



Revue de Presse



Revue de Presse du 15 au 19 Juin 2015

Revalorisation des carrières des fonctionnaires : le gouvernement lance son opération séduction

Un protocole d'accord revalorisant les carrières sera soumis aux syndicats d'ici septembre, a indiqué la ministre de la Fonction publique Marylise Lebranchu mardi 16 juin 2015.

Après de longs mois de négociations, la balle est désormais dans le camp des syndicats. Marylise Lebranchu a présenté le 16 juin une ultime proposition de revalorisations des carrières qui doit maintenant être étudiée par les représentants des agents. Un protocole d'accord leur sera soumis pour une signature d'ici septembre. « Il faut casser la spirale. On en demande beaucoup aux fonctionnaires. Au bout de presque 30 ans (les accords Durafour datent de 1990, ndlr), les grilles ne sont plus adaptées à la réalité », insiste la ministre.

Stopper le plafond de verre

Au total, le gouvernement communique sur des augmentations comprises entre 31 et 74 euros brut par mois dès 2017. Dans le détail, en 2016, quelques points de régime indemnitaire devraient être intégrés dans le traitement des fonctionnaires (4 points pour les agents de catégorie C, 6 pour les « B » et 9 pour les « A »). « Si cette mesure ne change rien sur le montant des rémunérations, elle permettrait aux fonctionnaires d'améliorer leurs droits à la retraite, alors calculée sur une assiette plus large. Cette mesure répondrait en partie à une revendication forte de l'ensemble des organisations syndicales d'intégrer les primes dans le traitement indiciaire », indique la CFTC.

De 2017 à 2020, le haut et le bas des grilles seraient en outre revalorisés. Le haut de la catégorie C serait ainsi pourvu de 11 points ; les « B » en gagneraient 25 et les « A », 38. « Tous les agents bénéficient d'un geste dès 2017 », insiste Marylise Lebranchu. « L'idée consiste à stopper le plafond de verre de la fin des carrières des fonctionnaires, et en contrepartie d'allonger ces dernières ».

Concernant spécifiquement la catégorie A, les premiers échelons de chacun des grades seraient supprimés, ce qui permettrait une revalorisation des salaires de début de carrière. L'indice terminal du second grade du corps des attachés serait porté, en 2020, à l'indice brut 1015, une mesure très attendue.

Autre changement de poids, pour la territoriale notamment : inscrire dans le texte de l'accord le principe selon lequel tout fonctionnaire a vocation à bénéficier dans sa carrière d'au moins un avancement de grade. Le protocole d'accord devrait en outre prévoir un rendez-vous salarial annuel, fixé au printemps prochain pour 2016.

« Les revalorisations prévues interviendraient au maximum en 2020, au lieu de 2022, et les propositions sont nettement plus substantielles que les précédentes », salue Guy Barbier (Unsa). La CFDT parle de « décisions claires (...) sur un calendrier resserré de mise en oeuvre des mesures (...) qui devront bénéficier à l'ensemble des agents ».

Questions en suspens

Le protocole d'accord devrait enfin contenir des mesures sur la gestion des ressources humaines. D'importantes incertitudes demeurent, insistent à ce propos la CGT et FO. « Nous

ne disposons pas de détails concernant le nombre d'échelons par grade, la durée des échelons », souligne Johann Laurency (FO).

Des questions abordées plus tôt dans la négociation restent en suspens. C'est le cas de la suppression de l'avancement « au minimum », le plus souvent de mise dans la territoriale. Et de la fixation des ratios d'avancement de grade. Actuellement négociés par collectivité, ils pourraient être précisés dans les décrets des cadres d'emplois, donc « figés dans le marbre ». « Et à combien seront-ils fixés : 5, 10, 15 % ? » s'inquiète Johann Laurency.

Plusieurs réunions bilatérales et techniques devraient encore être organisées avant une réunion conclusive au plus tard dans la première quinzaine de juillet. La ministre insiste sur « la nécessité d'obtenir un accord majoritaire sur ce projet, « sans quoi le gouvernement retirera ses propositions »...

Focus

Plusieurs révolutions dans la territoriale ?

Le principe qu'un agent a vocation à occuper deux grades dans sa carrière « permettrait de lever des blocages importants dans la FPT, d'agents qui ne peuvent être promus en raison du nombre d'emplois disponibles dans le grade supérieur », explique Guy Barbier (Unsa). « Une telle réforme permettrait de diminuer le nombre très important d'auxiliaires de puériculture irrémédiablement scotchées à l'échelle 4 », illustre aussi Didier Bourgoïn (FSU). Une étude devrait en outre être menée pour revaloriser les agents de maîtrise de la FPT. « Cela permettrait de mettre fin à des aberrations. Certains adjoints techniques sont davantage rémunérés que leurs supérieurs hiérarchiques », note Didier Bourgoïn. Les travailleurs sociaux devraient enfin obtenir gain de cause et accéder à la catégorie A. Les grilles pourraient être alignées avec celles des filières paramédicales.

Focus

Des annonces qui passent mal à droite

Dans un communiqué, la chef de file LR au Conseil de Paris Nathalie Kosciusko-Morizet évoque « une démarche purement électoraliste et à contre-courant des réformes conduites dans tous les autres pays européens, et ce malgré un contexte budgétaire contraint ». « Aujourd'hui Mme Lebranchu accélère la fuite en avant des dépenses de la fonction publique sous prétexte du maintien de l'attractivité de ses emplois. Pire, ces mesures seront portées en partie par la majorité élue en 2017 : où trouvera-t-on l'argent pour payer ? C'est de la démagogie à bas coût, un chèque en blanc à des fins électoralistes », insiste-t-elle. Pour elle, « les fonctionnaires, souvent instrumentalisés, ne seront pas dupes de ces manœuvres. Il faut moins de fonctionnaires, mieux payés et dotés des outils nécessaires à leur productivité. »

Eric Woerth, délégué général au projet des Républicains, indique aussi dans un communiqué que « l'annonce d'augmentations généralisées de rémunération dans la fonction publique est un mauvais message qu'a adressé ce matin Marylise Lebranchu à la société française, car elle ne l'accompagne d'aucune réforme profonde de l'organisation du temps de travail ni de ses structures. C'est le message d'un secteur public qui ne se transforme pas, qui n'évolue pas à la vitesse de la société. Alors que la précédente majorité avait engagé une réduction courageuse des effectifs de la fonction publique pour maîtriser la dépense publique, le gouvernement y a mis fin par sa volonté de ne pas agir. C'est le message d'un gouvernement qui continue de placer tous les risques sur le secteur privé. Alors que la situation de l'emploi est particulièrement préoccupante pour les salariés du secteur privé, le gouvernement veut augmenter l'écart des rémunérations au profit de fonctionnaires qui ne sont pas concernés par le risque de perdre leur emploi. »

Dans un communiqué, le Front national souligne : « La ministre de la Fonction publique, Marylise Lebranchu, qui avait annoncé il y a quelques semaines seulement le gel pour la sixième année consécutive du point d'indice des fonctionnaires, croit pouvoir les duper en promettant une revalorisation de la grille salariale entre 2017 et 2020, sans toucher au point d'indice. Cette annonce n'a qu'un seul objectif : tenter de faire passer la pilule du gel salarial qui se poursuivra pendant des années encore. En effet, cette vague et lointaine modification de la grille salariale n'aboutira, au mieux, qu'à une faible revalorisation, différée dans le temps, de certains traitements. Tout à fait évidemment la perte massive de pouvoir d'achat que les agents de la fonction publique connaissent depuis des années ne sera pas rattrapée (...). Face à cette injustice qui frappe indistinctement tous les fonctionnaires, le Front National rappelle qu'il propose de différencier les dynamiques salariales dans la fonction publique selon le niveau de traitement. Si l'on peut concevoir un gel du point d'indice pour les hauts fonctionnaires, dont on rappelle qu'ils continuent à toucher des primes annuelles très et parfois trop importantes, il faut en revanche dégeler immédiatement ce point d'indice pour les petits traitements. »

Fonctionnaires : le geste de Lebranchu bien accueilli

FONCTION PUBLIQUE

**La ministre
a présenté mardi
son projet de revalorisation des débuts
et fins de carrière.**

Soiveig Godeluck
sgodeluck@lesechos.fr

Pour l'instant, tout va bien pour Marylise Lebranchu. Mardi, les propositions de la ministre de la Fonction publique pour attirer et retenir les talents dans la fonction publique ont été reçues avec bienveillance par les syndicats. Le projet précédent lui avait valu en mai un courrier commun courroucé. « Apparemment, notre lettre a permis d'influer sur les arbitrages », se réjouit Brigitte Jumel, à la CFDT-fonction publique, qui se félicite que le plan ait été resserré de deux ans : il s'étalera finalement de 2017 à 2020. Les négociateurs vont se réunir jusqu'au 9 juillet pour établir un protocole d'accord.

Le gouvernement souhaite revaloriser le traitement des fonctionnaires au début et à la fin de leur carrière. Les négociations ne portent donc pas sur le point d'indice, gelé depuis 2010. Marylise Lebranchu a annoncé que le sujet serait au menu début 2016. Si la croissance repart, il y aura un dégel prudent. Mais, pour l'instant, on se concentre plutôt sur la restructuration de la grille indiciaire. L'objectif est de faire progresser les salaires de début et de fin de carrière dès 2017, à condition qu'il y ait un accord majoritaire sur l'ensemble du projet de réforme porté par le gouvernement.

Une grande partie de l'effort est concentrée sur la catégorie A, celle des enseignants, infirmiers, ingénieurs. Les enseignants débutants, qui risquent d'être bientôt rattrapés par le SMIC malgré leur niveau d'études, vont par exemple obtenir 74 euros brut de plus

par mois (16 points) dès 2017 – pour un traitement actuel de 1.690 euros. En 2020, ils auront gagné 25 points (plus de 1.800 euros). En fin de carrière, le dernier indice va grimper à 821 (plus de 3.800 euros). Mais les autres fonctionnaires seront aussi servis. Dans la catégorie B, les débutants devaient gagner 79 à 134 euros de plus par mois en début de carrière (17 à 29 points), et ceux en fin de carrière 116 euros (25 points). La catégorie C a récemment été revalorisée, l'effort est donc plus limité : en fin de carrière, un agent pourra espérer gagner 51 euros de plus (473 points).

Les syndicats attendent des détails

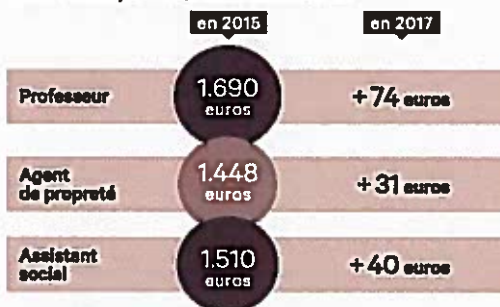
Toutefois, le plan Lebranchu n'était pas encore complètement ficelé mardi. Les syndicats attendent des détails : « La ministre a parlé de l'entrée et de la sortie de grille, mais on ne connaît ni l'amplitude des carrières ni leur déroulement », regrette Brigitte Jumel. La dépense budgétaire n'est pas encore connue et devrait rester faible dans l'immédiat, grâce à un espacement des paliers de progression de salaire. La CGT se félicite pour sa part de l'engagement pris par la ministre : tout agent ayant une carrière complète aura la garantie d'avancer au moins jusqu'au deuxième grade. « Une minorité d'agents y parviennent, il faut revoir les quotas qui empêchent l'avancement », edge Jean-Marc Canon, de la CGT-fonctionnaires. ■

« La ministre a
parlé de l'entrée
et de la sortie
de grille, mais
on ne connaît
ni l'amplitude des
carrières ni leur
déroulement. »

BRIGITTE JUMEL
CFDT-fonction publique

Trois exemples de revalorisation de traitements de fonctionnaires

Montant brut par mois, en début de carrière



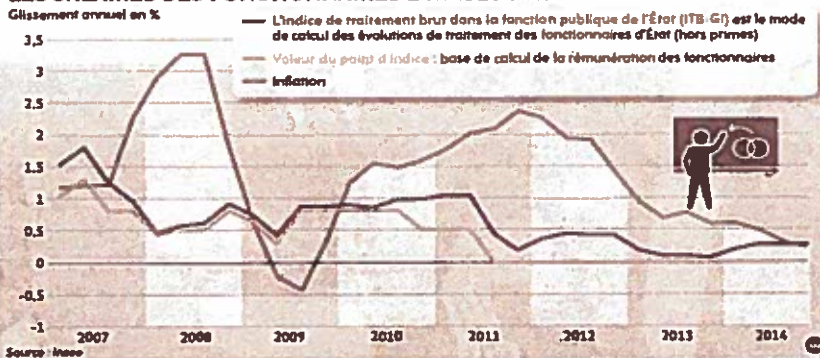
• LES ECHOS • / SOURCE : MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Pantouflage : 3.045 demandes recensées l'an dernier

La commission de déontologie de la fonction publique a été saisie en 2014 de 3.045 dossiers de fonctionnaires souhaitant partir dans le privé ou cumuler avec une activité dans ce secteur, selon le rapport annuel publié mardi par cette instance. Ce nombre est en baisse dans les trois fonctions publiques (Etat, territoriale et hospitalière) par rapport à 2013 (3.500 dossiers). Plus de 70 % des saisines concernaient des demandes de cumul. L'Education nationale, qui compte le plus d'agents, compte le plus de dossiers (38,83 %), devant l'Intérieur (19,28 %) et les ministères économique et financier (17,52 %).

Capital/travail

LES SALAIRES DES FONCTIONNAIRES ÉCRASÉS PAR L'AUSTÉRITÉ



EN 2014, LA CATÉGORIE B AUGMENTE DE 0,32 % EN RAISON DE LA MODIFICATION DE LA GRILLE INDICIAIRE DES PERSONNELS DE LA POLICE NATIONALE, MAIS LES CATÉGORIES A ET C N'ONT PAS ÉTÉ REVALORISÉES. SELON LA CGT, DEPUIS 2004, LE POUVOIR D'ACHAT DES FONCTIONNAIRES A CHUTÉ DE 24,4 % TOUTES CATÉGORIES CONFONDUES, SOIT UNE PERTE MENSUELLE DE PLUS DE 280 EUROS POUR LES ADJOINTS ADMINISTRATIFS ET DE PLUS DE 300 EUROS POUR LES SECRÉTAIRES ADMINISTRATIFS.

FONCTION PUBLIQUE

Petite ouverture sur les grilles salariales

Marylise Lebranchu a enclenché une première étape vers une revalorisation des grilles, sans dévoiler son budget, mais persiste à vouloir geler le point d'indice.

La lettre adressée par tous les syndicats de la fonction publique en mal au premier ministre aura porté quelques fruits, comme donner un nouveau mandat à Marylise Lebranchu pour proposer, entre autre, une rénovation de la grille des 5,4 millions de fonctionnaires. « C'est la dernière proposition du gouvernement, il n'y en aura pas d'autre », a précisé la ministre de la Fonction publique. Un « chantage » que « les agents apprécieront », a de suite relevé Denis Turbet-Delof, du syndicat Solidaires. « Nous avons pris acte de cette troisième mouture suite à la mobilisation épistolaire de l'intersyndicale », a simplement commenté le syndicaliste, puisque la ministre leur a présenté son projet oralement, sans détails, les documents devant parvenir aux organisations syndicales aujourd'hui au plus tard.

« Nous allons améliorer la grille, en contrepartie la carrière sera plus longue mais plus intéressante » Pour « revaloriser » les fonctionnaires, comme l'annonce le dossier de presse du ministère, rendre les carrières plus attractives parce qu'il y a « un risque de manquer d'enseignants et d'infirmières », comme l'a relevé la ministre, Marylise Lebranchu veut revoir toutes les grilles de rémunérations (catégories A, B, C), communes aux trois versants de la fonction publique. La ministre dit vouloir favoriser les augmentations en début de carrière et en fin de carrière. Premier acte qui pourrait entrer en vigueur dès le 1^{er} janvier 2016, faire glisser une partie des primes indemnitaires en indiciaire. « Cela va sécuriser une partie de la rémunération et cela aura un impact sur le niveau des pensions » une fois l'agent à la retraite, a salué Mylène Jacquot, secrétaire générale adjointe de la CFDT fonctions publiques. Les mesures qui impacteront réellement le pouvoir d'achat seront mises en place progressivement

de 2017 à 2020. « Nous allons améliorer la grille, en contrepartie la carrière sera plus longue mais plus intéressante », a expliqué Marylise Lebranchu. Son but est de « contrer le plafond de béton » qui ne fait plus progresser les fonctionnaires à partir de « 42-45 ans ». Avec cette revalorisation de grille, une assistante sociale qui percevait actuellement 1510 euros brut (soit 1238 euros net) pourra atteindre en fin de carrière 2384 euros brut (1955 euros net). Et dès 2017, un agent de propreté en début de carrière pourra obtenir 31 euros brut de plus chaque mois, et un professeur toucher 74 euros de plus qu'aujourd'hui.

Pour cela, un accord majoritaire (signé par des syndicats ayant recueilli au moins 50 % des voix aux élections professionnelles) devra être signé fin septembre, le temps que les organisations syndicales consultent les personnels. Pour l'heure, les syndicats ont souligné l'absence totale de revalorisation du point d'indice, base de calcul pour rémunérer les agents, qui est gelé depuis 2010. « Il ne peut pas y avoir d'augmentation pérenne du pouvoir d'achat des fonctionnaires sans augmenter la valeur du point », a déploré Jean-Marc Canon, de l'UGFF-CGT. La ministre, elle, a assuré que si la croissance reprenait, elle envisageait de revoir le point d'indice lors du rendez-vous annuel salarial au printemps que prévoyait son projet d'accord. Pour Christian Grolier, de FO, « très mécontent », parler d'un rendez-vous au printemps 2016 sur le point d'indice, « c'est carrément entériner le gel pour 2016 ».

Depuis 2010, le gel du point d'indice a fait « économiser » 7 milliards d'euros à l'État, selon le ministère de la Fonction publique, soit « une contribution forte à la diminution de l'endettement du pays ». Les syndicats, appuyés par les chiffres de l'Insee, ont une autre grille de lecture : les salaires des fonctionnaires baissent. »

KAREN JANSSELME

LA NÉGOCIATION DOIT DURER JUSQU'AU 9 JUILLET ET LES ORGANISATIONS SYNDICALES DEVRONT FAIRE CONNAÎTRE LEUR POSITION FIN SEPTEMBRE.

Le gouvernement prévoit une hausse du traitement des fonctionnaires... en 2017

Marylise Lebranchu a présenté aux syndicats une grille salariale améliorée. La ministre se refuse toutefois à en chiffrer le coût global.

DOMITILLE ARRIVET [@darrivet](#)

FONCTION PUBLIQUE Cette fois-ci, c'est à prendre ou à laisser ! En annonçant une revalorisation salariale pour les 5,4 millions de fonctionnaires par le jeu d'une modification des grilles indiciaires à partir de 2017, Marylise Lebranchu assure avoir abattu sa dernière carte. Depuis 2010, le point d'indice - qui est l'un des composants de calcul du traitement des fonctionnaires - est gelé pour réaliser des économies. Il devrait d'ailleurs le rester jusqu'en 2017...

Mais alors qu'un début de reprise se fait sentir, les fonctionnaires demandent à bénéficier des fruits de la croissance. En mai, la ministre de la Fonction publique leur avait proposé une revalorisation des grilles - inchangée depuis trente ans - en début et en fin de carrière, en contrepartie d'un allongement de la durée du travail. « Le gel depuis 2010 représente pour l'État une économie de 7 milliards, avait alors indiqué Marylise Lebranchu. Les fonctionnaires ont déjà largement contribué à la réduction du déficit du pays. » Unanimement, les dix organisations syndicales - qui représentent les trois fonctions publiques (État, territoriale et hospitalière) - avaient rejeté sa proposition. Et écrit à Manuel Valls pour lui demander de revoir sa copie. Le premier ministre avait alors promis de prendre en compte leurs revendications.

Les propositions plus favorables de Marylise Lebranchu, dont les

détails seront soumis à l'examen des organisations syndicales ce mercredi, portent sur l'allongement de la durée du travail et son harmonisation entre les différentes fonctions publiques. Ainsi, la durée nécessaire pour atteindre la rémunération maximale passerait d'une fourchette de 18 à 25 ans à une fourchette de 30 à 35 ans. De plus, la hausse du traitement en début mais aussi en fin de carrière ainsi que le montant de la retraite qui s'ensuit seront améliorés. « Les carrières seront plus longues, mais plus intéressantes », justifie la ministre.

Allongement des carrières

Le nouveau dispositif permettra à un agent de propriété en début de carrière de gagner 31 euros brut de plus chaque mois. À une assistante sociale, 40 euros, et à un professeur, 74 euros. Des mesures dont la mise en œuvre s'étalerait jusqu'en 2020 au lieu de 2022 dans le premier projet d'accord. Cette revalorisation s'accompagnera d'un engagement à négocier annuellement sur les salaires - comme dans le privé -, et ce à compter du printemps 2016. Le projet d'accord, qui devra être majoritaire fin septembre pour être accepté par le gouvernement, inclura également des dispositions en matière de formation et de mobilité que les fonctionnaires réclament depuis longtemps. « C'est une grosse dépense, évidemment », a reconnu la ministre, qui refuse toutefois de communiquer le coût des augmentations à venir. Une chose est certaine : mises bout à bout, elles

promettent de peser sur les économies réalisées jusqu'alors. « Mais d'ici là, la France ira mieux », élit Marylise Lebranchu.

En attendant le détail des modes de calcul, les syndicats se gardent de crier victoire même s'ils se satisfont du geste de la ministre. « Les souhaits des organisations syndicales ont été entendus. Mais une négociation sur les carrières n'exclut pas une négociation sur le point d'indice », avertit la CFDT. FO, le premier syndicat de la fonction publique, espère qu'avec cet aménagement de la grille « le gouvernement ne s'autorisera pas à entériner que ce ne soit plus la hausse du point d'indice qui permette de compenser l'inflation ». Quant à la CGT, toujours très revendicatrice, elle va consulter sa base pour « déterminer sa position ».

Une prochaine réunion est prévue le 9 juillet pour étudier l'accord dans son ensemble. ■

Marylise Lebranchu, ministre de la Fonction publique, mardi, lors de sa conférence de presse à Paris. GUILLEMETTE VILLEMIN / AFP



EXPLICATION

Le gouvernement propose une revalorisation aux fonctionnaires

► La ministre de la fonction publique a présenté hier son projet visant notamment à aménager les grilles de rémunération, en commençant par le traitement des fonctionnaires en début de carrière.

Que propose la ministre ?

Lors d'une rencontre hier avec les syndicats de fonctionnaires, Marylise Lebranchu, ministre de la fonction publique, leur a présenté ce que le gouvernement assure être son ultime proposition. Plutôt qu'une augmentation générale des 5,3 millions de fonctionnaires via la réévaluation du point d'indice, bloqué depuis 2010, Marylise Lebranchu leur a proposé d'engager une refonte progressive d'ici à 2020 des grilles servant au calcul des salaires.

Les propositions mises sur la table concernent les deux extrémités de la pyramide. Les fonctionnaires débutants devraient bénéficier d'un coup de pouce significatif. Un professeur débutant qui gagne actuellement 1 690 € brut par mois toucherait 74 € de plus à partir de 2017. Un agent de propreté 31 € supplémentaires. Pour les plus « capés », en revanche, les augmentations seraient à l'avenir plus espacées, afin d'éviter qu'un fonctionnaire n'atteigne le niveau maximum après seulement 25 ans. « Terminer sa carrière avec un salaire linéaire, cela ne me paraît pas juste », explique la ministre, décidée à faire sauter un « plafond de béton » fort peu motivant.

L'accord sera-t-il signé par les syndicats ?

La première version de l'accord présenté en mai avait reçu de la part des syndicats un accueil unanimement glacial. La seconde mouture comporte donc des gratifications supplémentaires. Le calendrier, qui devait au départ s'étirer jusqu'à 2022, a été raccourci de deux

ans. Surtout, les augmentations du début de carrière seront effectives dès 2017.

Marylise Lebranchu a également ajouté une carotte et un bâton. La carotte prend la forme d'une promesse de rendez-vous salarial au printemps 2016. À cette date, « si la croissance revient, on n'exclut pas de regarder le point d'indice », assure la ministre. Le « dégel du point » avait jusqu'à présent toujours été repoussé par le gouvernement. 1 % de hausse représente en effet 1,8 milliard d'euros pour les finances publiques.

À l'inverse, la ministre brandit le bâton du maintien de la disette salariale si l'accord ne recueille pas un soutien syndical majoritaire. « On ne peut pas ne rien signer et empocher le résultat », prévient Marylise Lebranchu. Au sortir de la réunion, les syndicats se montraient plutôt mitigés. Leur réponse est attendue en septembre, le temps pour eux de consulter leur base. Le verdict est toutefois loin d'être acquis car il faudra non seulement le paraphe des organisations réformistes (comme la CFDT ou l'Unsa), mais aussi un accord de FO ou de la CGT.

Quel serait le coût de la mesure ?

Très allant pour détailler les bienfaits du futur accord pour chaque catégorie de fonctionnaire, le gouvernement se montre nettement moins désireux de calculer le coût global de ses propositions. « C'est un dispositif avec des dépenses qui s'étalent sur un temps long », indique simplement Marylise Lebranchu.

La ministre a donc refusé de fournir le moindre chiffre, assurant que cela risquait de focaliser l'attention sur le coût des mesures plutôt que sur le contenu. Même le montant de la première année de revalorisation de la grille est soigneusement dissimulé. Il faudra donc patienter jusqu'à l'automne 2016, lorsque sera présenté le budget 2017, pour avoir une estimation de l'ampleur du geste que le gouvernement est prêt à faire.

MATHEU CASTAGNET



social-fonctionnaires-salaires-budget-gouvernement-syndicats,PREV Rémunération des fonctionnaires: coup de pouce à partir de 2017 (PAPIER GENERAL-ACTUALISATION)

Par Charlotte HILL

=(Photo)=

ATTENTION - Ajoute déclaration de Valls ///

Paris, 16 juin 2015 (AFP) - A défaut d'offrir une augmentation générale des salaires aux cinq millions de fonctionnaires, le gouvernement propose un geste pour améliorer leurs carrières, dont les premiers effets sur la fiche de paye sont attendus en 2017, mais dont l'impact budgétaire reste inconnu.

Pour les agents en début de carrière, le gain s'échelonne de 31 à 74 euros bruts mensuels dès 2017, en fonction de leur catégorie (A, B ou C).

La ministre de la Fonction publique Marylise Lebranchu a présenté mardi ces propositions aux syndicats dans le cadre d'une négociation engagée il y a un an pour rendre les carrières plus attractives.

Le Premier ministre Manuel Valls a plaidé mardi soir sur TF1 pour que cette négociation "aboutisse", notant qu'"il y a des revalorisations possibles" pour les agents, même si le point d'indice qui sert de base au calcul de leurs salaires est gelé depuis 2010.

Le gouvernement entend revoir d'ici à 2020 toutes les grilles de rémunération des fonctionnaires, un corps électoral traditionnellement favorable à la gauche. Un chantier inédit depuis le vaste accord Durafour de 1990 rénovant les grilles salariales, et dont l'application s'étendait sur 7 ans.

En contrepartie de l'amélioration des grilles, l'idée est d'allonger les carrières. En clair, il faudra plus de temps à un agent pour atteindre son plus haut niveau de salaire, la durée actuelle étant d'environ 25 ans.

Le premier impact des mesures, qui doivent porter principalement sur les débuts et fins de carrière, n'interviendra pas avant 2017, a annoncé Mme Lebranchu.

A cette date en début de carrière, les agents de catégorie C (les moins bien payés) toucheront 31 euros bruts mensuels de plus, en tenant compte des coups de pouce dont ils ont déjà bénéficié en 2014 et 2015. Les catégories B toucheront 40 euros en plus et les catégories A, comme les enseignants, 74 euros.

En 2020, les gains en fin de carrière seront de 32 euros bruts pour les catégories C, 88 euros pour les B et 134 euros pour les A, a précisé le ministère.

- "La négociation doit aboutir" -

Mme Lebranchu espère que le projet d'accord, qui fera l'objet d'une dernière réunion en juillet, obtiendra fin septembre l'aval des syndicats (l'approbation d'organisations totalisant au moins 50% des voix aux élections professionnelles étant nécessaire), faute de quoi il n'y aura "pas de révision des grilles".

Interrogé sur le coût pour les finances publiques de ces mesures, qui n'a pas été dévoilé, Manuel Valls a répondu mardi soir : "nous verrons bien parce que cette négociation n'a pas encore abouti".

Aucune dépense n'est prévue à ce stade pour 2016. Mme Lebranchu a toutefois mis en avant le fait que le projet d'accord prévoyait "un rendez-vous salarial annuel", l'an prochain au printemps, qui permettra de reparler d'une hausse du point d'indice.

Tous les syndicats réclament un dégel de ce point, arguant d'une baisse du pouvoir d'achat des agents.

Mais selon la Cour des comptes, une augmentation de 1% de la valeur du point coûterait 1,8 milliard d'euros pour les trois fonctions publiques (Etat, territoriale et hospitalière).

Les syndicats ont accueilli les propositions du gouvernement avec circonspection.

La CGT a estimé qu'il était "trop tôt" pour se prononcer, son représentant Jean-Marc Canon notant toutefois qu'"il ne peut pas y avoir d'augmentation pérenne du pouvoir d'achat des fonctionnaires sans (augmenter) la valeur du point".

Pour Christian Grolier (FO), même si "un effort est fait", parler d'un rendez-vous au printemps 2016 sur le point d'indice, "c'est carrément entériner le gel pour 2016. On est très mécontents".

La CFDT a pris note des propositions, tout en promettant d'être vigilante sur le rendez-vous promis pour traiter d'une hausse du point "que les agents attendent depuis six années".

A droite, Nathalie Kosciusko-Morizet, numéro deux des Républicains, a fait part de sa "consternation" face à un geste "à des fins électoralistes". "Ces mesures seront portées en partie par la majorité élue en 2017: où trouvera-t-on l'argent pour payer?", a-t-elle dénoncé.

Pour le FN, ces propositions reviennent à "duper" les fonctionnaires.

chl/jg/bir

by : Charlotte HILL

2015/06/16 21:39:45 GMT+02:00
#789558 DVBP 3270 LWR64 (4) AFP (663 words)

Les agents toucheront entre 31 et 74 euros supplémentaires par mois... mais pas avant 2017

Le salaire d'un professeur pourrait augmenter de 74 euros et celui d'un agent de catégorie C de 31 euros en janvier 2017, selon les nouvelles propositions salariales présentées le 16 juin par la ministre de la Fonction publique. Avec quelle enveloppe budgétaire ? Mystère...

"Ces propositions sont les dernières que fera le gouvernement. Il n'y en aura pas d'autres." La ministre de la Fonction publique, Marylise Lebranchu, a clairement laissé entendre qu'elle abattait ses dernières cartes en présentant, mardi 16 juin, successivement aux organisations syndicales puis à la presse, ses nouvelles propositions en matière de rémunération des agents publics.

Les premières avaient été rejetées, en mai, par les syndicats, qui avaient interpellé le Premier ministre, Manuel Valls, pour lui demander de revoir la copie du gouvernement. La ministre a souligné que ces propositions devaient faire l'objet d'un accord majoritaire de syndicats ayant totalisé 50 % des voix aux dernières élections professionnelles, notant qu'obtenir leur signature fin septembre après un dernier rendez-vous en juillet n'était *"pas quelque chose d'acquis"*. *"S'il n'y a pas d'accord, il n'y aura pas de révision des grilles"*, a-t-elle averti.

Dans sa deuxième mouture, le projet prévoit un délai d'application (2017-2020) plus raccourci que le premier : quatre ans au lieu de six. Le détail des grilles n'a pas encore été communiqué aux syndicats, mais le gouvernement a livré quelques chiffres emblématiques. Ainsi au 1^{er} janvier 2017, un professeur en début de carrière touchera 74 euros bruts supplémentaires par mois, un assistant social, 40 euros et un agent de propreté, 31 euros.

"Pour les catégorie A, dont les enseignants, la fin de carrière atteindra le fameux indice 1015, ce qui fait quand même plus de 100 euros par mois pour les professeurs capétiens ou agrégés qui arriveront en fin de carrière. On a brisé le tabou de la fin de carrière", s'est félicité la ministre en présentant à nouveau la philosophie du dispositif : une augmentation en début de parcours, un déroulé de carrière plus long et un plafond salarial atteint plus tard.

Rendez-vous salarial en 2016 ?

Le projet gouvernemental prévoit que dès 2016, une partie des primes des agents sera transformée en point d'indice, ce qui ne se traduira pas par des augmentations pour les agents publics, mais permettra une revalorisation de l'assiette du calcul des retraites. Évidemment, les nouvelles propositions sur les grilles n'éteignent pas le débat sur le gel du point d'indice, bloqué depuis cinq ans, qui a permis d'économiser 7 milliards d'euros.

La question pourrait ressurgir à l'occasion du rendez-vous annuel salarial que la ministre veut inclure dans l'accord et fixer au printemps 2016. Ce rendez-vous, déjà prévu par les accords de Bercy sur le dialogue social dans la fonction publique en 2008, s'est jusqu'ici révélé neutre en matière de rémunération, a relevé la ministre. *"Si la croissance revient, on n'exclut pas de regarder le point d'indice"*, a-t-elle indiqué.

À ce stade de la réforme, une inconnue subsiste : l'impact budgétaire de la rénovation des grilles de salaires des fonctionnaires, sur lequel la ministre s'est montrée peu disert. *"Je ne donnerai aucune enveloppe budgétaire"*, a indiqué Marylise Lebranchu. *"Parce que je sais que si je fais ça, on ne parlera que de ça et on ne parlera pas des grilles et des carrières. La communication, c'est moi qui en décide. Je n'ai pas de chiffre... J'ai vraiment fait un travail de dentellière et une dentellière, elle ne donne pas les secrets de fabrique !"* La presse a ri (jaune), mais tout le monde a compris qu'il n'était pas nécessaire de braquer les projecteurs sur le coût de la réévaluation des salaires des fonctionnaires...

La CGT Fonction publique a réagi prudemment à ces propositions, sans ferme de porte : *"l'évolution des propositions gouvernementales traduit l'impact de la démarche unitaire de rejet des précédentes propositions. Notre organisation restera offensive et exigeante durant la phase finale de la négociation"*.

Pierre Laberrondo

Le détail des revalorisations salariales des fonctionnaires

Les nouvelles propositions du gouvernement en matière salariale réajustent le calendrier et revalorisent certains grades. La négociation avec les syndicats s'achèvera le 9 juillet, avec un accord soumis à la signature des syndicats en septembre.

Très technique, le document détaillant les nouvelles grilles de rémunérations des fonctionnaires présenté, mardi 16 juin, par la ministre Marylise Lebranchu aux syndicats et que s'est procuré *Acteurs publics* modifie le calendrier des revalorisations et appuie certaines augmentations prévues. Le calendrier de cette négociation sur les parcours professionnels, les carrières et les rémunérations (PPCR) prévoit encore trois réunions plénières techniques jusqu'au 9 juillet, date d'une réunion conclusive de la négociation. Un protocole d'accord sera ensuite soumis à la consultation des organisations syndicales jusqu'à la fin du mois de septembre.

Pour les fonctionnaires de catégorie A, il est prévu une anticipation du calendrier de revalorisation, avec une première étape de transferts de primes en points indiciaires en 2017, une seconde étape en 2018, puis deux revalorisations en 2019 et 2020. La grille sera désormais structurée en trois grades : attaché, attaché principal, attaché hors classe, auquel s'ajoute un "grade en extinction" de directeur des services.

Pour les agents de catégorie B, les étapes de la revalorisation fixent à 2016 un transfert d'indemnitaire en indiciaire, puis à 2017 et 2018 une revalorisation des grilles. Le passage du grade B1 à B2 est ramené de trente-deux à trente ans.

Pour les fonctionnaires de catégorie C, les nouvelles améliorations proposées par le gouvernement prévoient une revalorisation plus rapide, "avec une atteinte de la grille cible dès 2020", peut-on lire. En 2017, le gouvernement propose l'intégration de primes en points d'indice, "la fusion des échelles 4 et 5 et le reclassement des agents dans la nouvelle carrière". Les années 2018, 2019 et 2020 marqueront la revalorisation du grade C1, alors que les grades C2 et C3 seront tous deux revalorisés en 2018, puis en 2020.

Plutôt qu'une hausse généralisée du point d'indice, que réclament les syndicats depuis le gel du point en 2010 et qui représenterait un coût immédiat – 1,8 milliard d'euros pour une hausse d'un point, pour l'ensemble des trois fonctions publiques –, le gouvernement propose donc des revalorisations ajustées en fonction des catégories et des grades.

Côté syndicats, les réactions sont prudentes. "Pour la CGT, il ne peut pas y avoir d'augmentation pérenne du pouvoir d'achat des fonctionnaires sans (augmenter) la valeur du point", a relevé pour l'AFP Jean-Marc Canon. Selon Christian Grolier (FO), même si "un effort est fait" avec ces mesures, parler d'un rendez-vous au printemps 2016 sur le point d'indice, "c'est carrément entériner le gel pour 2016. On est très mécontents". Solidaires dit avoir "pris acte de cette troisième mouture tout en soulignant à la première lecture qu'elle est encore très loin des revendications exprimées par les personnels. Au-delà des grilles, il est nécessaire de poursuivre les discussions autour des questions liées au reclassement, à la mobilité, à l'attractivité et à la gestion des personnels."

Dans un communiqué, la CFDT a pris note de son côté des "décisions claires du gouvernement sur un calendrier resserré de mise en œuvre des mesures (...) qui devront bénéficier à l'ensemble des agents". Le syndicat a ajouté qu'il serait vigilant à ce que le gouvernement respecte son "engagement sur un rendez-vous salarial dès 2016 pour traiter de la revalorisation du point d'indice, que les agents attendent depuis six années". "La copie, sans être parfaite, va dans le bon sens", a relevé l'Unsa, qui évoque "de nouvelles propositions qui méritent d'être étudiées".

Sylvain Henry

FONCTIONNAIRES: LA HAUSSE DES REMUNERATIONS N'ARRIVERA PAS AVANT 2020

LATRIBUNE.FR



La ministre de la Fonction publique Marylise Lebranchu doit présenter de nouvelles propositions du gouvernement au cours d'une réunion avec les syndicats des fonctionnaires, ce mardi après-midi. Si elle a évoqué de modestes hausses de rémunération, un dégel du point d'indice reste exclu.

La ministre de la Fonction publique Marylise Lebranchu a annoncé, mardi, que la refonte des grilles de rémunération des fonctionnaires se ferait à partir de 2017 et d'ici à 2020, précisant que les agents devraient toucher en plus "entre 30 et 40 euros" par mois et jusqu'à 70 euros mensuels à l'horizon 2020.

"On démarre aujourd'hui, on est en 2015. La signature [des syndicats, Ndlr] interviendra, je l'espère, en septembre, et je me donne jusqu'à 2020", a déclaré Marylise Lebranchu sur RMC et BFM-TV, peu avant une réunion avec les syndicats de fonctionnaires à qui elle doit présenter les nouvelles propositions du gouvernement dans le cadre d'une négociation sur "les parcours professionnels, carrières et rémunérations" des quelque 5 millions d'agents.

**UN PREMIER PAS EN 2017, MAIS PAS DE DÉGEL
DU POINT D'INDICE PRÉVU**

Les premières augmentations n'interviendront toutefois pas tout de suite, l'idée étant qu'il y aura un "premier pas pour tout le monde en 2017", a-t-elle précisé, soulignant qu'elle était "obligée d'être extrêmement lucide" par rapport à la dépense.

Interrogée sur le point d'indice, qui sert de base au calcul des salaires des agents et est gelé depuis 2010, la ministre a par ailleurs rappelé qu'un dégel n'était pas à l'ordre du jour, sauf "si la croissance repart".

"Au printemps 2016, on verra ensemble (...) si la croissance est repartie, nous parlerons effectivement d'abandonner le gel, même si je ne veux pas laisser filer d'illusion, ce ne sera jamais une forte somme."

DES PRIMES SUPPRIMÉES POUR LISSER LA GRILLE DES SALAIRES

Le gouvernement a engagé à l'été 2014 avec les syndicats une négociation pour rendre les carrières des agents plus attractives. Il entend remplacer une part des primes par une grille de salaires revalorisée, et ajoutera des mesures complémentaires de revalorisation des grilles.

En contrepartie de cette amélioration des carrières, l'idée est de les allonger, pour atteindre le point le plus élevé, au-delà de leur durée actuelle d'environ 25 ans.

(Avec AFP)



MINISTÈRE DE LA DÉCENTRALISATION ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

Parcours professionnels, carrière et rémunération – Avenir de la fonction publique

Séquence 4

Réunion du 16 juin 2015



Grilles de rémunération :

**améliorations proposées dans la
perspective de la signature d'un accord
majoritaire**

**(comparaison avec les projets de grilles présentées
lors de la réunion du 19 mai 2015)**

Grilles de catégorie C

Rappel des améliorations proposées le 19 mai 2015 (comparaison avec la précédente proposition) :

- Amélioration des indices du grade C 1: chaque échelon bénéficie de 2 points majorés *supplémentaires*. Le bornage indiciaire proposé est **IB 354–IB 432**. La durée de grade est diminuée de 2 ans (28 ans) ;
- Amélioration de certains indices du grade C 2 qui permet un bornage indiciaire fixé entre **IB 356–IB 486**. La durée de grade est également diminuée de 2 ans (28 ans) ;
- Amélioration de certains indices du grade C 3, notamment le dernier échelon qui gagne 2 points d'indice majoré ce qui conduit à un bornage indiciaire compris entre **l'IB 380 et l'IB 551**. La durée de grade est diminuée d'1 an (19 ans).

Grilles de catégorie C

Nouvelles améliorations :

- Une durée des grades C 1 et C 2 diminuée de 2 ans par rapport à la grille transmise le 19 mai 2015, **permettant de ramener à 26 ans la nouvelle durée de ces deux grades.**
- Une augmentation de l'indice afférent au dernier échelon du grade C 3 de 5 points d'indice majoré. Cet échelon terminal serait ainsi porté à **l'indice brut 558.**
- Une montée en charge de la revalorisation plus rapide, avec une **atteinte de la grille cible dès 2020.**

Grilles de catégorie C

Structure de la nouvelle grille cible

Trois grades C 1, C 2 et C3

C1 (recrutement sans concours) : **IB 354 – IB 432** (12 échelons – durée du grade 26 ans) à comparer aux bornes de l'échelle 3 (IB 340-IB 400) ;

C2 (recrutement concours) : **IB 356 – IB 486** (12 échelons – durée du grade 26 ans) à comparer aux bornes des échelles 4 (IB 342-IB 432) et 5 (IB 348-IB 465) ;

C3 : **IB 380 – IB 558** (10 échelons – durée du grade 19 ans), à comparer aux bornes de l'échelle 6 résultant de la revalorisation intervenue au 1^{er} janvier 2015 (IB 364-IB 543).

Etapes de la revalorisation

2017 : transfert primes/points, fusion des échelles 4 et 5 et reclassement des agents dans la nouvelle carrière;

2018, 2019 et 2020 : poursuite de la revalorisation de C1. Les grades C2 et C3 sont pour l'essentiel, revalorisés en deux tranches (2018 et 2020).

Grilles de catégorie B

Rappel des améliorations déjà proposées le 19 mai 2015 :

- Amélioration des indices du grade B 1, chaque échelon bénéficiant en moyenne d'une augmentation 2,6 points majorés par rapport à la précédente proposition, le dernier échelon étant majoré de 4 points : le bornage indiciaire proposé est de **IB 365 – IB 591**. La durée de grade a par ailleurs été diminuée d'1 an (32 ans) ;
- Amélioration du grade B 2, chaque échelon bénéficiant en moyenne d'une augmentation 3 points majorés par rapport à la précédente proposition, le dernier échelon est majoré de 6 points : le bornage indiciaire proposé est de **IB 372 – IB 631**. La durée de grade a par ailleurs été diminuée d'1 an (32 ans) ;
- Amélioration du grade B 3, chaque échelon bénéficiant en moyenne d'une augmentation 2,9 points majorés par rapport à la précédente proposition, le dernier échelon est majoré de 3 points : le bornage indiciaire proposé est de **IB 446 – IB 701**.

Grilles de catégorie B

Nouvelles améliorations

Les améliorations de structure

Diminution de 2 ans de la durée des grades B 1 et B 2 par rapport à la grille transmise le 19 mai 2015 (soit une diminution d'un an par rapport à la grille actuellement en vigueur).

La nouvelle durée des grades B 1 et B 2 serait ainsi ramenée à 30 ans.

Pour cela, il est proposé de supprimer les premiers échelons des grades B 1 et B 2. La durée du 1^{er} échelon (nouveau) de ces deux grades serait fixée à 2 ans et la durée de stationnement du 11^{ème} échelon (nouveau) de ces deux grades serait réduite d'un an (nouvelle durée fixée à 3 ans au lieu de 4 ans).

Grilles de catégorie B Nouvelles améliorations (suite)

Les améliorations indiciaires

- Une augmentation de **5 points d'indice majoré** de l'indice afférent aux **échelons terminaux** de chaque grade (B 1, B 2 et B 3) ;
- Des améliorations indiciaires en bas de grille des grades B 1 et B 2 :
 - **En B 1** : ajout de **3 points d'indice majoré** sur les **4 premiers échelons** nouveaux ;
 - **En B 2** : ajout de **9 points d'indice majoré** sur le **1^{er} échelon nouveau, 8 points sur les 2^{ème} et 3^{ème} échelons nouveaux, 7 points sur le 4^{ème} échelon nouveau et 6 points sur le 5^{ème} échelon nouveau.**
 - **Enfin en B 3**, ajout d'un point d'indice majoré au **8^{ème} échelon** permettant d'éviter une inversion de carrière.

Grilles de catégorie B

Structure de la nouvelle grille cible

Trois grades B 1, B 2 et B 3

B1 (recrutement Bac) : **IB 372 – IB 597** (13 échelons – durée du grade 30 ans) à comparer aux bornes actuelles du NES 1 (IB 348-IB 576) ;

B2 (recrutement Bac +2) : **IB 389 – IB 638** (13 échelons – durée du grade 30 ans) à comparer aux bornes actuelles du NES 2 (IB 350-IB 614) ;

B3 : **IB 446 – IB 707** (11 échelons – durée du grade 24 ans), à comparer aux bornes actuelles du NES (IB 404-IB 675).

Etapes de la revalorisation :

2016 : Transfert primes/points :

2017 et 2018 : poursuite de la revalorisation de B1, B2 et B 3.

Grilles de catégorie A

Rappel des améliorations déjà proposées le 19 mai 2015 :

- Le premier grade du corps des attachés (A-type Cigem) : passage d'un grade à 11 échelons (au lieu de 12) se déroulant sur 26 ans (au lieu de 26,5). Les indices afférents à chaque échelon, sans tenir compte du 1^{er} échelon qui est supprimé, sont améliorés en moyenne de plus de 5 points d'indices majorés par rapport à la précédente proposition. Le bornage indiciaire proposé est compris entre l'**IB 444** et l'**IB 821**.
- Le 1^{er} grade d'avancement du corps des attachés (A-type Cigem: attachés principaux) : passage d'un grade à 9 échelons (au lieu de 10) se déroulant sur 18 ans (au lieu de 19). Les indices afférents à chaque échelon, sans tenir compte du 1^{er} échelon qui est supprimé, sont améliorés en moyenne de plus de 7 points d'indices majorés par rapport à la précédente proposition. Le bornage indiciaire proposé est compris entre l'**IB 593** et l'**IB 995**.

Ces modifications de structure devaient intervenir dans un second temps, à la suite de la revalorisation de la grille consécutive au transfert d'une partie de l'indemnitaire.

Grilles de catégorie A

Nouvelles améliorations

Anticipation du calendrier de revalorisation : une revalorisation de la grille en trois étapes, **dès 2017**, avec une mesure complémentaire intervenant en 2020.

Revalorisation de l'indice terminal du second grade du corps des attachés (A type CIGeM) porté, en 2020, à l'indice brut 1015. Revalorisation concomitante de l'indice terminal du grade de directeurs de service pour maintenir le différentiel existant actuellement.

Grilles de catégorie A

Structure de la nouvelle grille

Trois grades et un grade en extinction (FPE) : attaché, attaché principal, attaché hors classe et directeur des services (en extinction)

Attaché : **IB 444 – IB 821** (11 échelons – durée du grade 26 ans) à comparer aux bornes actuelles (IB 404-IB 801) ;

Attaché principal : **IB 593 – IB 1015** (9 échelons – durée du grade 18 ans) à comparer aux bornes actuelles (IB 504-IB 966) ;

Directeur des services : **IB 547 – IB 1020** (14 échelons – durée du grade 24 ans) à comparer aux bornes actuelles (IB 529-IB 985) ;

Attaché hors classe : **IB 797 – IB 1027** (6 échelons – durée du grade 11,5 ans) et **échelon spécial en HEA**, à comparer aux bornes actuelles des 6 échelons (IB 759-IB 1015).

Grilles de catégorie A

Structure de la nouvelle grille (suite)

Étapes de la revalorisation :

2017 : 1^{ère} étape de transfert primes/points et 1^{ère} étape de la revalorisation ;

2018 : 2^{nde} étape de transfert primes/ points

2019 : 2^{nde} étape de la revalorisation. En 2020, fixation de l'IB 1015 et l'IB 1020 au sommet des grades d'attaché principal d'une part et de directeur des services d'autre part.

MERCI DE VOTRE ATTENTION

Conseil des ministres valide une version 2 du projet de loi sur le statut des fonctionnaires

La ministre de la Fonction publique, Marylise Lebranchu, a présenté, mercredi 17 juin en Conseil des ministres, une version rectifiée de son projet de loi sur la déontologie et les droits et obligations des fonctionnaires, qui insiste notamment sur le respect du principe de laïcité. Le texte, qui vise à renforcer les droits et obligations des quelque 5 millions de fonctionnaires français, avait déjà été présenté en juillet 2013, mais était resté dans les tiroirs, victime, selon la ministre, de l'encombrement législatif.

La nouvelle version a été resserrée, avec 25 articles au lieu de 59. *“Nous le déposerons dans la foulée au Parlement, avec une première lecture a priori en septembre et un objectif d'adoption définitive en fin d'année”*, avait confié la ministre le 13 mai dernier à *Acteurs publics*. Le texte, qui *“actualise et complète les principes fondamentaux du statut”* de fonctionnaire, vise notamment à réaffirmer le principe de laïcité, *“c'est-à-dire de neutralité religieuse, comme valeur fondamentale respectée par les agents de la fonction publique”*. Le projet de loi stipule notamment qu'un fonctionnaire *“exerce ses fonctions dans le respect du principe de laïcité”* et, à ce titre, doit *“s'abstenir de manifester, dans l'exercice de ses fonctions, ses opinions religieuses”*.

Renforcement de la Commission de déontologie

Le texte vise aussi à mieux prévenir les conflits d'intérêts. Il protège les fonctionnaires “lanceurs d'alerte” en prévoyant qu'aucune mesure concernant par exemple leur rémunération, promotion ou mutation ne puisse être prise s'ils ont *“relaté aux autorités”* des faits *“susceptibles d'être qualifiés de conflit d'intérêts”*, dès lors qu'ils l'ont fait *“de bonne foi et après avoir alerté en vain”* la hiérarchie.

Le projet de loi renforce aussi les pouvoirs de la Commission de déontologie de la fonction publique, chargée de rendre un avis lorsqu'un agent souhaite exercer dans le privé (le “pantouflage”). Un fonctionnaire qui ne respecterait pas l'avis de cette commission s'exposerait à des *“poursuites disciplinaires”*.

Pour pouvoir occuper certains postes, définis par une liste établie par décret en Conseil d'État, des déclarations d'intérêts et des déclarations de patrimoine devront aussi être transmises. Pour les déclarations de patrimoine, la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique fera un état des lieux au moment où le fonctionnaire quittera son poste et, en cas d'anomalie, son dossier sera transmis à l'administration fiscale.

Pierre Laberrondo

Le décret reportant au 1er janvier 2016 l'application du nouveau régime indemnitaire des agents de l'État publié au JO

Le [décret n° 2015-661](#) du 10 juin 2015 relatif à la création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'État, qui modifie le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014, est publié au *Journal officiel* du samedi 13 juin 2015 (). Il aménage le calendrier d'adhésion de certains corps de fonctionnaires au nouveau régime indemnitaire, le Rifseep, en repoussant l'application de 6 mois et en reportant au 31 décembre 2015 l'abrogation de la PFR (prime de fonctions et de résultats). En avril dernier, la DGAFP (directrice générale de l'administration et de la fonction publique) avait informé les syndicats de la décision du gouvernement de reporter l'entrée en vigueur de ce nouveau régime pour donner plus de temps aux ministères.

L'intention du gouvernement de repousser de juillet 2015 à janvier 2016 l'entrée en vigueur du nouveau régime indemnitaire des agents de l'État a pris effet le 14 juin avec la publication au JO(), il y a deux jours, d'un [décret](#) modifiant [celui publié le 20 mai 2014](#) "portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'État", appelée Rifseep. L'objet de ce décret est d'aménager le "calendrier d'adhésion" à ce nouveau régime indemnitaire en remplaçant la date d'application du 1^{er} juillet 2015 par celle du 1^{er} janvier 2016. À noter toutefois que l'échéance du 1^{er} juillet est maintenue pour le corps des administrateurs civils.

À l'origine, le Rifseep, qui a vocation à remplacer progressivement, d'ici à 2017 (), les quelque 1 700 primes existantes à commencer par la plus emblématique et la plus critiquée, la PFR (mise en place par le gouvernement Fillon en 2008 pour la filière administrative), devait s'appliquer progressivement à compter du 1^{er} juillet 2015 pour certains corps de fonctionnaires des administrations de l'État (adjoints administratifs, secrétaires administratifs, corps interministériels des assistants de service social et des conseillers techniques de service social, corps interministériel, corps et emplois bénéficiant de la PFR, dont le corps des administrateurs civils).

SCHÉMAS D'ADHÉSION MINISTÉRIELS AVANT L'ÉTÉ

Mais à la demande de plusieurs ministères et organisations syndicales, le ministère de la Décentralisation et de la Fonction publique, et la DGAFP ont décidé en avril dernier d'aménager un délai supplémentaire de 6 mois pour permettre aux ministères, dont beaucoup s'estimaient dans l'incapacité d'assurer la mise en place du nouveau dispositif en milieu d'année, de préparer le basculement de l'ancien régime au nouveau. La DGAFP, Marie-Anne Lévêque, en avait informé les responsables des organisations syndicales par courrier le 17 avril ([lire sur AEF](#)). Elle invitait à cette occasion les ministères à transmettre leurs schémas d'adhésion (liste des corps concernés et primes exclues du dispositif) au plus tard au début de cet été.

Ce décalage de 6 mois de l'application du Rifseep entraîne également le report au 31 décembre prochain de l'abrogation de la PFR ([décrets du 22 décembre 2008](#)) et de l'indemnité forfaitaire représentative de sujétions et de travaux supplémentaires ([décret du 30 août 2002](#)). Cet

assouplissement de calendrier n'aura pas de conséquence sur la généralisation du dispositif, prévue le 1^{er} janvier 2017, assurait en avril la DGAFP dans son courrier.

Comment va se mettre en place le Rifseep au MENESR ? (documents de travail)

La mise en place en place du Rifseep au MENESR se déroulera en 4 étapes, selon des documents de travail établis par la DGRH, et dont AEF a eu copie. Seraient concernés au 1er juillet 2015 les administrateurs civils ; au 1er septembre les attachés d'administration de l'État, Saenes, Adjaenes ; au 1er janvier 2016 les filières sociale et de santé, filières ITRF et ITA, les corps et emplois relevant du service E (inspecteurs généraux, emplois fonctionnels comme les secrétaires généraux d'académie ou les Dasen) ; et au 1er janvier 2017 la filière des bibliothèques et autres emplois fonctionnels. Ces documents détaillent les critères d'attribution des deux dispositifs indemnitaires qui composent le Rifseep, les plafonds envisagés en fonction des personnels ou encore les hypothèses de modulation. La mise en place du Risfeep devrait faire l'objet de consultation en CTM les 6 et 8 juillet 2015.

Qu'est-ce que le Risfeep ?

Ce dispositif indemnitaire unique est destiné à se substituer à toutes les primes fonctionnelles jusque-là applicables, pour tous les agents relevant de la loi du 11 janvier 1984. Il s'articule autour de deux indemnités :

- **IFSE** : indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (indemnité principale assise sur les fonctions de l'agent)
- **CIA** : complément indemnitaire annuel (permet de reconnaître l'engagement professionnel et la manière de servir de l'agent, facultatif)

Quel est le calendrier d'application ?

Selon ces documents de travail, la mise en place est prévue sur 2 ans en 4 étapes :

- **1er juillet 2015** : administrateurs civils
- **1er septembre 2015** : attachés d'administration de l'État, Saenes, Adjaenes
- **1er janvier 2016** : filières sociale et de santé, filières ITRF et ITA, les corps et emplois relevant du service E (IGAENR et Igen, emplois fonctionnels : directeur de l'académie de Paris, SGA, Dasen et Daasen, directeur du Siec, DGS...)
- **1er janvier 2017** : Filière des bibliothèques et autres emplois fonctionnels (directeur deCrous, DT Canopé...)

Quelles différences avec la PFR ?

Selon ces documents, l'IFSE absorbera les parts F (fonction) et R (résultat) – hors versements exceptionnels - de l'actuelle PFR donc la répartition entre IFSE et CIA sera différente de celle qui prévaut entre les parts F et R de la PFR.

Le passage de la PFR au Rifseep se fera à moyens constants. Le montant de l'IFSE sera égal, au minimum, à l'addition de la part F et de la part R hors versement exceptionnel non reconductible (IFSE = 100 % de la PFR hors versement exceptionnel non reconductible).

Sur quels critères repose l'attribution de la nouvelle indemnité ?

L'IFSE repose sur la formalisation de trois séries de critères professionnels à partir desquels sont construits les groupes de fonctions. Chaque poste de travail sera versé dans un des groupes, déconnecté du grade. Pour chaque corps ou statut d'emploi le nombre de groupes de fonctions est fixé par arrêté, qui déterminera également le montant maximal par groupe et le montant minimal par grade. La catégorie A regroupe 4 groupes, la catégorie B 3 groupes, et la catégorie C 2 groupes.

À chaque groupe de fonctions correspond à une plage indemnitaire. Le plafond d'attribution au titre de l'IFSE est défini, pour chaque groupe de fonctions, par l'arrêté d'adhésion du corps (arrêté barème).

Les critères professionnels sont :

- Encadrement, coordination, pilotage, conception
- Technicité, expertise, expérience ou qualification
- Sujétions particulières ou degré d'exposition du poste au regard de son environnement professionnel

Sur quels critères repose l'attribution du complément indemnitaire annuel ?

Ce complément indemnitaire annuel facultatif peut être attribué à toutes les catégories de personnels, ou à certaines d'entre elles uniquement, ou encore à aucune.

La part du CIA dans l'attribution indemnitaire globale d'un agent est contingentée :

- catégorie A : 15 % maximum de l'attribution indemnitaire globale,
- catégorie B : 12 % maximum de l'attribution indemnitaire globale
- catégorie C : 10 % maximum de l'attribution indemnitaire globale

Le plafond du CIA pouvant être servi par groupe de fonctions est défini par l'arrêté d'adhésion du corps, comme pour l'IFSE.

Quels plafonds seraient fixés ?

Selon ces documents de travail, des plafonds seraient fixés pour la filière administrative. En voici les montants :

- **Services déconcentrés**

Attachés

X.1	IFSE (en €)	CIA (en €)
Groupe 1 (encadrement supérieur)	36,210	6,390
Groupe 2 (fonctions d'encadrement à responsabilités et /ou technicité importantes)	32,130	5,670
Groupe 3 (fonctions d'encadrement intermédiaire et/ou à technicité importantes)	25,500	4,500
Groupe 4 (fonctions usuelles)	20,400	3,600

SA

X.1	IFSE (en €)	CIA (en €)
Groupe 1 (encadrement important)	17,480	2,380
Groupe 2 (encadrement/technicité)	16,015	2,185
Groupe 3 (fonction usuelles)	14,650	1,995

Adjoins administratifs

X.1	Groupe 1 (responsabilités particulières)	Groupe 2 (fonctions usuelles)
CIA (en €)	1,250	1,200
IFSE (en €)	11,340	10,800

-

- Administration centrale

Attachés

X.1	IFSE (en €)	CIA (en €)
Groupe 1 (encadrement supérieur)	40,290	7,110
Groupe 2 (fonctions d'encadrement à responsabilités et /ou technicité importantes)	35,700	6,300
Groupe 3 (fonctions d'encadrement intermédiaire et/ou à technicité importantes)	27,540	4,860
Groupe 4 (fonctions usuelles)	22,030	3,890

SA

X.1	IFSE (en €)	CIA (en €)
Groupe 3 (fonctions usuelles)	16,480	2,245
Groupe 2 (encadrement / technicité)	17,930	2,445
Groupe 1 (encadrement important)	19,660	2,680

Adjoints administratifs

X.1	Groupe 1 (responsabilités particulières/ coordination)	Groupe 2 fonctions usuelles
CIA (en €)	1,350	1,320
IFSE (en €)	12,150	11,800

AEF propose également en téléchargement le [projet de liste](#) des personnels éligibles chez les AENESR, le [projet de liste](#) des personnels éligibles à l'administration centrale avec les projets de plafonds ainsi que le [projet de liste](#) des personnels éligibles dans les services déconcentrés avec les projets de plafonds pour la filière administrative (documents de travail).

Quelles modalités de mise en place pour les emplois fonctionnels ?

Dans un document d'entrée en discussions, daté d'avril 2015, le MENESR précisait la mise en place envisagée pour les emplois fonctionnels.

4 groupes étaient alors détaillés :

- Les emplois comportant 1 groupe de fonction : directeur de l'académie de Paris, directeur du Siec, chef de mission
- les emplois à 2 groupes de fonctions : secrétaires généraux d'académie, Dasen
- les corps et emplois à 3 groupes de fonctions : administrateurs civils, inspecteurs généraux, AENESR
- les emplois à 4 groupes de fonctions : DGS

Un classement des postes en groupe de fonctions était également proposé :

Classement des postes en groupe de fonctions : emploi d'AENESR – Services déconcentrés et établissements publics

Groupe	Fonctions proposées
Groupe 1	DGS adjoint d'un DGS du groupe indiciaire Etoile SG d'un service Inter académique Responsable sectoriel (RS) Chef d'agence comptable regroupant 9 EPLE et plus
Groupe 2	DGS adjoint d'un DGS du groupe indiciaire I Responsable sectoriel (RS) SG adjoint de Chancellerie Chargé de missions ou chef de projets transverses Cadre sectoriel collaborateur de RS du groupe 1 Chef d'agence comptable regroupant 8 EPLE au plus
Groupe 3	Adjoint à un DGS du groupe indiciaire II Responsable sectoriel (RS) Chargé de missions particulières, chef de projet sectoriel ou coordonnateur Cadre sectoriel collaborateur de RS du groupe 2 Contrôleur de gestion Gestionnaire en EPLE

Quels personnels ne seraient pas concernés par le Rifseep ?

Selon ces documents, ne devraient pas être concernés par ce nouveau régime :

- les personnels enseignants, d'éducation et d'orientation relevant du ministère de l'éducation nationale,
- les personnels enseignants-chercheurs et chercheurs,
- les personnels de direction,
- IEN, IA-IPR
- agents comptables d'EPSCP et des Crous.

Pour les **inspecteurs**, il est précisé qu'actuellement, ceux qui exercent des fonctions administratives en administration centrale perçoivent l'IFTS des administrations centrales. Aussi, ne seraient éligibles au Rifseep les inspecteurs qu'en tant qu'ils exerceront des fonctions administratives en administration centrale, sur la base d'un arrêté d'assimilation à prendre pour l'attribution du dispositif à ces personnels.

De même, les **personnels de direction** peuvent exercer des fonctions administratives en services déconcentrés ou en administration centrale et percevoir l'IFTS services déconcentrés ou l'IFTS des administrations centrales. Ces personnels ne seraient éligibles au Rifseep qu'en tant qu'ils exerceront des fonctions administratives en services déconcentrés ou en administration centrale, sur la base également d'un arrêté d'assimilation.

À quel moment serait réexaminé le montant de l'indemnité ?

Le montant de l'IFSE pourrait faire l'objet d'un réexamen dans 4 cas, selon les documents de travail :

1- en cas de changement de fonctions :

- vers un groupe de fonctions à contenu et barème supérieurs : le réexamen se traduit par une augmentation de l'IFSE ;
- vers un poste sans changement de groupe : peu ou pas valorisé selon les situations ;
- vers un groupe de fonctions inférieur : le réexamen doit se faire en tenant compte de la situation personnelle et professionnelle de l'agent, à l'occasion de l'accompagnement RH qui doit lui être apporté. Les services RH doivent prendre en compte la cause de ce changement de fonctions (en particulier est-ce à la demande de l'agent ou à la demande de l'employeur fonctionnel). Le réexamen est donc à décider au cas par cas.

2- tous les quatre ans, en l'absence de changement de fonctions et au vu de l'expérience acquise par l'agent

Dans ce cas il est proposé que le réexamen intervienne au moins tous les 3 ans. Il est proposé que le réexamen s'accompagne d'une augmentation lors de la première échéance de 3 ans. Ensuite différents cas de réexamen peuvent intervenir :

- pour les agents de cat. A : le réexamen suivant peut donner lieu à une augmentation dégressive, et il est recommandé qu'à terme, le réexamen ne soit pas suivi d'une augmentation. Ce terme est à définir au plan académique,
- pour les agents de cat. B et C : si le réexamen est suivi d'une revalorisation, aucune dégressivité ne serait appliquée.

3- en cas de changement de grade suite à une promotion

Le ministère propose que cette situation donne lieu à une augmentation forfaitaire par catégorie statutaire et définie au plan académique. Une fourchette pourrait éventuellement être définie.

4- en cas de changement de grade et de fonctions se produisant concomitamment (ou dans un délai rapproché - 6 mois par ex)

Le ministère propose que l'agent cumule alors les deux réexamens prévus pour chacun de ces deux cas.

Avec quelles indemnités, ce nouveau régime pourrait-il être cumulé ?

Plusieurs indemnités seraient cumulables avec l'IFSE :

- indemnités compensant sujétions et astreintes liées à la durée du travail
- dispositifs d'intéressement prévus par l'article L954-2 du code de l'éducation
- rémunérations des activités de formation continue prévues par les articles D.714-60 et D.714-61 du code de l'éducation
- indemnité de caisse et de responsabilité des agents comptables
- nouvelle bonification indiciaire.

AEF propose en téléchargement la [liste](#) des indemnités qui seraient cumulées ou intégrées dans ce nouveau dispositif.

Rifseep : le Sgen-CFDT déplore une mise en place précipitée au MENESR

Le Sgen-CFDT déplore, mardi 16 juin 2015, le calendrier de mise en place du Rifseep ([lire sur AEF](#)). "Malgré les annonces du ministère de la Fonction publique instaurant un délai supplémentaire pour la mise en œuvre de ce régime, le MENESR passe en force et annonce l'instaurer dès le 1er septembre [...] préemptant ainsi le temps nécessaire au dialogue véritable." Selon le syndicat, "des académies", "comme la Guadeloupe" "sont en passe de publier des circulaires avant même que les textes définitifs ne soient présentés aux CTM des 6 et 8 juillet". Le Sgen-CFDT regrette que le dialogue sur les cartographies d'emploi et la classification des postes s'appuie sur la représentation des personnels aux CAP et non aux CT ; ce qui "constitue un irrespect total des textes en vigueur". Il souhaite des tableaux détaillés d'évolution du Rifseep, par filière, par groupe et par type de personnel.

Les fonctionnaires recourent moins au cumul d'activités publiques et privées

Les souhaits des fonctionnaires de rejoindre ou de cumuler avec leur emploi public une activité du secteur privé étaient en recul en 2014, selon le rapport de la Commission de déontologie de la fonction publique. Les pouvoirs de cette instance seront renforcés par le projet de loi sur la déontologie, les droits et obligations des fonctionnaires présenté mercredi 17 juin en Conseil des ministres.

La Commission de déontologie de la fonction publique a émis 3 045 avis en 2014, soit une forte baisse par rapport à 2013 – 3 486 avis. Des avis principalement relatifs à des demandes de départ d'agents publics vers le secteur privé ou à des demandes de cumul d'activités public-privé. Un chiffre publié dans le rapport 2014 de cette commission chargée d'émettre un avis sur les projets de départ ou de cumul d'agents publics désireux d'exercer une activité privée, rendu public le 15 juin. Dans le détail, la Commission a émis 1 075 avis pour la fonction publique de l'État (- 6,92 %), 972 pour l'hospitalière (- 2,31 %) et 998 avis pour la territoriale (- 25,3 %).

Dans les trois fonctions publiques, les secteurs d'activité vers lesquels souhaitent se tourner les agents concernent principalement le bien-être, le commerce, l'informatique, le domaine des assurances, banques et immobilier, le médical et paramédical. La très grande majorité des demandes sont jugées compatibles ou *“compatibles avec réserves”* par la Commission.

La publication de ce rapport intervient deux jours avant la présentation en Conseil des ministres, mercredi 17 juin, du nouveau projet de loi sur la déontologie, les droits et obligations des fonctionnaires, qui réécrit les pouvoirs de la Commission. *“Elle verra ses pouvoirs de contrôle et d'investigation renforcés, confiait récemment la ministre de la Fonction publique, Marylise Lebranchu, dans nos colonnes. L'employeur public représente le premier contrôle en matière de déontologie. Nous estimons qu'il a besoin d'un référent pour l'accompagner, d'où la création d'un déontologue interne à chaque administration. La Commission de déontologie sera au sommet de la « pyramide » en matière de contrôle interne.”*

Pouvoir d'enquête

Cela va dans le sens du souhait de la Commission. Le rapport appelle ainsi à *“une modification du dispositif actuel afin qu'elle puisse exercer au mieux la mission qui lui est confiée par le législateur”*. Et de souligner la nécessité d'une reconnaissance d'un pouvoir d'enquête permettant d'avoir accès à divers documents en matière de prévention et de lutte contre les conflits d'intérêts. En matière de droit d'alerte des agents publics, prévu dans le projet de loi *“Déontologie, droits, obligations”*, la Commission demande à avoir connaissance des alertes qui ont concerné le fonctionnaire désirant exercer une mobilité *“au cours des trois années précédant le départ”*.

La Commission demande par ailleurs un suivi des décisions prises par les administrations, particulièrement lorsque les avis émis comportent des réserves. Et suggère de clarifier son rôle par rapport à la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique, créée par la loi d'octobre 2013 et qui concerne essentiellement les élus et membres du gouvernement.

Sylvain Henry

Transition écologique : les propositions de Corinne Lepage pour transformer l'État

L'État doit faire évoluer ses institutions pour entrer dans la troisième révolution industrielle, préconise l'ancienne ministre de l'Environnement, Corinne Lepage, dans un rapport remis à l'actuelle ministre de l'Écologie, lundi 15 juin.

La réussite de la nouvelle donne énergétique dépendra de l'État. C'est en ces termes que Corinne Lepage, l'ancienne ministre de l'Environnement de Jacques Chirac, a dévoilé une série de propositions pour "L'économie du Nouveau Monde", dans un rapport remis à la ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, Ségolène Royal, lundi 15 juin.

"Cette économie vise à la fois à améliorer le bien-être de l'ensemble des individus qui composent la société et à préserver la qualité des écosystèmes. Elle prend en compte les externalités sociales et environnementales, et veillant à la conservation des actifs naturels et humains. C'est une condition fondamentale de la transition écologique", précise le rapport.

État obstacle

Commandé en janvier dernier par l'actuelle ministre de l'Écologie, ce rapport est le fruit d'une mission sur la transition énergétique et la mobilisation des acteurs de l'économie verte. *"Nous sommes entrés dans une période de transition économique et industrielle, dont la transition énergétique constitue un élément majeur",* expliquait Ségolène Royal dans sa lettre de mission à Corinne Lepage. *"De profonds changements se font jour et une nouvelle économie se développe (...). Ce Nouveau Monde irrigue la société française mais reste très éparpillé, peu structuré et finalement assez à l'écart des débats et négociations menés à l'échelle nationale",* précisait-elle.

Un constat partagé par Corinne Lepage dans son rapport. Selon elle, l'État constituerait un obstacle majeur vers le développement de l'économie du Nouveau Monde. *"L'État reste bloqué sur une économie du XX^e siècle et ne croit pas vraiment à la troisième révolution industrielle",* fait valoir le rapport.

Évolution institutionnelle

Pour entrer pleinement dans cette nouvelle révolution industrielle, le groupe de travail dirigé par Corinne Lepage appelle l'État à *"en devenir un moteur"* et à faire évoluer les institutions de la République. *"La transition vers l'économie du Nouveau Monde offre une occasion unique de repenser l'architecture gouvernementale et administrative pour donner une visibilité et une priorité à cette obligation",* peut-on lire dans le rapport.

Est ainsi préconisée la reconversion des structures de l'État, pour qu'elles s'appuient toutes sur les mêmes valeurs du *"Nouveau Monde", "chaque ministère devenant un écosystème"*.

Le rapport appelle également à une fusion du Sénat et du Conseil économique, social et environnemental (CESE), *"un outil sous-utilisé [dont] les avis rendus sont de très grande qualité mais sans effet"*. Cette fusion permettrait ainsi de représenter *"à la fois des territoires en action et une priorité donnée à l'économie du Nouveau Monde"*. Sur la route du Nouveau Monde, l'État est donc à la croisée des chemins...

Bastien Scordia

Manuel Valls demande aux ministres de valoriser le rôle des cadres supérieurs et dirigeants

Détection des hauts potentiels *via* des "revues de cadres", élaboration d'un plan de formation, promotion des pratiques managériales. Telles sont quelques-unes des priorités de gestion des cadres définies par le Premier ministre dans une circulaire adressée aux membres de son gouvernement.

"Je vous demande de vous engager dans la définition d'une politique nouvelle à l'égard des cadres de votre département ministériel." Dans une circulaire datée du 10 juin relative à la gestion des cadres et au management dans la fonction publique de l'État, le Premier ministre, Manuel Valls, invite les membres de son gouvernement – ministres et secrétaires d'État – à s'impliquer *"personnellement"* dans la gestion des cadres supérieurs et dirigeants de leurs ministères et à développer une nouvelle politique managériale dans leurs administrations.

Cette circulaire précise la communication sur le sujet de la ministre de la Fonction publique, Marylise Lebranchu, lors du Conseil des ministres du 10 juin. Manuel Valls rappelle qu'il est *"essentiel de renforcer la dimension managériale au sein de la fonction publique de l'État"* et d'instaurer *"de nouvelles pratiques permettant de créer des marges de responsabilité accrues pour les cadres qui favorisent l'initiative et la prise de risques"*.

Des secrétaires généraux en première ligne. Les secrétaires généraux voient leur rôle renforcé. À eux le pilotage de la politique de l'encadrement. C'est-à-dire l'identification des talents, la revue des cadres, leur évaluation, l'harmonisation de la politique indemnitaire... Manuel Valls écrit à ses ministres : *"Je vous encourage à développer la pratique des commissions de sélection présidées par le secrétaire général pour procéder aux nominations aux postes d'encadrement supérieur de chaque ministère."*

Un encadrement "associé". L'encadrement, souligne le Premier ministre, doit être pleinement associé à la politique managériale menée dans chaque ministère. *"C'est sur eux que reposent les changements attendus en matière d'organisation et de relations de travail, de développement des logiques de projet, d'accentuation des marges de responsabilités confiées aux agents."*

Les DRH revalorisés. L'importance accordée aux directions des ressources humaines (DRH) diffère d'un ministère à l'autre. Leur positionnement doit être *"transverse"* et leur rôle mis en valeur au côté du secrétariat général.

Un plan managérial. Chaque ministre doit élaborer un *"plan managérial"* avant la fin de l'année dans son ministère. Il s'agit notamment d'instaurer des revues de cadres. Manuel Valls indique : *"La pratique des revues de cadres, inégale selon les ministères, devra être améliorée. Elle constitue en effet le socle d'une politique de l'encadrement, car elle permet d'établir une connaissance des cadres, de leurs compétences et de leurs aspirations."* Elle permet, développe-t-il, *"de constituer des viviers pour les différents emplois à pourvoir"* aux niveaux ministériel et interministériel.

Formation. Le volet de la formation est érigé en priorité du plan managérial. Il s'agit de développer un plan de formation *"tant interministériel que ministériel"* pour sortir *"d'une logique d'offre et passer à une véritable politique de formation pilotée par le ministère employeur en cohérence avec les priorités et les actions interministérielles"*. Notamment sur les transformations numériques et sur le dialogue social.

Sylvain Henry

La Poste se convertit aux maisons de services publics

Près de 500 bureaux de poste pourraient être transformés d'ici à 2016

Les chiffres

17 000

C'est le nombre total de points de contact que possède La Poste sur le territoire et que la loi l'oblige à maintenir, sous la forme de bureaux ou d'implantations plus légères, agences postales communales ou Relais Poste.

9 400

Le nombre de bureaux de poste de plein exercice ; celui des agences communales (gérées avec des communes) et des Relais Poste (ouverts chez des commerçants) s'élève à 7 600.

La Poste s'impose comme le meilleur allié de l'Etat pour maintenir les services publics dans les zones rurales. Selon nos informations, l'entreprise publique, qui est aussi la première société de services de proximité en France, propose au gouvernement de transformer 982 de ses 9 400 bureaux de poste répartis sur le territoire en maisons de services publics.

Sur les 982 sites proposés par La Poste, 500 environ pourraient être retenus par l'Etat, au terme d'un processus de sélection qui sera piloté, au cours des prochaines semaines, par les préfets. Ce sont eux qui auront la responsabilité de délivrer les labels, après concertation avec les élus locaux et les autres opérateurs de services publics intéressés par ces maisons.

Concept né il y a environ vingt ans, mais resté longtemps encalminé faute de volonté politique et de technologies adéquates, les maisons de services au public ont vocation, afin de mutualiser les coûts, à regrouper sous le même toit des opérateurs nationaux et

locaux, tels qu'EDF, GDF-Suez, la SNCF, Pôle emploi, la Caisse nationale d'assurance-maladie (CNAM), la Caisse nationale des allocations familiales (CNAF) ou encore la Mutualité sociale agricole. Ces opérateurs peuvent être présents physiquement ou par l'entremise d'ordinateurs et de tablettes connectés à des services ou à des conseillers.

Le développement de tels espaces, déjà amorcé sous la précédente majorité, constitue l'un des axes forts du plan Valls présenté le 13 mars pour la défense des campagnes. Alors qu'il existe déjà 362 maisons de ce type en France, et que 150 autres sont en cours de création, le premier ministre a porté l'objectif à 1 000 d'ici à la fin de 2016. L'offre de La Poste tombe donc à point nommé... 500 bureaux de poste suffiraient à atteindre le but fixé.

Chute de l'activité courrier

Pour l'opérateur postal, l'intérêt d'une telle mise à disposition, rémunérée, de ses bureaux et de ses personnels est évident. Alors que la loi l'a obligé à maintenir 17 000 points de contact sur le territoire (bureaux de plein exercice ou agences et relais plus légers, gérés avec des communes ou des commerçants), mais que la chute du courrier affecte la fréquentation aux guichets, il s'agit de trouver de quoi revitaliser son réseau. Et rééquilibrer ses comptes.

Il y a urgence, face aux nouvelles perspectives de baisse du courrier, escomptées autour de 6 % à 7 % l'an, et au boum des opérations dématérialisées. Les 982 bureaux ciblés sont situés dans des communes de 1 500 habitants en moyenne – souvent d'anciens chefs-lieux de cantons – où ils accueillent moins de 70 personnes par jour... Cette moyenne masque des situations critiques (parfois moins de quarante visites quotidiennes).

L'idée est donc de profiter de ce plan national de maisons de services publics pour consolider ces bureaux fragiles mais dont la plupart ont été récemment modernisés. Une telle transformation paraît bien accueillie par les élus locaux de tous bords et par les syndicats postaux, qui s'étaient montrés critiques face à de précédentes initiatives de diversification (ventes de produits divers, nouveaux services à domicile...). Ils y voient cette fois une option conforme à la culture postale. Et ce, même si cette reconversion ne réglera pas tous les problèmes de l'opérateur, loin s'en faut.

De son côté, grâce à La Poste, l'Etat peut donner un coup d'accélérateur à son plan de soutien à la ruralité, en réimplantant des services publics dans des endroits délaissés. L'aide du groupe postal apparaît d'autant plus opportune que les communes, hôtes actuels des maisons de services publics, sont dans une situation financière tendue. Elles ne sont donc pas mécontentes de passer la main.

Certes, le financement de ces nouvelles maisons restera mutualisé entre l'Etat, les collectivités et les opérateurs. Mais la facture sera moins élevée qu'auparavant car les locaux et le personnel seront ceux de La Poste. Quant au fonds national de péréquation postale, créé pour garantir la présence de l'activité partout en France, il pourra être sollicité.

Ainsi, selon les calculs du gouvernement, ces nouvelles maisons hébergées dans les bureaux de poste devraient coûter 32 000 euros par an en moyenne, au lieu de 45 000 à

50 000 euros pour les anciennes.

Interrogé par *Le Monde*, l'entourage de Sylvia Pinel, la ministre du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité, confirme que le partenariat avec La Poste sera lancé lors du conseil des ministres du 24 juin. Une communication sur le sujet sera alors faite par la ministre.

Le cabinet de Mme Pinel souligne qu' "*il reviendra aux préfets de conduire les discussions avec les opérateurs désirant entrer dans ce partenariat, et avec les élus, pour sélectionner les sites les plus opportuns* ". Si le plan se déroule sans accroc, un tiers des maisons de services publics " nouvel âge " pourraient ouvrir avant la fin de l'année.

Anne Michel

Réforme territoriale : le gouvernement doit préciser ses mesures en matière de dialogue social et d'accompagnement RH

Par [Clarisse Jay](#)

La DGAFP (direction générale de l'administration et de la fonction publique) doit préciser ce mardi 16 juin 2015, lors d'une réunion du groupe de travail sur l'organisation territoriale de l'État du CSFPE (Conseil supérieur de la fonction publique), ses mesures en matière de dialogue social et d'accompagnement RH de la réforme territoriale et de celle des services régionaux de l'État. Lors d'une précédente réunion, le 27 mai dernier, l'administration a présenté les trois grands principes de cet accompagnement : un dialogue social approfondi, un traitement identique des agents "quelle que soit leur appartenance ministérielle", et un suivi personnalisé. Après la remise pour le 30 juin par les préfets préfigurateurs de leurs projets de macro-organigramme, une première analyse de l'impact RH et une cartographie des postes de travail devront être établies.

À 6 mois de l'entrée en vigueur de la nouvelle carte des régions, qui doivent passer de 22 à 13, et alors que son corollaire, la nouvelle organisation des services régionaux de l'État, doit se préciser d'ici à cet été, le gouvernement a entamé des discussions avec les organisations syndicales sur les modalités de dialogue social et d'accompagnement RH des agents concernés.

La ministre de la Décentralisation et de la Fonction publique, Marylise Lebranchu, en a présenté les grandes lignes le 22 avril dernier (), concomitamment aux annonces du ministre de l'Intérieur, Bernard Cazeneuve, sur le calendrier de la réforme de l'administration régionale de l'État et la désignation, pour les 7 régions fusionnées, de préfets préfigurateurs (). Dans le cadre du groupe de travail du CSFPE (Conseil supérieur de la fonction publique de l'État) sur l'organisation territoriale de l'État, la DGAFP (direction générale de l'administration et de la fonction publique) a, le 27 mai dernier, précisé les grands principes de cet accompagnement. Ces principes doivent être à nouveau détaillés à l'occasion d'une nouvelle réunion, ce 16 juin.

Selon le document présenté aux syndicats de la fonction publique fin mai, cet accompagnement repose sur trois grands principes : un dialogue social approfondi, un traitement identique des agents "quelle que soit leur appartenance ministérielle", et "des agents suivis de manière personnalisée".

UN DIALOGUE SOCIAL APPROFONDI

Le calendrier de la réforme

- 22 avril 2015 : communication en Conseil des principes RH de la réforme ;
- 30 avril 2015 : remise des diagnostics territoriaux ;
- 30 juin 2015 : projets d'organisation régionale ;
- Été 2015 : examen des propositions par les ministères et en interministériel et validation des schémas d'organisation cible ;
- Automne – fin 2015 : organigrammes détaillés des services, calendrier de mise en œuvre vers l'organisation cible et modalités pratiques de fonctionnement au 1^{er} janvier 2016.

Il est prévu d'articuler ce dialogue social "de manière cohérente" autour de 4 dimensions : au niveau interministériel (via le groupe de travail du CSFPE), au niveau ministériel (via les CTM), au niveau régional interministériel (via les instances de dialogue informel auprès des préfets préfigurateurs dont les réunions se déroulent en mai et en juin) et au niveau régional ministériel (via les CT de proximité).

Au niveau national, après les premiers échanges sur les dispositifs d'accompagnement RH, auront lieu en juillet les premiers retours sur les projets des préfets préfigurateurs d'organisation des services régionaux et les orientations fixées par le Premier ministre. Au niveau régional, doivent être présentées prochainement les grandes orientations sur les projets d'organisation des services.

À l'issue des retours sur les premières réunions des instances de dialogue informelles régionales avec les préfets, que l'Unsa a récemment critiquées lors de journées dédiées (), chaque préfet préfigurateur devra remettre au Premier ministre, pour le 30 juin, son projet de macro-organigramme.

Outre les propositions d'organisation et de gouvernance des services de l'État en région, ces projets devront comporter des éléments "spécifiquement RH" : "analyse de l'impact RH du schéma organisationnel en termes de répartition des postes de travail et donc d'éventuelles mobilités géographiques" ; "informations sur le calendrier et la composition des instances de dialogue social, les modalités d'information des agents, les mesures mises en œuvre par l'accompagnement individuel des agents et l'implication des cadres intermédiaires" ; et "recommandations éventuelles de mesures nouvelles d'accompagnement RH à prendre au niveau national. Les projets dresseront également la cartographie actuelle des postes de travail par grands domaines de compétences, par catégorie et par localisation, ainsi que "la cartographie cible au 31 décembre 2018" et "l'analyse des écarts entre ces deux cartographies".

Enfin, dans le but d'organiser le dialogue social au niveau de concentré, il est prévu de modifier les textes réglementaires relatifs aux comités techniques et aux commissions administratives paritaires, afin notamment de permettre, "le cas échéant", la réunion conjointe de plusieurs CT, CAP ou CHSCT en cas de rapprochement de services. À cet égard, un premier projet de texte concernant les CAP locales a déjà été examiné par le CSFPE le 2 juin dernier ().

UN TRAITEMENT IDENTIQUE DES AGENTS

Sur ce point, l'administration fait remarquer qu'il existe d'ores et déjà une batterie de mesures à disposition telles que l'assouplissement des conditions en matière de détachement et d'intégration, la prime de restructuration de service, l'indemnité de départ volontaire, l'indemnité d'accompagnement à la mobilité, le DIF, ou encore le bilan de compétences.

Au chapitre des mesures nouvelles figure un projet de décret dit de "sécurisation de la situation des agents sur emplois Date" (emplois de directions de l'administration territoriale de l'État) qui prévoit notamment la prorogation des détachements au-delà des durées maximales et le maintien à titre provisoire, pendant 5 ans, de la situation administrative des personnels dont l'emploi est supprimé ou classé dans un groupe d'emplois inférieur.

Un autre projet de décret dit de "sécurisation de la situation des agents sur les autres emplois fonctionnels de catégorie A ("A-type") et des agents bénéficiant de NBI" (nouvelle bonification indiciaire) prévoit plusieurs dispositions pour les agents dont l'emploi fonctionnel a été supprimé ainsi que le maintien de la NBI pour les agents de toutes catégories, qui ont "perdu" leur emploi, du fait de la nouvelle organisation des services de concentrés de l'État en région, dans les régions faisant l'objet d'un regroupement. Ces deux projets de décret ont également déjà été examinés en CSFPE le 2 juin dernier.

L'administration précise par ailleurs que "d'autres mesures, engagées dans d'autres cadres, pourront par ailleurs ponctuellement concourir à faciliter la mise en œuvre de la réforme" tel le projet de décret sur le télétravail en cours de concertation avec les organisations syndicales () ou la priorité de réaffectation des fonctionnaires dont l'emploi est supprimé figurant dans le nouveau projet de loi "déontologie" qui sera présenté en Conseil des ministres le 17 juin (). À cela, s'ajoute un fonds d'accompagnement interministériel

de la réforme de l'État, annoncé par Marylise Lebranchu le 22 avril, "afin que les agents bénéficient, dans les mêmes conditions, des mêmes dispositifs, quelle que soit leur appartenance ministérielle".

DES AGENTS SUIVIS DE MANIÈRE PERSONNALISÉE

Il est prévu de présenter en CT et en CHSCT une étude d'impact RH "associée à la réorganisation" dont "le format sera défini par instruction ministérielle". Le suivi personnalisé, lui, se fera à deux niveaux : un lieu d'accueil et d'information, "mis en place immédiatement au sein de chaque structure concernée par la réforme" et un conseil ministériel, "avec une coordination interministérielle réalisée par les PFRH (plateformes régionales d'appui à la gestion des ressources humaines), également chargées de travailler sur les mobilités inter versants de la fonction publique".

Parallèlement, le gouvernement compte remobiliser le réseau des conseillers mobilité-carrière au travers de deux chantiers : la structuration des réseaux "notamment territoriaux" et leur professionnalisation pour "les sensibiliser à la mise en œuvre des outils de formation". Il prévoit également de mobiliser les PFRH (notamment en les ouvrant vers les autres versants de la fonction publique) et les outils existants de la formation professionnelle (loi du 3 août 2009 relative à la mobilité et aux parcours professionnels dans la fonction publique, publication d'ici à l'été d'un guide pratique sur les outils de la formation professionnelle voire prise en charge financière via le fonds interministériel).

Enfin, un accompagnement spécifique à la conduite du changement sera mis en place pour les cadres, dans le cadre de la nouvelle politique de gestion des cadres dans la fonction publique de l'État présentée en Conseil des ministres par Marylise Lebranchu le 10 juin dernier ().

Clotilde Valter remplace Thierry Mandon à la Réforme de l'État

Un an après sa nomination comme secrétaire d'État à la Simplification et à la Réforme de l'État, Thierry Mandon part à l'Enseignement supérieur et à la Recherche. Il est remplacé à son ancien portefeuille par la députée du Calvados Clotilde Valter.

François Hollande et Manuel Valls ne se sont pas contentés de remplacer Geneviève Fioraso et Carole Delga, ils ont aussi fait bouger Thierry Mandon. Secrétaire d'État très médiatique chargé depuis un an de la Réforme de l'État et de la Simplification, l'ex-député de l'Essonne récupère le portefeuille de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, passant de la tutelle directe du Premier ministre à celle de Najat Vallaud-Belkacem, ministre de l'Éducation nationale.

Thierry Mandon revient ainsi à un sujet qu'il connaît bien. Comme député, il a été rapporteur spécial des crédits de l'enseignement supérieur et il a présidé dans son département le groupe d'intérêt public Génopole, premier *biocluster* français. Comme Geneviève Fioraso – qui a quitté le gouvernement pour raisons de santé –, sa proximité avec le monde de l'entreprise lui permettra de consolider les passerelles entre la recherche et l'industrie.

Méthode Mandon

Thierry Mandon quitte le secrétariat d'État à la Simplification et à la Réforme de l'État sans avoir terminé le chantier de la revue des missions. Après quelques semaines de retard, les premières conclusions devaient être rendues fin juin. C'est surtout en matière de simplification que Thierry Mandon s'est illustré. Ancien coprésident du Conseil de la simplification, il a présenté fin mai une dernière vague de mesures pour faciliter la vie des entreprises.

L'ex-député de l'Essonne ne s'est pas privé d'empiéter sur le périmètre de ses collègues. Il s'est notamment prononcé en faveur d'une réforme des recrutements des plus hauts fonctionnaires, épousant les propositions du commissaire de France Stratégie, Jean Pisani-Ferry, qui préconise de recruter d'ici dix ans un quart des hauts fonctionnaires en dehors de la fonction publique. Une prise de position de Thierry Mandon qui avait fait grincer des dents chez Marylise Lebranchu, ministre de la Fonction publique, qui avait dû, en juin 2014, laisser, à contrecœur, à son bouillant collègue le portefeuille de la Réforme de l'État.

Thierry Mandon aura aussi remis en ordre de marche le secrétariat général pour la modernisation de l'action publique (SGMAP), après plusieurs mois de flottement début 2014. Voulant en faire "son" administration, il n'a pas hésité à bousculer les équipes et en particulier sa patronne, Laure de La Bretèche, nommée en juillet 2014.

Cabinet Jospin

C'est donc dans ce contexte que Clotilde Valter arrive rue de Babylone. C'est en quelque sorte un retour à Maignon pour cette ancienne conseillère de Lionel Jospin. Au cabinet du Premier ministre de l'époque, cette ex-élève de l'ENA, inspectrice générale de l'administration, s'occupait des affaires intérieures (sécurité, immigration, Corse). Elle y a croisé Yves Colmou, aujourd'hui conseiller auprès du Premier ministre et, précisément, Manuel Valls, qui était le patron de la communication de Maignon. Jeune conseillère discrète, Clotilde Valter s'était retrouvée sous les feux des projecteurs à l'occasion de la rocambolesque affaire des paillottes corses.

Entrée en politique dans le sillage d'Yvette Roudy, Clotilde Valter a été élue conseillère municipale de Lisieux en 2001 et conseillère générale du Calvados en 2004. Elle n'a pas réussi à se faire élire députée en 2002 ni en 2007, mais la troisième tentative sera la bonne, en 2012. Haute fonctionnaire, la députée Clotilde Valter s'était surtout investie depuis trois ans dans les dossiers industriels. Placée directement sous la tutelle du Premier ministre, la nouvelle secrétaire d'État peut se targuer d'être une proche de Manuels Valls,

contrairement à Thierry Mandon, dont les relations avec le Premier ministre n'ont jamais été très chaleureuses.

Autre nouvelle arrivée au gouvernement, la députée de Charente Martine Pinville remplace Carole Delga comme secrétaire d'État chargée du Commerce, de l'Artisanat, de la Consommation et de l'Économie sociale et solidaire, auprès du ministre de l'Économie, Emmanuel Macron. Laurence Rossignol, secrétaire d'État chargée de la Famille, récupère pour sa part le portefeuille de l'Enfance

Bruno Botella

La baisse du chômage annoncée pour l'été

SOCIAL. L'assurance chômage table sur une baisse du nombre de demandeurs d'emploi à court terme. Une décrue timide qui devrait s'accompagner d'une hausse de la précarité.

TROIS ANS après l'avoir promise, François Hollande pourra-t-il enfin crier victoire ? Selon la caisse d'assurance chômage, l'inversion de la courbe du chômage, c'est pour bientôt. Les gestionnaires de l'Unédic ont, comme à leur habitude, fait tourner leurs ordinateurs et, surprise, les calculs, marge d'erreur comprise, sont sans appel : il y aura « une baisse des inscriptions en catégorie A (NDLR : les chômeurs ne travaillant pas du tout) à partir du milieu de l'année 2015 ».

L'Unédic n'est pas seule à le dire. L'OCDE, comme la Commission européenne et le FMI, voient aussi venir l'hirondelle... française. Mais qui, comme on le sait, ne fait pas toujours le printemps. D'ailleurs, la baisse à venir, selon ces nouvelles prévisions, serait encore trop légère pour convaincre les Français, échaudés par trop de promesses non tenues. Malgré cette embellie annoncée pour l'été, les compteurs du chômage ne seront pas complètement remis à zéro en 2015 : l'Unédic table sur 12 000 chômeurs de plus dans l'année. François Hollande devra prendre son mal en patience et attendre 2016 pour dire aux Français, droit dans les yeux et preuves à l'appui, qu'il a gagné son pari. Si les prévisions de l'organisme se confirment alors (il s'est déjà trompé plus d'une fois), la décrue — autrement dit l'inversion de la courbe — aura bien lieu en 2016 avec un recul de 68 000 chômeurs dans l'année.

Bond des autres catégories

Les esprits chagrins auront de toute façon un argument pour doucher la satisfaction du gouvernement. Comme à chaque période de reprise, ce sont les emplois précaires qui s'envolent. Autrement dit, c'est la multiplication des CDD, des missions d'intérim et des contrats aidés en tous genres qui améliorent, dans un premier temps, les statistiques. D'ailleurs, l'Unédic prévient : si la colonne des chômeurs en catégorie A (officielle) amorce un recul, cela s'accompagnera parallèlement d'un bond des catégories B et C (qui travaillent un peu dans le mois) en 2015, comme en 2016. Et, selon que l'on s'intéresse à l'une ou l'autre des catégories, le verre sera à moitié plein ou à moitié vide...

Catherine Gasté

L'Unedic légèrement plus optimiste pour l'emploi d'ici à la fin de l'année

Le nombre d'inscrits en catégorie A ne devrait au final progresser que de 12 000 cette année, mais celui des catégories B et C de 134 000.

CÉCILE CROUZEL @ccrouzel

EMPLOI Une amélioration mais modérée. Dans ses dernières prévisions, rendues publiques mardi, l'Unedic, le gestionnaire de l'assurance-chômage, estime désormais que « sous les effets conjoints de l'amélioration de la croissance, du CICE (crédit d'impôt compétitivité emploi) et du pacte de responsabilité », 61 000 emplois seront créés dans le secteur privé en 2015. En janvier, sa prévision était presque trois fois moindre (23 000 postes). Entre-temps, les perspectives de croissance économique ont été revues à la hausse.

Point capital, selon ces nouvelles prévisions, les créations d'emploi dans le privé et en contrats aidés atteindront, dès 2015, un niveau suffisant pour absorber la hausse de la population active. Résultat, le taux de chômage, en métropole,

passerait de 10 % fin mars à 9,9 % fin 2015. Il continuerait ensuite à reculer pour atteindre 9,7 % fin 2016. En janvier, l'Unedic tablait encore sur une hausse du taux de chômage cette année.

Mais si l'organisme est un peu plus optimiste que la Commission européenne, qui voit le taux de chômage ne diminuer qu'en 2016, ses prévisions ne sont pas non plus extrêmement encourageantes. Le rythme de baisse du taux de chômage - 0,2 point par an - se révèle limité. Il a été entre trois et quatre fois plus rapide en 2006 et 2007. 2015 se solderait encore par 12 000 inscrits de plus en catégorie A à Pôle emploi (sans aucune activité), les baisses du second semestre ne compensant pas une entame d'année désastreuse.

Et en 2016, le reflux serait faible (- 68 000) comparé aux 3,5 millions de demandeurs d'emploi. Surtout, l'Unedic prévoit qu'une

partie des chômeurs ne retrouvera que des petits boulots. Le nombre d'inscrits en catégorie B et C à Pôle emploi (activité réduite) augmenterait de 134 000 personnes en 2015, et encore de 38 000 en 2016.

En janvier, l'Unedic prévoyait, pour 2015, une hausse plus importante des inscrits en A mais une progression plus faible pour les catégories B et C. Preuve qu'il y a bien des vases communicants. Cette multiplication des petits boulots est la conséquence de la fragilité de la reprise et de la précarisation du marché du travail. L'assouplissement des règles de cumul d'un salaire et d'une indemnisation chômage a pu aussi accentuer le phénomène.

30 milliards de dette

Du fait aussi des nouvelles règles d'indemnisation, un plus grand nombre de chômeurs percevront une allocation. Résultat, malgré quelques mesures d'économies, les dépenses de l'Unedic continueront de progresser en 2015, avant de ralentir en 2016. Le régime d'assurance-chômage affichera alors un déficit de 4,6 milliards cette année et de 3,7 milliards en 2016. De quoi porter sa dette à près de 30 milliards en 2016 (après 25,9 milliards en 2015). Un niveau abyssal.

On comprend pourquoi Manuel Valls a pressé à plusieurs reprises les organisations patronales et syndicales d'entamer plus rapidement que prévu - soit avant début 2016 - la renégociation des règles d'assurance-chômage. Sans succès pour l'instant, les partenaires sociaux tenant à garder la main sur le sujet. Mais, quel qu'il en soit, les prochaines négociations s'annoncent très difficiles. ■

Variation annuelle du nombre...

	EN 2014	EN 2015 (prevision)	EN 2016 (prevision)
... d'emplois total	11 000	129 000	168 000
... d'emplois affilés à l'Assurance-chômage	-61 000	61 000	174 000
... de demandeurs d'emploi en fin de mois, catégorie A*	189 000	12 000	-68 000
... de demandeurs d'emploi en fin de mois, catégories B et C*	122 000	134 000	38 000
DÉFICIT DE L'ASSURANCE CHÔMAGE	-3,8 milliards €	-4,6 milliards €	-3,7 milliards €
DETTE DE L'ASSURANCE CHÔMAGE	-21,3 milliards €	-25,9 milliards €	-29,24 milliards €

* Catégorie A : 12 mois sans salaire et 230 heures de formation ; catégorie B : 6 mois sans salaire et 100 heures de formation ; catégorie C : 3 mois sans salaire et 50 heures de formation.

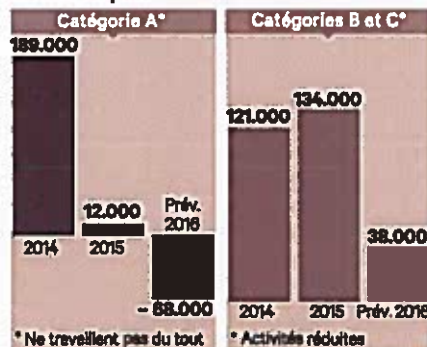
** C : demandeurs d'emploi ayant travaillé plus de 180 h

Source : Unedic

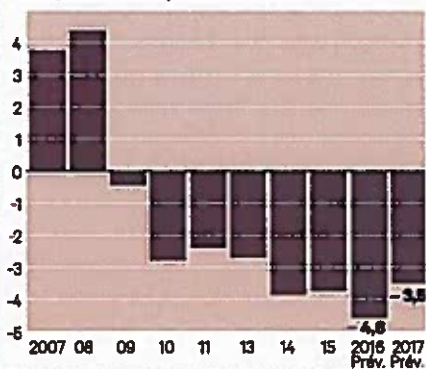
L'Unédic table sur un recul limité du chômage dès cet été

Les prévisions de l'Unédic

Evolution du nombre d'inscrits à Pôle emploi



La trésorerie de l'Assurance-chômage
En milliards d'euros, au 31 décembre



• LES ÉCHOS • / SOURCE : UNÉDIC

EMPLOI

Selon ses nouvelles prévisions, le chômage baissera au second semestre 2015 et en 2016.

Mais la baisse sera limitée et en trompe-l'œil, avec un bond des personnes en activité réduite.

Derek Perrotte
dperrotte@lesechos.fr

L'inversion de la courbe du chômage, c'est maintenant ! Ce n'est pas François Hollande qui le dit, mais l'Unédic. Dans leurs nouvelles prévisions financières, les gestionnaires de l'assurance-chômage tablent sur « une baisse des inscriptions en catégorie A » (les chômeurs ne travaillant pas du tout) « à partir du milieu de l'année 2015 ». L'amélioration des perspectives de croissance, marquée aux effets du Crédit d'impôt compétitivité emploi (Cice) et des baisses de charges du pacte de responsabilité – sans oublier la récente rallonge de 100.000 contrats aidés –, permettrait ainsi de relancer les créations d'emplois affiliés au régime (+61.000 anticipés sur 2015 après -61.000 l'an passé), et par extension les embauches.

Alors que le nombre de chômeurs a progressé de 35.000 de janvier à avril, la baisse à venir (-23.000) serait toutefois trop faible pour boucler l'année dans le vert : l'Unédic table sur 12.000 chômeurs de plus au final en 2015. Sur fond d'accélération de la croissance, le redressement se poursuivrait en 2016, avec 68.000 chômeurs de moins sur l'année, l'accélération des créations d'emplois dans le secteur marchand venant plus que compenser alors le ralentissement des contrats aidés.

« Une transformation du chômage »

C'est une nette amélioration par rapport à janvier : l'Unédic anticipait alors 104.000 chômeurs de plus en 2015. Depuis, la prévision de croissance de +0,8 % a été rehaussée par le consensus des économistes sur lequel s'appuie l'organisme à +1,1 %. Alors que les Français, échaudés par les promesses passées, ne croient plus à une baisse prochaine du chômage, l'Unédic fait-elle preuve d'un excès d'optimisme ? Si les économistes de COE-Rexcode et ceux de l'OFCE partagent globalement les grandes lignes de l'analyse de l'Unédic, ils tablent

plutôt sur une inversion qui s'enclencherait entre la rentrée et Noël, pour un total, selon COE-Rexcode, de 56.000 chômeurs de plus sur l'année.

Mais même si le scénario de l'Unédic venait à se confirmer, il serait encore bien présomptueux de crier victoire. Car, « plus qu'une vraie baisse du chômage, c'est avant tout une transformation de ce dernier et du marché du travail qui se prépare », prévient Eric Heyer, directeur du département analyse et prévision de l'OFCE, avec une envolée des emplois précaires. L'Unédic prévoit ainsi, en parallèle du recul des chômeurs de catégorie A, un bond de 41.000 chômeurs

de catégories B et C (travaillant en partie dans le mois) d'ici à la fin de l'année (en plus des 93.000 déjà comptabilisés de janvier à avril) et de 38.000 l'an prochain. Cette bascule d'une catégorie de chômeurs à l'autre devrait en outre être alimentée par les droits rechargeables mis en place l'hiver dernier. Reste, au final, un constat : toutes catégories confondues, le chômage continuerait de battre des records.

C'est pourquoi l'impact financier sur le régime resterait mauvais, avec une prévision de déficit 2015 qui atteint désormais 4,6 milliards d'euros, en légère hausse par rapport à la prévision de janvier. En 2016, le déficit atteindrait encore

Les Echos

17/06/2015

91.000

CHÔMEURS DE CATÉGORIE A

EN MOINS

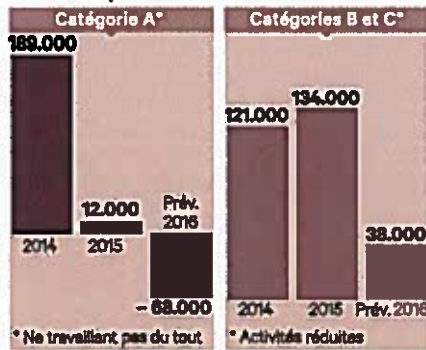
entre mai 2015 et fin 2016,

anticipe l'Unédic.

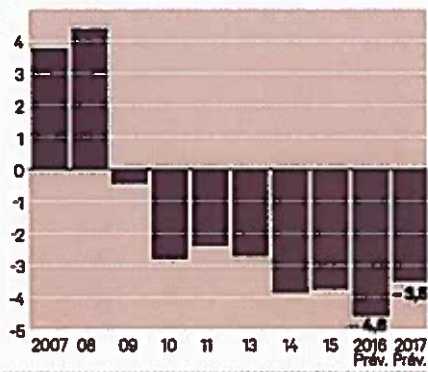
L'Unédic table sur un recul limité du chômage dès cet été

Les prévisions de l'Unédic

Evolution du nombre d'inscrits à Pôle emploi



La trésorerie de l'Assurance-chômage
En milliards d'euros, au 31 décembre



EMPLOI

Selon ses nouvelles prévisions, le chômage baissera au second semestre 2015 et en 2016.

Mais la baisse sera limitée et en trompe-l'œil, avec un bond des personnes en activité réduite.

Derek Perrotte
dperrotte@lesechos.fr

L'inversion de la courbe du chômage, c'est maintenant ! Ce n'est pas François Hollande qui le dit, mais l'Unédic. Dans leurs nouvelles prévisions financières, les gestionnaires de l'assurance-chômage tablent sur « une baisse des inscriptions en catégorie A » (les chômeurs ne travaillant pas du tout) « à partir du milieu de l'année 2015 ». L'amélioration des perspectives de croissance, marquée aux effets du Crédit d'impôt compétitivité emploi (Cice) et des baisses de charges du pacte de responsabilité – sans oublier la récente rallonge de 100.000 contrats aidés –, permettrait ainsi de relancer les créations d'emplois affiliés au régime (+61.000 anticipés sur 2015 après -61.000 l'an passé), et par extension les embauches.

Alors que le nombre de chômeurs a progressé de 35.000 de janvier à avril, la baisse à venir (-23.000) serait toutefois trop faible pour boucler l'année dans le vert : l'Unédic table sur 12.000 chômeurs de plus au final en 2015. Sur fond d'accélération de la croissance, le redressement se poursuivrait en 2016, avec 68.000 chômeurs de moins sur l'année, l'accélération des créations d'emplois dans le secteur marchand venant plus que compenser alors le ralentissement des contrats aidés.

« Une transformation du chômage »

C'est une nette amélioration par rapport à janvier : l'Unédic anticipait alors 104.000 chômeurs de plus en 2015. Depuis, la prévision de croissance de +0,8 % a été rehaussée par le consensus des économistes sur lequel s'appuie l'organisme à +1,1 %. Alors que les Français, échaudés par les promesses passées, ne croient plus à une baisse prochaine du chômage, l'Unédic fait-elle preuve d'un excès d'optimisme ? Si les économistes de COE-Rexecode et ceux de l'OFCE partagent globalement les grandes lignes de l'analyse de l'Unédic, ils tablent

plutôt sur une inversion qui s'enclencherait entre la rentrée et Noël, pour un total, selon COE-Rexecode, de 56.000 chômeurs de plus sur l'année.

Mais même si le scénario de l'Unédic venait à se confirmer, il serait encore bien présomptueux de crier victoire. Car, « plus qu'une vraie baisse du chômage, c'est avant tout une transformation de ce dernier et du marché du travail qui se prépare », prévient Eric Heyer, directeur du département analyse et prévision de l'OFCE, avec une envolée des emplois précaires. L'Unédic prévoit ainsi, en parallèle du recul des chômeurs de catégorie A, un bond de 41.000 chômeurs

de catégories B et C (travaillant en partie dans le mois) d'ici à la fin de l'année (en plus des 93.000 déjà comptabilisés de janvier à avril) et de 38.000 l'an prochain. Cette bascule d'une catégorie de chômeurs à l'autre devrait en outre être alimentée par les droits rechargeables mis en place l'hiver dernier. Reste, au final, un constat : toutes catégories confondues, le chômage continuerait de battre des records.

C'est pourquoi l'impact financier sur le régime resterait mauvais, avec une prévision de déficit 2015 qui atteint désormais 4,6 milliards d'euros, en légère hausse par rapport à la prévision de janvier. En 2016, le déficit atteindrait encore

Les Echos

17/06/2015

91.000

CHÔMEURS DE CATÉGORIE A EN MOINS
entre mai 2015 et fin 2016, anticipe l'Unédic.

Pendant ce temps, l'Unédic...

Par Etienne Lefebvre

La courbe du chômage est en passe de s'inverser. Ce n'est pas François Hollande qui le dit mais l'Unédic, peu suspecte d'excès d'optimisme en matière de prévisions économiques. Le nombre de chômeurs en catégorie A (n'ayant pas du tout travaillé dans le mois) diminuerait à compter de cet été, et ce repli se raffermirait en 2016. Des perspectives encourageantes, mais insuffisantes : le nombre total de chômeurs, en comptant les catégories B et C, augmenterait encore nettement cette année. Les nouvelles prévisions de l'Unédic montrent aussi que l'amélioration de la conjoncture ne suffira pas, loin de là, à régler les problèmes budgétaires. Le régime d'assurance-chômage devrait accusé un déficit de 4,6 milliards d'euros cette année, plus élevé encore qu'en 2014. Et les déséquilibres persisteront en 2016, portant la dette à près de 30 milliards. Cette année, 12 % des dépenses sont financées par de la dette, un ratio bien plus dégradé que dans les régimes de Sécurité sociale... La convention d'indemnisation d'assurance-chômage arrive à expiration en juin 2016. Les partenaires sociaux gestionnaires de l'Unédic devraient commencer à plancher sans tarder sur des mesures permettant de se rapprocher de l'équilibre financier. Un argumentaire est régulièrement mis en avant pour ne rien faire : l'assurance-chômage est un régime « procyclique ». C'est-à-dire que quand la conjoncture est mauvaise, le déficit bondit sous le double effet d'un ralentissement des recettes et d'une hausse des dépenses d'indemnisation du chômage, mais, quand elle s'améliore, les comptes se redressent rapidement. Les prévisions publiées mardi démontrent que le retour de la croissance ne suffira pas à retrouver l'équilibre avant de nombreuses années, et que la dette va continuer de s'accumuler. L'Etat, qui en est le garant, doit pousser les partenaires sociaux à agir.



Lire nos Informations
Page 5

Chômage : une embellie à partir de l'été ?

Selon l'Unédic, la courbe du nombre de demandeurs d'emploi devrait s'inverser

Malgré la baisse du nombre de demandeurs d'emploi, qui devrait s'amorcer à partir de cet été, la dette de l'assurance-chômage va poursuivre sa plongée dans le rouge. C'est ce qui ressort des « perspectives financières 2015-2018 » adoptées, mardi 16 juin, par le bureau de l'Unédic, l'instance de gestion du régime au sein de laquelle siègent des représentants des partenaires sociaux.

Alors que 8 000 postes ont été détruits au cours des trois premiers mois de l'année, les créations d'emplois affiliés au régime devraient reprendre dès le deuxième trimestre et s'accroître graduellement jusqu'à la fin 2015. Au total, 61 000 postes devraient être créés sur l'ensemble de l'année, selon l'Unédic, qui table sur un chiffre encore plus élevé pour 2016 (+ 174 000).

Cette embellie résulte de la combinaison de trois facteurs : la mise en place du crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE), du pacte de responsabilité et le rebond de la croissance. En se fondant sur le « consensus des économistes », qui a récemment revu à la hausse ses prévisions, l'Unédic estime que le PIB pourrait progresser de 1,1 % cette année et de 1,6 % en 2016.

Résultat : le nombre de chômeurs sans aucune activité (catégorie A) est susceptible de refluer « à partir du milieu de (...) 2015 ». Il risque toutefois de rester un peu supérieur, en fin d'année, à son niveau de janvier (+ 12 000). Mais en 2016, il devrait diminuer (- 68 000). Evolution encoura-

geante, mais contrebalancée par d'autres tendances : les demandeurs d'emploi qui travaillent sur de courtes périodes (catégories B et C) devraient être plus nombreux (+ 134 000 en 2015 ; + 38 000 en 2016). Un phénomène qui s'expliquerait, en partie, par « l'assouplissement », depuis l'automne 2014, de la règle du cumul salaire-allocation chômage. « De plus, avec la reprise de la croissance, les activités professionnelles occasionnelles seraient dynamiques en prévision », ajoute l'Unédic.

La dette en hausse

Au total, le taux de chômage (au sens du Bureau international du travail), qui atteignait 10 % en métropole au premier trimestre, redescendrait à 9,9 % fin décembre, et à 9,7 % fin 2016.

Ses recettes, « peu dynamiques », étant toujours inférieures à ses dépenses, l'Unédic va enregistrer en 2015 un nouveau déficit qui pourrait s'élever à près de 4,6 milliards d'euros (contre 3,7 milliards en 2014). Toutefois, à partir de l'an prochain, il serait susceptible de se réduire pour atteindre 2,6 milliards en 2018. Mais la dette, elle, va continuer d'enfler : de 21,3 milliards d'euros en 2014, elle passerait à 35,1 milliards d'euros en 2018, soit l'équivalent de la quasi-totalité des ressources annuelles du régime. Le redressement des comptes sera donc l'un des principaux enjeux des négociations qui s'ouvriront, fin 2015 ou début 2016, pour conclure une nouvelle convention d'assurance-chômage. ■

BERTRAND BISSUEL

Un arrêté publié au JO précise la composition du comité interministériel d'action sociale

Un arrêté du 5 juin 2015 de la ministre de la Fonction publique, Marylise Lebranchu, publié au *JO* le 13 juin, porte nomination au comité interministériel consultatif d'action sociale des administrations de l'État. Ivan Baquer, représentant syndical de l'UGFF-CGT, est nommé président. Sont également nommés les co-animateurs (représentants du personnel et représentants de l'administration) des 5 commissions thématiques permanentes : logement (Frédéric Gallière, Unsa, et le chef du bureau des politiques sociales à la DGPN), restauration (Christine Roussel, Solidaires, et ministère de l'Économie), famille (Michel Paillard, CGC, et DGRH du ministère de l'Éducation nationale), Srias (Michel Carayol, CFDT, et ministère de l'Intérieur), et budget (Alain Vibert Guigue, FSU, et ministère de l'Agriculture). Pour rappel, Ivan Baquer a été élu président du CIAS le 16 avril dernier.

Administration régionale de l'État : Bernard Cazeneuve cherche à rassurer les agents et les chefs lieux

Privilégier l'équilibre des territoires et les mobilités fonctionnelles pour les agents sont les deux leitmotivs qui ont émaillé le discours du ministre de l'Intérieur, vendredi 12 juin 2015, lors de son déplacement à Amiens en Picardie, dans le cadre de son tour de France. Intervenant sur la réforme territoriale et des services déconcentrés de l'État devant les personnels de la préfecture, des sous-préfectures, du Sgar (secrétariat général aux affaires régionales) et des DDI (directions départementales interministérielles), Bernard Cazeneuve a rappelé le calendrier prévu par la loi du 16 janvier 2015 relative à la nouvelle carte des régions et cherché à rassurer les élus locaux ainsi que les agents : l'équilibre des implantations des administrations entre les territoires sera préservé et, concernant les agents, les mobilités fonctionnelles seront préférées aux mobilités géographiques.

"La réforme territoriale, ce n'est pas Intervilles !" À Amiens ce 12 juin, comme à chacune des étapes précédentes de son tour de France, le ministre de l'Intérieur, Bernard Cazeneuve, se livre à un exercice de pédagogie sur la réforme territoriale et celle, liée, de la carte des administrations régionales de l'État, auprès des élus locaux et des représentants de ces administrations et de leurs personnels. Avec un objectif : rassurer.

Ce n'est d'ailleurs pas un hasard si ses déplacements se font dans les capitales régionales qui craignent le plus de se voir évincées par leurs rivales respectives dans les 7 nouvelles régions fusionnées. Avant Amiens, qui se voit déjà éclipsée par la métropole de Lille, le ministre de l'Intérieur s'est ainsi rendu dernièrement à Chalons-en-Champagne pour la Champagne-Ardenne (sachant que Strasbourg a déjà été désignée comme chef-lieu de la future région Champagne-Ardenne-Lorraine-Alsace), à Caen en Basse-Normandie, rivalisée par Rouen, et devrait prochainement se rendre à Montpellier qui bataille contre Toulouse pour prendre la tête de Midi-Pyrénées/Languedoc-Roussillon.

LES VILLES INVITÉES À TRAVAILLER ENSEMBLE

Même si le gouvernement assure que le choix, le 22 avril dernier, des 7 préfets préfigurateurs chargés de coordonner la réforme de l'organisation de l'État dans les 7 nouvelles régions fusionnées ne préjuge en rien les localisations définitives des chefs lieux ni les futurs préfets de région (), les élus et les personnels des services de l'État en Picardie s'inquiètent, constatant que les trois missions de préfiguration ont été confiées au préfet, au recteur et au directeur d'ARS du Nord-Pas de Calais.

Face à ces inquiétudes, Bernard Cazeneuve a donc assuré qu'une représentation équilibrée des administrations serait respectée dans les territoires, estimant qu'à la différence d'Intervilles, les villes devaient travailler "les unes avec les autres". A priori, comme préconisé par des rapports () et comme le ministre de l'Intérieur l'a déjà précisé, le gouvernement fera le choix de la modularité quant aux organisations territoriales de chaque région : elles seront fonction des spécificités locales et généralement construites selon un schéma multi-sites.

Par ailleurs, rien n'est pour l'heure calé, insiste l'entourage du ministre, rappelant le calendrier : les projets d'organisation des préfets préfigurateurs seront soumis au gouvernement en juin et les décisions prises en juillet, après quoi ils devront (comme prévu par la loi "régions" du 16 janvier 2015) engager la concertation avec les régions afin de choisir cet été des chefs lieux provisoires. Une fois passées les élections régionales

de décembre 2015, les nouveaux conseils régionaux émettront leur vœu de chef-lieu (et d'implantation de leurs services) sachant que les chefs-lieux définitifs devraient être désignés en octobre 2016.

Bernard Cazeneuve a aussi tenu à rassurer les agents des préfectures et sous-préfectures, et les personnels du Sgar et des DDI relevant de la préfecture devant lesquels il s'exprimait en rappelant que seront privilégiées les mobilités fonctionnelles et non les mobilités géographiques. Les agents sont particulièrement inquiets sur le terrain face à la perspective d'éventuelles mobilités géographiques contraintes, que ce soit dans le cadre de la réforme territoriale ou de celle des services déconcentrés. L'Unsa a récemment alerté sur les conséquences de ces deux volets, lors de deux journées dédiées le 20 mai et le 3 juin derniers.

MOBILITÉS IMPOSSIBLES À CHIFFRER

Lors d'un point presse le 3 juin, la ministre de la Décentralisation et de la Fonction publique, Marylise Lebranchu, sans avancer de chiffre, a assuré vouloir "être rationnelle" sur ce sujet précisant que "l'objectif est de regarder ce qui doit être déménagé et de ne pas faire bouger trop de personnels", sachant que "la feuille de route des préfets préfigureurs est de déplacer le moins possible d'agents". Ce que confirme le ministère de l'Intérieur, estimant également tout chiffrage impossible, les futures organisations n'étant pas encore calées.

Autre critique de certains représentants des personnels, le manque de dialogue social, d'accompagnement en matière RH et de communication de la part des préfets concernant leur projet d'organisation. Sur ce point, l'entourage de Bernard Cazeneuve assure ne pas avoir pour l'heure de telles remontées et que le dialogue social est respecté. "Nous dressons un constat avec les organisations syndicales sur le sujet dans toutes les régions dans lesquels nous nous déplaçons. Il ne faut pas oublier que les agents des préfectures notamment ont dû faire face les années précédentes à des réformes parfois rudes et menées sans concertation", indique-t-on place Beauvau, en allusion à la RGPP et à la RéATE menées avant 2012.

Concernant Amiens plus particulièrement, le ministre a estimé que la ville avait des "atouts considérables" et indiqué que le "Premier ministre viendra faire des annonces" prévoyant "des perspectives pour Amiens".

INTERVIEW

"Nous voulons nouer un dialogue avec les agents, aussi sur les décisions stratégiques" (B. Quignon, Métropole de Lyon)

Les agents de la Métropole de Lyon, qui exerce depuis le 1er janvier 2015 les compétences sociales auparavant assumées par le conseil général, sur le territoire de la communauté urbaine du Grand Lyon, ont manifesté leur inquiétude face à ce changement à l'occasion d'un mouvement de grève, en avril dernier. Benoît Quignon, DGS de la Métropole, revient dans un entretien pour AEF sur les actions que la nouvelle collectivité met en place pour les rassurer. "Une manière de montrer de la reconnaissance aux agents, c'est de donner à voir ce qu'apporte la Métropole en termes d'évolution et de synergies de politiques publiques, explique-t-il. Je pense notamment au rapprochement entre les équipes insertion et les équipes du développement économique, ou encore à l'implication des agents dans la concertation lancée par la métropole de Lyon sur le futur programme d'insertion."

AEF : En avril dernier, l'intersyndicale de la métropole avait mené une grève, qui s'est étalée sur plusieurs jours. Comment analysez-vous ce mouvement ?

Benoît Quignon : Je pense que la grève d'avril dernier a été le résultat de deux facteurs principaux. Premièrement, les agents se sont beaucoup investis en amont de la création de la Métropole. Si l'objectif de continuité du service public aux habitants a été atteint, sans retards de paiement du RSA par exemple, il y a eu un certain nombre d'incidents d'ordre logistique ou informatique, qui ont perturbé le travail quotidien des agents. Ces difficultés ont été identifiées et traitées au fur et à mesure. Cependant, tout n'est pas encore résolu, ce qui est normal dans un chantier de cette ampleur qui a mobilisé 8 700 agents, et les délais très courts dans lesquels il a été conduit, en moins de quinze mois. Ainsi, je pense qu'une forme de lassitude s'est développée parmi les agents, qui ont eu parfois l'impression que leur travail dans la préparation de la Métropole n'avait pas été suffisamment reconnu. Et ce, alors même que, sur le terrain, ils ont fait face à des difficultés.

Le deuxième élément concerne davantage les agents issus de l'ancien conseil général du Rhône : un certain nombre de règles RH de la communauté urbaine ont été reprises en l'état, car nous avons besoin de disposer d'un cadre de référence pour garantir la continuité du service. Cependant, les agents venus du département ont eu l'impression que les règles en vigueur dans leur collectivité d'origine n'avaient pas été suffisamment prises en compte. Cet enjeu a été identifié par la direction générale qui a décidé d'engager un chantier de définition de nouvelles règles communes, car c'est un élément important de la nouvelle culture d'entreprise que nous avons à construire.

Les positions syndicales

Dans un communiqué daté du 26 mars 2015, l'intersyndicale (CFDT, CFTC, CGT, FO, FSU, Solidaires et Unsa) de la Métropole de Lyon écrivait que "la mise en place de la métropole [...] a des impacts sur les conditions de travail des agents territoriaux. Ils mènent des actions pour protester contre les conditions dans lesquelles elle se met en place, remet en cause leurs conditions de travail, leur rémunération mais aussi la qualité du service rendu au public", soulignaient les syndicats. Dans un communiqué précédent, ils mettaient en avant "des conditions de travail déplorables", une "dégradation du service public" et des "rémunérations inéquitables". Plusieurs sources concordantes expliquent que pour un même poste, un agent de l'ancien conseil général et un agent issu du Grand Lyon peuvent ne pas bénéficier du même niveau de rémunération, en raison de régimes indemnitaires différents. Les syndicats font état de "beaucoup d'arrêts de travail", notamment parmi les cadres de catégorie A, sans pouvoir donner des chiffres : "nous les avons demandés", affirment plusieurs sources syndicales.

AEF : Que fait la direction générale pour apaiser les inquiétudes des agents ?

Benoît Quignon : Pour répondre aux difficultés conjoncturelles liées à la création de la Métropole, nous avons créé une commission, animée par un membre de l'équipe de direction générale, chargée de centraliser toutes les demandes, souvent génériques. Les douze agents réunis dans ce groupe apportent des réponses aux agents sur les délais de traitement des difficultés et les modalités. Jusqu'à présent, une centaine de sujets ont été identifiés et 80 % des problématiques ont été résolues. Par ailleurs, nous apportons des signes de reconnaissance en étant présents sur le terrain, à l'écoute des agents, notamment au niveau de la ligne hiérarchique, pour donner de l'information et partager les objectifs du projet de Métropole.

À partir de septembre prochain, nous allons travailler à la construction d'une culture commune des agents de la Métropole, pour définir les valeurs en termes de modes de faire de la ligne managériale et de postures individuelles des agents. À partir d'un diagnostic sur les pratiques de travail actuelles, l'objectif est de favoriser le sentiment d'appartenance à la Métropole, car c'est un facteur important de cohésion et d'efficacité collective. Lorsque les agents partageront des références communes, qu'ils auront contribué à définir, les relations dans les collectifs de travail seront facilitées. Le management intermédiaire a un rôle de premier plan à jouer en tant qu'acteur et relais du changement.

Enfin, une autre manière de montrer de la reconnaissance aux agents, c'est de donner à voir ce qu'apporte la Métropole en termes d'évolution et de synergies de politiques publiques : je pense notamment au rapprochement entre les équipes insertion et équipes du développement économique, ou encore à l'implication des agents dans la concertation lancée par la métropole de Lyon sur le futur programme d'insertion.

AEF : Quel est le lien entre ces évolutions des politiques publiques et la reconnaissance du travail des agents ?

Benoît Quignon : Ces évolutions participent de la promesse métropolitaine : mettre en synergie les politiques publiques pour agir plus efficacement localement. Cela contribue à enrichir les missions des agents, à donner du sens à leur action, et par là, à impulser de la motivation. Dans la concertation que nous engageons sur l'insertion, les agents chargés de mettre en œuvre cette politique au quotidien seront associés dans le cadre de groupes de travail.

Nous souhaitons nouer un dialogue avec les agents, y compris sur les décisions stratégiques. Quant au regroupement des services "insertion" et "développement économique", l'objectif est de rapprocher les agents qui accompagnent les entreprises, et ceux qui travaillent sur l'insertion d'allocataires du RSA. Quant au suivi des allocataires, ce rapprochement entre services permettra de travailler dans une logique de parcours, depuis l'accueil en insertion jusqu'à l'accès au marché du travail. Ces agents vont pouvoir s'échanger des informations et des contacts pour construire des solutions d'accès à l'emploi, par exemple. Ce sont donc les conditions d'exercice du travail qui vont évoluer pour ces 120 agents, qui auront une vision globale sur l'ensemble du processus d'insertion, ils seront informés des difficultés portant sur les questions budgétaires ou de logement, par exemple. Nous allons travailler sur le sens, sur l'organisation, et donc sur les conditions d'exercice, qui, je l'espère, vont être améliorées.

AEF : Avec l'objectif de baisser le nombre d'allocataires ? Pour rappel, la Métropole hérite d'environ 80 % des allocataires du RSA du territoire rhodanien...

Benoît Quignon : Je formulerai votre question différemment. L'objectif de la Métropole, c'est de permettre à un maximum d'allocataires du RSA de retrouver un emploi, notamment par le rapprochement des compétences liées au développement économique et à l'insertion, ce qui permettra de générer des effets de levier. L'augmentation alarmante du nombre de personnes en dehors des circuits de l'emploi est un phénomène qui touche l'ensemble de la société française, et qui vient heurter de plein fouet la Métropole qui porte une responsabilité nouvelle. C'est d'abord et avant tout un enjeu majeur de cohésion sociale. C'est aussi un enjeu pour les finances de la collectivité car l'augmentation des charges liées au RSA est de 7 à 10 % chaque année, avec un impact sur les capacités d'investissement de la collectivité, et donc sur l'économie locale et l'emploi.

La pilule amère de Macron

Assemblée. Pour la deuxième fois en quatre mois, sa loi emblématique doit passer aujourd'hui par le 49-3. Dur, dur.

C'EST UN MATCH qu'il aurait voulu jouer jusqu'au bout. Deux 49-3 en quatre mois, Emmanuel Macron rêvait mieux. Comme en février, le gouvernement engage cet après-midi à l'Assemblée nationale sa responsabilité sur le texte porté par le ministre de l'Economie sur l'activité et la croissance. Certes la motion de censure déposée par la droite sera, sauf énorme surprise, rejetée, permettant l'adoption en seconde lecture, mais Macron aurait préféré emporter la partie sans en passer par cette procédure.

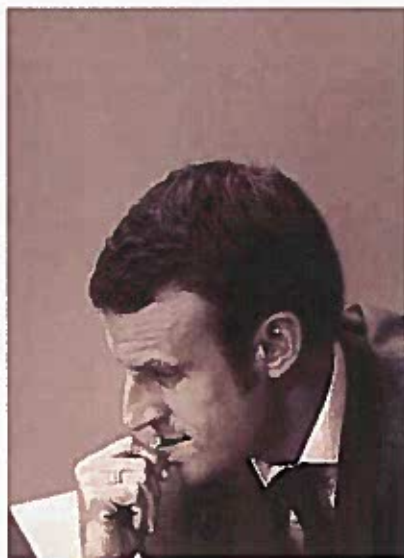
« Le 49-3 a été une vraie déception pour lui, reconnaît un proche. Cela a été dur à digérer, car il avait fait un travail considérable. » En commission et lors des débats dans l'hémicycle, la figure montante du gouvernement a passé des heures à dialoguer avec les députés. Beaucoup découvrent alors celui qui, au début du quinquennat, était l'un des principaux collaborateurs de François Hollande. « Il a fait sensation forte », estime le Parisien Christophe Caresche. « Le 49-3, cela abîme son image du jeune ministre à qui tout réussit », lâche un député. « Valls n'avait pas d'autre choix, explique un socialiste, les frondeurs votant contre, la loi aurait pu passer grâce aux voix de la droite, et il ne le voulait pas. » Mais pour d'autres, le 49-3 est aussi une bonne façon de freiner l'ascension de Macron. « Valls a voulu le plomber pour éviter qu'il prenne trop d'ampleur », grince un sénateur. Pourtant, au sein du gouvernement où le ministre irrite, d'autres rejettent la faute sur lui. « Son texte était trop touffu, il n'a pas fait des choix judicieux en commission », lâche un conseiller, quand un ministre, lui, dénonce des erreurs sur le fond des dossiers...

Mis très en avant depuis son arrivée à Bercy en août, Macron a, au contraire, été mis sous cloche, pour ne pas exciter les frondeurs, pendant les semaines précédant le congrès socialiste de début juin. « L'état-major du PS s'est fabriqué un ennemi », grince un proche. L'ancien banquier, chantre des réformes, fait figure d'épouvantail pour l'aile gauche du parti, qui a notamment combattu l'extension de l'ouverture des magasins le dimanche. « Il ne faut pas que Macron se laisse acculer du côté droit du PS », regrette un de ses soutiens. « Emmanuel doit faire attention à ne pas s'enfermer dans un personnage qui, certes, revendique la réforme, mais qui ne s'ancre pas dans un dialogue avec la gauche », le met aussi en garde Julien Dray, qui échange beaucoup avec lui. « Il est utilisé par Hollande et Valls pour dire ce qu'ils pensent tout bas », dénonce l'eurodéputé de l'aile gauche Emmanuel Maurel.

Hier matin, Macron a encore plaidé dans « les Echos » pour « continuer à réformer en profondeur le marché du travail ». Une sortie qui lui a valu un recadrage du ministre du Travail. « Le travail, c'est moi, lui, il s'occupe d'économie », a lâché François Rebsamen avant de préciser qu'on n'allait pas réécrire le Code du travail. « Il est adorable, mais il a tendance à trop parler et à faire le coucou en piquant le sujet des autres », confirme un conseiller gouvernemental. « Si tous les ministres étaient aussi engagés que lui dans leur action, au moins ça dépoterait au gouvernement », le défend un socialiste.

Macron reste en tout cas populaire dans les sondages. Détracteurs et soutiens confirment son ambition et son désir de s'imposer dans le paysage politique. Hier soir, sur BFM, il a dénoncé « le conservatisme de gauche qui ne veut pas la réforme ». « Si le jeu politique actuel permettait au pays d'avancer, nous l'aurions vu depuis longtemps », a insisté le ministre de l'Economie, toujours décidé à bousculer. « Maintenant, l'enjeu pour lui va être la mise en place de sa loi et il va vouloir démontrer son efficacité », explique un élu. Une façon de prendre sa revanche sur le 49-3.

49.3 Silence dans les



Par
LAURE BRETTON et LAURE EQUY
Photos **LAURENT TROUDE**

Un nouveau départ? Ne jurant que par le «rassemblement», Manuel Valls se falsalt fort d'y «travailler toujours» devant ses «chers camarades» réunis en congrès à Poitiers. Promesse tenue pendant... 36 heures, avant d'enclencher le compte à rebours vers un nouveau passage en force sur la loi Macron, qui a fait exploser la majorité en février. «C'était le congrès de l'ambiguïté, résumé un des rapporteurs du texte sur la croissance et l'activité. L'encore de la motion n'était pas encore sèche qu'ils la trahissaient déjà.» Récit d'un enfumage.

Lundi 8 juin

On leur a demandé de rappliquer dare-dare. Les rapporteurs de la loi dinent face au Premier ministre et à son ministre de l'Économie, dont le texte à tiroirs vient de revenir à l'Assemblée, en commission spéciale. Manuel Valls se charge d'annoncer la douloureuse; la loi va être l'estée de nouvelles mesures sur les PME TPE. Les parlementaires ont déjà traversé la tourmente de février, qui s'est soldée

Depuis une semaine et un congrès de promesses vite oubliées, l'exécutif est reparti tambour battant sur la même ligne qu'auparavant. Et met à exécution sa menace de passage en force de la loi Macron.

par un 49.3, et voilà leur mission qui se complique encore. Autour de la table, «les mots sont vifs», rapporte un convive qui retourne à l'Assemblée où la commission spéciale démarre sous des cieux plombés. La méthode choisie par Valls - charger la barque avec un nouvel arsenal en faveur des TPE - ne laisse guère de doute: le gouvernement n'a pas l'intention de reprendre langue avec la gauche de

la majorité. Après la réunion de la commission, une petite poignée de parlementaires s'attarde autour de Macron. A part le président François Brottes, tous trouvent la procédure inacceptable. Sur le fond, le ministre de l'Économie approuve, lui, les mesures TPE. «Il nous dit gentiment que c'est à lui qu'on reflète les trucs embarrassants», raconte un participant. Mais c'était plutôt pour se faire plaindre.»

Avant de quitter l'Assemblée, à 3 heures, le ministre promet quand même de relayer l'amertume générale. Il file à Bercy où il réunit son cabinetnet jusqu'à 5 heures du matin et «arrive frais comme un gardon» au petit-déjeuner de la majorité, raconte un conseiller présidentiel.

Mardi 9 juin

A l'Élysée, François Hollande préside un Conseil des ministres restreint sur les mesures pour les PME TPE. En les présentant à la presse, Manuel Valls redit sa volonté d'aller vite, au nom du «tout pour l'emploi». Réunis à l'Assemblée, les députés socialistes digèrent mal le fond et la forme, deux jours après la fin du congrès. «C'était un peu violent dans le timing», concède un conseiller de l'Élysée. «Ce n'est pas de l'improvisation, c'est de la brutalité. Valls n'improvise jamais», lâche un député. La réunion se focalise sur le plafonnement des indemnités de licenciement devant les prud'hommes. En sortant de l'Élysée, Valls fait une halte au groupe PS, où le trouble est patent, même si on est loin des éclats de voix et des invectives de l'hiver. Avant de connaître les mesures TPE, les proches de Martine Aubry préfèrent se concentrer sur un autre combat: la réorientation du pacte de respon-

rangs

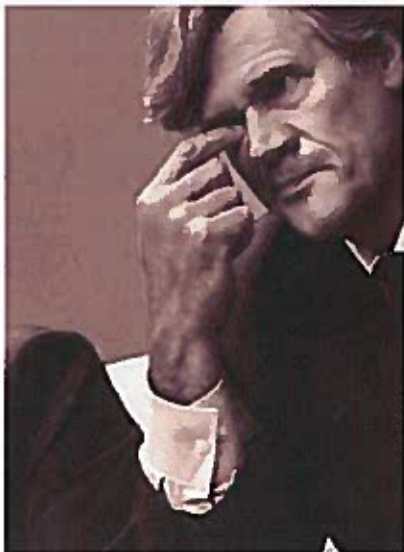
ÉDITORIAL

Par **LAURENT JOFFRIN**

Pain noir

On ne peut dénier à Manuel Valls et à François Hollande le souci de la cohérence. Ayant décidé de passer un compromis avec le patronat dans l'espoir de voir diminuer le chômage, ils poursuivent, en dépit de toutes les critiques, leur politique de concessions aux entreprises. Qu'il vente ou qu'il neige, que les frondeurs frondent ou que les subrystes grognent, que les militants se renfroignent ou que les électeurs désertent, la Macron-économie poursuit son inexorable course, qu'il s'agisse d'un marathon parlementaire ou d'un

sprint dopé au 49.3. Silence dans les rangs, on réforme ! Tant pis si les motions de congrès laissent présager corrections et inflexions plus agréables aux oreilles des adhérents... Le résultat se jugera à l'arrivée. Mais on voit déjà se dresser deux obstacles redoutables sur la route gouvernementale : la reprise qui s'annonce timidement n'a pour l'instant rien changé à la désespérante montée du chômage, alimentant doutes et réquisitoires ; les mesures sociales-libérales mises en œuvre désorientent une partie de la gauche, qui se réfugie dans l'abstention ou le désenchantement. Pourtant il faudra bien, un prochain jour, revenir au scénario dessiné par le Président, qui a voulu manger son pain noir en début de mandat pour satisfaire ensuite les revendications légitimes de son électorat. Comme ce début de mandat dure depuis trois ans sans amélioration notable, le temps imparti à la redistribution se réduit dangereusement. L'effort sans réconfort mène à la défaite. Or l'effort dure et le réconfort tarde. ➔



Emmanuel Macron et Stéphane Le Foll, le 9 juin

sabilité, espérant pouvoir redistribuer une part des 15 milliards qu'il reste à allouer (lire page 5). Mais après la loi Macron, subrystes et frondeurs sont en train de comprendre qu'ils vont perdre sur ce deuxième front. Devant les députés PS, Valls «vante son plan PME en disant qu'il ne touche pas au contrat de travail, raconte un frondeur. Une manière de dire: "Voyez toutes les fautes que je n'ai pas commises".» Comme si cela lui offrait un blanc-seing.

Mercredi 10 juin

En Conseil des ministres, l'hypothèse d'un nouveau 49.3 est évoquée sans que personne n'en fasse grand cas. «C'était un rappel du droit, pour dire qu'on n'aurait pas besoin de réunir un conseil des ministres si on l'utilisait cette fois encore», rapporte une ministre. Mais la décision ne semble pas (encore) prise. A Maignon, Manuel Valls déjeune avec ses proches. «L'exécutif souhaite qu'on avance et qu'on ne reparte pas sur une semaine de pinaillages, relate le député Pascal Popelin. Tout ça commence à fatiguer les patients.»

Jeu 11 juin

Dans la nuit, contre l'avis du gouvernement, les parlementaires maintiennent un amendement

senatorial qui assouplit la loi Evin sur la publicité pour l'alcool. La tension monte encore d'un cran au sein de la commission spéciale qui reprend ses travaux pour une ultime journée. Au cœur des débats, le fameux plafonnement des indemnités de licenciement abusif que les rapporteurs veulent rendre comestible pour la gauche. L'ancien ministre Benoît Hamon assiste aux échanges et défend la suppression de la mesure. En février, le député des Yvelines avait été le premier à officialiser son vote contre la loi Macron. Les ajouts dans le texte lui donnent «aujourd'hui plus de raisons de voter contre

qu'il y a quatre mois. De surcroît, après un congrès du PS qui appelait à la réorientation de ce texte». Sans être naïf sur «l'exercice un peu factice (de Politiers), car tout le monde avait compris que la loi Macron ne serait pas modifiée», confie Hamon. En visite à La Réunion, le Premier ministre confirme: «Les rapports de force, on les connaît. Ce qui compte, c'est le message qu'on veut envoyer aux Français. On veut leur montrer qu'on accélère les réformes.»

Vendredi 12 juin

À l'Assemblée, sous la menace du 49.3, qui interromprait net le débat dans l'hémicycle,

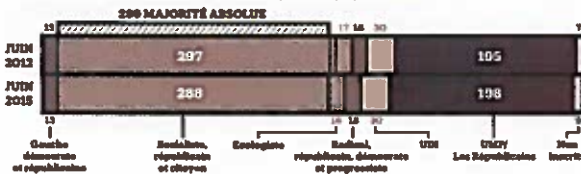
c'est le faux plat. «On est censés préparer le débat en séance, déposer des amendements mais on travaille un peu dans le vide», concède une petite main parlementaire. Mais à l'Elysée, c'est le soulagement : la droite sénatoriale, qui a détricoté le texte en première lecture, vient de faire part de sa «bonne volonté». Autrement dit : la nouvelle lecture de la Chambre haute devrait être vite bouclée après le passage à l'Assemblée nationale. Le gouvernement mise donc sur une adoption définitive d'ici à la fin du mois de juillet. «Il faut que la partie TPE soit applicable dès septembre», plaide le président de l'Assemblée, Claude Bartolone.

Lundi 15 juin

Tout le petit monde socialiste qui a bûché sur la loi Macron reprend le chemin de Maignon. Cette fois, pour un déjeuner au cours duquel Manuel Valls officialise son intention de recourir au 49.3 dès le lendemain. «Le président pense que le débat a duré assez longtemps», corrobore l'entourage de François Hollande en simultané. «Avec ce 49.3 prêt à l'emploi, Valls a un boulevard et il le prend, reconnaît un rapporteur. Mais ce qu'il fait reste très dangereux pour la gauche.» ➔

L'ÉROSION DE LA MAJORITÉ PS

Nombre de sièges à l'Assemblée nationale par groupe parlementaire



Le gouvernement tape en quatre points sur la table

IL NE LACHE PAS...

Le pacte reste intact

C'était l'une des principales concessions faites aux aubrystes dans la motion A : une évaluation - avant l'été - des accords de branches prévoyant des contreparties sociales aux baisses de cotisations et d'impôt octroyées aux entreprises par le pacte de responsabilité. Et, en cas d'évaluation négative, une utilisation plus « directe » des 15 milliards restant à débloquer, afin de « favoriser l'emploi, l'investissement privé productif et les investissements publics ». Un paragraphe sensible, dont chaque mot a été soupesé, et qui laissait donc la porte ouverte à une éventuelle réorientation d'une partie du pacte. Notamment au profit des collectivités locales, qui représentent 70% de l'investissement public. Une petite ouverture qui, une fois le congrès passé, semble s'être refermée aussitôt.

Premier point : il n'y aura pas de bilan des accords de branches avant l'été. « Celui-ci devrait avoir lieu en septembre-octobre, ou du moins d'ici à la fin de l'année », indique l'entourage du ministre du Travail, François Rebsamen. On veut laisser encore du temps aux partenaires sociaux pour négocier. Second point, surtout : aucun des 41 milliards d'euros que représentent le CICE et le pacte de responsabilité ne devraient quitter le giron des entreprises. Pas même parmi les 15 milliards restant. « Si nous devons encourager l'investissement et notamment celui des collectivités locales, ce n'est pas en prenant aux entreprises ou aux ménages, c'est en faisant des économies supplémentaires ou en redéployant les dépenses publiques », a tranché François Hollande, dimanche, dans un in-

terview à Sud Ouest. « Pas question de remettre en cause le quantum [de 41 milliards], avait déjà expliqué, jeudi, le ministre des Finances, Michel Sapin. L'objectif, c'est de permettre aux entreprises de retrouver leurs marges de 2007, qui se sont effondrées avec la crise. »

Certes il y a bien débat sur la partie fiscale du pacte de responsabilité, mais « au sein du monde patronal ». Et notamment pour savoir s'il est judicieux de poursuivre la baisse de la C3S (impôt qui pèse sur le chiffre d'affaires), qui bénéficie surtout aux grandes entreprises. Mais si celle-ci n'est pas poursuivie, ce sera pour réduire un autre prélèvement payé par les entreprises, semble suggérer le gouvernement. Quel qu'il en soit, il n'y aura pas de réorientation vers l'« investissement public », et encore moins vers les ménages.

La question, pourtant, pourrait se poser, tant « le compte n'y est pas », comme l'a déclaré mi-avril Manuel Valls. A la mi-mars, seuls 12 accords de branches, dont 10 parmi les 50 principales rassemblant 11,4 des 18 millions de salariés du privé, avaient été négociés. Et celles étant parvenues à un accord formellement « signé » ne représentaient que 4,1 millions de salariés. L'investissement des entreprises, de son côté, frémît à peine (+0,2% au premier trimestre 2015), après un recul de 0,1% fin 2014. Pas de conséquence, non plus, du CICE ou du pacte de responsabilité sur l'emploi : les créations de postes sont restées stables au début de l'année, tandis que le chômage atteignait un niveau record en avril.

LUC PEILLON



Manuel Valls et François Rebsamen, ministre du Travail, le 6 juin 2015. LAURENT ZIVAGE

... ET IL EN RAJOUTE

Une rallonge pour les PME

Les socialistes savaient Manuel Valls manœuvrier. Ils sous-estimaient la capacité du Premier ministre à manier le double discours. Deux jours après le congrès de Poitiers censé célébrer leur unité retrouvée, le retour au réel est brutal. Mardi dernier, c'est «sidérés», «groggy» que les députés socialistes écoutent Valls leur détailler son plan pour les TPE et PME. «A Poitiers, Manuel Valls avait insisté sur les efforts que devait faire le patronat pour relancer la croissance, rappelle le député frondeur Christian Paul. Quarante-huit heures plus tard, le même nous annonce qu'il va imposer par la loi, sous prétexte de desserrer les "fretins à l'embauche", une série de mesures contradictoires avec tous les repères de la gauche en matière de droit du travail.» Visés: l'assouplissement

des accords de maintien dans l'emploi, la limitation du droit d'information des salariés en cas de cession de leur entreprise, ou la possibilité désormais ouverte d'enchaîner deux CDD. Quand Manuel Valls annonce le plafonnement des indemnités prud'homales en cas de licenciement abusif, la coupe est pleine. Pour les frondeurs qui s'approprient à solliciter par courriel le premier secrétaire du PS, Jean-Christophe Cambadélis, pour tenter une «médiation» sur la loi Macron, la volte-face de Matignon relève de la provocation. Mais l'aile gauche du PS n'est pas la seule à se sentir trahie. L'indignation touche jusqu'aux rapporteurs de la commission spéciale sur la loi Macron qui qualifient en aparté de mesure «inepte et inappropriée» le plafonnement des

indemnités aux prud'hommes. Jeudi, c'est un texte largement vidé de son poison antisocial qu'adopte finalement la commission. Toutefois, le signal envoyé par Matignon a cassé le semblant de cohésion post-congrès: de l'avis général, un nouveau recours au 49.3 est inévitable. «Les mêmes causes produisent les mêmes effets, soupire un rapporteur. Et on ne peut pas dire que le plan Valls a fait baisser la tension dans les rangs socialistes.» Surtout, les dissensions au sein de la majorité pourraient ne pas s'éteindre avec la loi Macron. «On entre dans un nouveau cycle de confrontations», avertit un frondeur. Le projet de loi Rebsamen sur le dialogue social, autre réception des mesures TPE-PME, serait l'occasion d'en découdre.

NATHALIE RAULIN

IL BOUGE UN PEU...

Réforme fiscale a minima

Faire la réforme technique pour ne pas faire la réforme politique? C'est le sentiment que donne le gouvernement, qui s'est engagé, certes, à mettre en place le prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu, mais refuse, pour l'heure, la seconde étape: la fusion de l'impôt sur le revenu (IR) et de la contribution sociale généralisée (CSG) au sein d'un grand impôt progressif. Le texte de la motion A était pourtant ambitieux: «Pour combattre les inégalités à toutes les échelles [...], nous croyons à l'impôt citoyen, progressif et redistributif. [...] Notre diagnostic sur l'injustice de notre système fiscal, formulé dans notre projet de 2012, reste pertinent. Plus que jamais, la grande réforme fiscale que

nous avons voulue doit être menée à bien.» Et de préconiser un prélèvement à la source de l'IR, mais aussi «une réduction de la CSG sur les premières tranches de revenus». Une première étape permettant «de poser le socle du rapprochement entre l'IR et la CSG». Ces dernières semaines, l'exécutif a effectivement acté le lancement du grand chantier fiscal instituant la retenue à la source, en vue d'une application concrète pour le contribuable en 2018. Reste certains détails sur l'année blanche, la confidentialité des données par rapport à l'employeur, ou encore l'optimisation fiscale dont pourraient profiter les indépendants. Mais l'objectif est posé, et la machine est lancée. Rien, en revanche,

sur une réduction de la CSG pour les premières tranches, afin d'en faire un impôt progressif, permettant ensuite un rapprochement entre IR et CSG. Car baisser la CSG pour les bas revenus nécessiterait, à rendement constant, de l'augmenter pour les plus hauts revenus. Bref, «qu'il y ait des gagnants et des perdants», a résumé jeudi le ministre des Finances, Michel Sapin, lors d'une conférence de presse. «Or, je suis opposé à tout ce qui pourrait laisser penser aux Français qu'on va augmenter leurs impôts», a insisté ce proche de Hollande. Notre priorité, c'est la diminution de la fiscalité, et en premier lieu de l'impôt sur le revenu. Loïn de la révolution fiscale... L.P.

... ET UN TOUT PETIT PEU PLUS

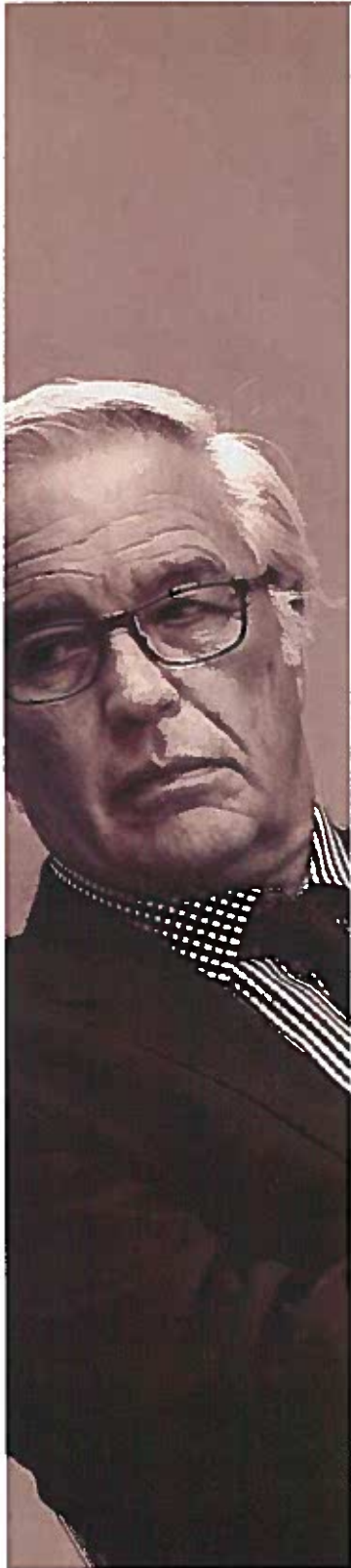
Coup de pouce au public

D'un côté, des infirmiers et aides soignants vent debout contre la remise à plat de l'organisation du temps de travail au sein des hôpitaux de Paris. De l'autre, des professeurs hostiles à la réforme du collège. Depuis quelques jours, l'étau se resserme autour de la ministre de la Fonction publique, Marylise Lebranchu, sur fond de négociations des rémunérations des 5,3 millions de fonctionnaires. De quoi affoler Matignon qui a donné son feu vert pour un petit geste en faveur du secteur public. Mardi, la ministre annoncera, devant les syndicats, une augmentation «significative» des rémunérations, selon son entourage. La mesure vise toutes les catégories, A, B et C. Mais pas question, pour autant, de toucher au

point d'indice, base de calcul des salaires du public, gelé depuis 2010. Et qui devrait le rester jusqu'à fin 2015, selon Lebranchu. «Nous allons revaloriser les grilles en insistant sur le début et la fin de carrière, afin d'obtenir une progression plus linéaire», explique un proche du dossier. Ce qui s'accompagnera d'un allongement des carrières. Dans la fonction publique d'Etat, elles dureront trente ans, contre vingt-deux ans en moyenne aujourd'hui. Concrètement, les paliers d'évolution feront donc davantage grimper les salaires, mais ils seront plus espacés. Le but? Rendre les métiers du public plus attractifs. Reste à savoir si cela suffira à calmer la grande des syndicats. Pas si sûr, vu le calendrier qui devra «respecter la trajec-

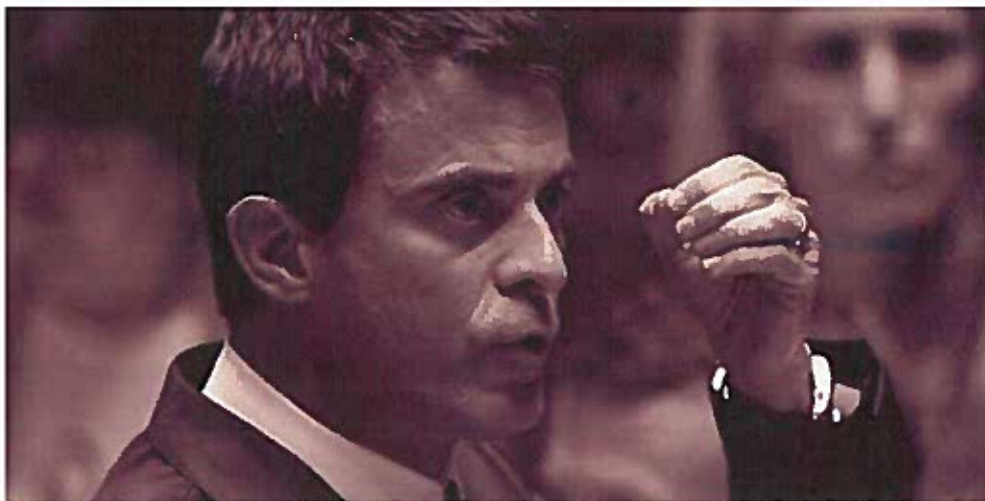
toire budgétaire», précise le ministère. Ainsi, il faudra attendre 2017 pour voir les premiers effets de la réforme sur les fiches de paye, et 2020 pour qu'elle joue pleinement. Un agenda toutefois plus favorable que celui initialement prévu, qui glissait jusqu'en 2022, souligne Guy Barbier, secrétaire général de l'Unsa-fonction publique. «De plus, la réforme touche tout le monde et porte sur le traitement, le vrai salaire des agents, et non sur les primes ou les indemnités», se félicite le syndicaliste. Tout en restant prudent: «Tout dépendra du volume global alloué.» Jean-Marc Canon, de la CGT, attend, lui, «un vrai cap, pour répondre à la situation très dégradée des fonctionnaires, dénoncée par tous les syndicats.»

AMANDINE CAILHOL



LOI MACRON: VALLS REDEGAINE LE 49-3, LA DROITE RETENTE UNE MOTION DE CENSURE

LATRIBUNE.FR



La motion de censure, déposée par les députés de LR (ex-UMP) et de l'UDI, sera débattue jeudi après-midi. Mais elle n'a quasiment aucune chance de passer. François Hollande prévoit une adoption définitive du texte de la loi Macron avant le 14 juillet.

Bis repetita. Manuel Valls a annoncé officiellement, mardi 16 juin, à la tribune de l'Assemblée nationale, qu'il engageait la responsabilité de son gouvernement sur le projet de loi Macron au titre de l'article 49-3 de la Constitution. *"Le débat a eu lieu, il a été fructueux" et "les Français ne comprennent pas les tergiversations"*, a assuré le chef du gouvernement depuis la tribune, défendant *"un texte de progrès, un texte moderne, parce qu'il donne un coup de jeune à notre économie"*, et plaidant pour *"accélérer le rythme des réformes"*.

LA DROITE QUITTE LA SALLE, SUIVIE PAR LE FRONT DE GAUCHE

La droite a quitté l'hémicycle au moment où Manuel Valls prenait la parole. *"L'Assemblée a été humiliée"* par cette *"interdiction des débats"*, a justifié le patron des députés Les Républicains Christian Jacob.

Les députés du Front de gauche ont également quitté leurs sièges peu après, refusant *"de participer à cette espèce de mascarade"* avec un Premier ministre *"en train de bafouer la démocratie dans ce pays"*, selon les propos de leur chef de file, André Chassaigne.

MOTION DE CENSURE DÉBATTUE JEUDI

Les députés LR (Les Républicains, ex-UMP) associés aux centristes de l'UDI (Union des Démocrates et Indépendants) ont aussitôt déposé une motion de censure, qui sera débattue jeudi après-midi.

Le texte sera considéré comme adopté en nouvelle lecture en fin de semaine, à moins que le gouvernement ne soit renversé par le vote à la majorité absolue de cette motion, ce qui semble exclu. Le texte repartira ensuite au Sénat avant d'être définitivement adopté par l'Assemblée.

Cette adoption définitive devrait intervenir avant le 14 juillet, a indiqué le président François Hollande mardi matin à des investisseurs étrangers, et de nouveau grâce au 49-3, selon un porte-parole des députés socialistes, Hugues Fourage.

"EN ARRIVER À LA CONCLUSION APRÈS DIX MOIS DE DÉBATS"

Pour rappel, l'exécutif avait déjà eu recours au 49-3 en février, lors de la première lecture, pour parer à l'opposition attendue de 30 ou 40 députés PS hostiles notamment à l'extension de l'ouverture des commerces le dimanche. Mais François Hollande et son Premier ministre avaient alors pris leur décision à la dernière minute, juste avant le vote solennel. Une motion de censure avait déjà été présentée par l'UMP et l'UDI, sans succès.

Cette fois-ci, l'exécutif a tranché pour la solution la plus rapide, avant même le débat. "L'objectif, maintenant, après plus de dix mois de débats sur ce texte, c'est d'en arriver à la conclusion", a dit François Hollande, car "on a besoin de ce texte pour avoir davantage de possibilités de croissance et d'emplois".

(Avec AFP)

Valls fait de la loi Macron le « symbole » de la réforme

POLITIQUE

La motion de censure déposée par l'opposition a été rejetée jeudi.

Elle a recueilli nettement moins de voix que celle de février.

Grégoire Poussielgue
gpoussielgue@lesechos.fr

La motion de censure du gouvernement déposée par les groupes Les Républicains et UDI n'a pas fait recette jeudi à l'Assemblée. Les travées étaient presque vides, de nombreux députés ayant préféré se rendre dans leur circonscriptions pour les commémorations de l'Appel du 18 juin 1940. Elles étaient aussi vides parce que le résultat du vote était connu d'avance.

Les écologistes, malgré les nombreuses critiques contre le projet de loi Macron, à l'origine de la motion de censure, n'avaient pas appelé à voter avec la droite. Tout comme les frondeurs du PS, soucieux de ne pas franchir la ligne rouge. Seuls les députés communistes, qui n'avaient pu déposer leur propre motion de censure faute d'avoir atteint le nombre de signatures suffisant, avaient appelé à voter pour. « La seule façon de voter contre la loi Macron était de voter la censure », s'est défendu, après le débat, le président du groupe communiste au Palais Bourbon, André Chassaigne. Manuel Valls leur a vivement reproché de joindre leurs voix à celles de la droite, les accusant d'être « du côté des conservateurs ».

Au final, la censure n'a été votée que par 198 députés, alors qu'une majorité de 289 voix était requise. L'opposition a fait nettement moins recette que lors du vote de la première motion de censure sur le projet de loi Macron, qui avait recueilli



Débats sur la motion de censure à l'Assemblée nationale, jeudi. Fleur Pellerin (ministre de la Culture, en haut), Emmanuel Macron (ministre de l'Économie, en bas à gauche), Manuel Valls (Premier ministre) et Jean-Marie Le Guen (secrétaire d'État chargé des Relations avec le Parlement, à droite).

« Votre gouvernement est en panne sèche. Vous n'avez plus de carburant politique. Vous êtes le spectateur du déclin de l'État français. »

CHRISTIAN JACOB
Président du groupe
Les Républicains
à l'Assemblée nationale

234 votes en février. « La motion de censure ne mobilise pas car elle est une formalité ! Son seul intérêt est de démontrer qu'il n'y a pas de majorité alternative », commentait avant le vote le député socialiste Christophe Carusche.

Une adoption avant le 14 juillet

Malgré la faible mobilisation, le ton n'en a pas moins été virulent entre l'opposition et la majorité au moment des débats. Par la voix de Christian Jacob, l'opposition a une nouvelle fois dressé un violent réquisitoire contre le bilan gouvernemental. « Votre gouvernement est en panne sèche. Vous n'avez plus de carburant politique. Vous êtes le spectateur du déclin de l'État français pourtant au bord de l'éclatement social et économique », a fustigé le chef de file du groupe Les Républicains à l'Assemblée. Philippe Vigier, son homologue de l'UDI, était sur la

même ligne, évoquant un « quinquennat achevé » et une « majorité disqualifiée pour le pouvoir ».

Manuel Valls a de son côté fait du projet de loi Macron un « symbole » de sa volonté de réforme : « Si cette loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques concentre les crispations, les invectives, mais aussi les attentes et les espoirs, c'est parce qu'elle est devenue un symbole, a-t-il lancé. Non pas le symbole d'un passage en force, monsieur le président Jacob ! Mais le symbole du passage à l'action, le symbole du mouvement. »

Le rejet de la motion de censure permet au texte de passer le cap de la deuxième lecture à l'Assemblée nationale, mais le feuilleton n'est pas terminé. Le projet de loi va repartir au Sénat avant de revenir à devant les députés pour le vote définitif. Sans doute avec l'aide de l'article 49-3. François Hollande espère une adoption avant le 14 juillet. ■

L'ÉDITO

Bercy beaucoup !

Une fois n'est pas coutume, exprimons d'abord notre compassion aux fonctionnaires du fisc. A ceux qui, au cours des deux prochaines années, vont s'arracher les cheveux pour mettre en musique une promesse majeure du gouvernement : la mise en place du prélèvement de l'impôt à la source, un système que l'on dit moderne et apaisant. Avec lui, le paiement de l'impôt semble moins douloureux, donc moins injuste, et les risques de mauvaises surprises diminuent réellement. Reste à régler les mille et un détails qui permettront d'atteindre ce nirvana du contribuable. La tâche des experts de Bercy s'annonce immense et ils doivent faire vite. Pour une raison politique évidente, le président de la République adorerait que 2017 soit la fameuse année blanche qui précéderait cette grande révolution fiscale.

FREDERIC VEZARD
fvezard@leparisien.fr

Prélèvement à la source : 2017 rayé de la carte fiscale ?

IMPÔTS. Le gouvernement lance ce matin le gigantesque et sensible chantier du prélèvement à la source. A la clé : une possible « année blanche » fiscale en 2017.

LES PHOBIQUES administratifs qui l'attendaient depuis plus de quarante ans peuvent se réjouir : le prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu, c'est pour 2018 ! Ce matin, en Conseil des ministres, Michel Sapin, le ministre des Finances, et Christian Eckert, son secrétaire d'État au Budget, donneront le top départ de cette réforme, sept de mer depuis des décennies.

Beaucoup reste à faire. Le projet de loi de finances (PLF) pour 2016, qui sera présenté à la rentrée, viendra préciser le détail de cette révolution fiscale. Il prévoit la remise d'un livre blanc aux parlementaires. Double objectif : tordre le cou aux idées reçues (il y aura quand même une déclaration à faire) ; et mettre à niveau l'informatique de Bercy pour éviter les cotisations.

Pas de hausse cachée, promet Bercy

Les contribuables ont-ils du souci à se faire ? « Nous ne changeons pas le mode de calcul, mais la méthode de recouvrement. Il n'y aura pas de hausse d'impôt cachée », insiste-t-on au cabinet Sapin.

Pour faciliter la transition, Bercy souhaite dès 2016 « encourager la

EN 2018, AU LIEU DE PAYER LES IMPÔTS DE 2017, ON PAIERA CEUX DE 2018!



déclaration (38 % des déclarants en 2015) et la mensualisation ».

Reste une question centrale. En 2017, les contribuables verseront au fisc leurs impôts sur les revenus 2016. Mais, qu'en sera-t-il en 2018, si les Français sont prélevés directement sur les revenus de cette année-là, des revenus 2017 ? En fait, ils pourraient tout simplement... disparaître des écrans radar de Bercy. Officiellement, rien n'est tranché, mais cette piste tient la corde : l'expression « année blanche » a même déjà été forgée. En clair ? Les contribuables seraient exemptés en 2018 de payer l'impôt sur les revenus perçus en 2017, pour leur éviter la « double peine » fiscale : de fait, en 2018, ils paieraient déjà leur impôt sous forme de prélèvement à la source sur les revenus de l'année en cours. Pas d'impact, enfin, sur les caisses de l'État : en 2017 comme en 2018, 75 Md€ d'impôts sur le revenu seront collectés, sans manque à gagner (sauf dans un futur indéterminé). Ironie de l'histoire : l'impôt, boulet de Hollande au début du quinquennat, pourrait lui servir de rampe de lancement pour la présidentielle de 2017.

BORIS CASSEL ET MATTHIEU PELLOU

POUR

« Plus simple, lisible, confortable »

Dominique Lefebvre, député (PS)

DOMINIQUE LEFEBVRE est vice-président de la commission des Finances de l'Assemblée nationale.

Pourquoi aller vers le prélèvement à la source ? **DOMINIQUE LEFEBVRE.** Cette mesure va simplifier la vie des Français. Elle supprimera toutes les difficultés de certains contribuables qui, d'une année sur l'autre, ne gagnent pas le même revenu. Certes, la période de transition est complexe à gérer mais, au final, le prélèvement à la source rendra l'impôt plus simple, lisible et confortable. Pourquoi lancer maintenant cette réforme ? La communication d'aujourd'hui en Conseil des ministres me fait penser à la mise en place de la CSG. La méthode est identique. L'idée est de rendre cette décision irrévocable pour que l'on fasse enfin ce qui n'a pas été fait auparavant.

Concrètement, comment fait-on ? Il faut d'abord déterminer qui prélèvera l'impôt. Je vois trois options : la Direction des



impôts (DGFiP), les entreprises ou les banques. Les entreprises collectent déjà la CSG, mais à un taux unique. Leur demander de collecter l'impôt sur le revenu des salariés, avec des taux différents, serait complexe. Et puis, avec les banques, pas de casse-tête lié au secret fiscal — comme pour les chefs d'entreprise. Le bon timing me semble être 2018, car 2017 est une année

déclaratoire. Evitons les gags... Pour la transition, on parle d'une année blanche en 2017... un peu décalé, non ? Cette réforme n'est pas politique. François Hollande veut de longue date moderniser notre système fiscal. L'année blanche est une piste, mais avec un risque : des phénomènes d'optimisation sur certaines catégories de revenus comme les plus-values. Si le gouvernement choisit cette voie, il devra minutieusement border la taxation que pourraient avoir des contribuables de louer certains revenus en... 2017.

Propos recueillis par M.P.

CONTRE

« Une réforme politique »

Vincent Drezet, secrétaire général de Solidaires-Finances publiques

VINCENT DREZET est membre de Solidaires-Finances publiques, syndicat de fonctionnaires des finances publiques.

Le prélèvement à la source, c'est bien ? **VINCENT DREZET.** Pour un salarié ou un retraité, le prélèvement à la source n'a aucune valeur ajoutée : au lieu d'être viré depuis un compte bancaire, l'impôt est prélevé sur la fiche de paye. A l'inverse, ce système est beaucoup plus complexe pour tous les contribuables ayant connu un changement récent de revenu ou de situation. C'est le cas des professions libérales, dont les revenus évoluent, mais aussi de tous les contribuables dont la situation familiale a changé (pacs, etc.). L'impôt sur le revenu est déjà très complexe, n'en rajoutons pas ! En quoi serait-ce plus complexe ? Le prélèvement à la source est un système d'avance, d'acompte. Il existera toujours une phase de régularisation l'an d'après. Le contribuable dont la situation a évolué devra



vite informer l'administration ; faute de quoi, il lui avancera beaucoup d'argent. Dans tous les pays ayant mis en place la retenue à la source,

l'administration rembourse de nombreux contribuables avec plusieurs mois de décalage... Pourquoi le gouvernement propose-t-il cette réforme ? Cette annonce est politique, elle permet de montrer que l'on avance sur des dossiers fiscaux... sans s'attaquer aux vraies réformes fiscales. Cela signifie-t-il moins d'emplois à la Direction des impôts ? Le prélèvement à la source ne fera pas faire d'économies, c'est un mythe. Au contraire, nous aurons besoin d'emplois supplémentaires. Nos anciennes tâches telles que l'information du public subsisteront. Et il faudra contrôler les entreprises censées reverser l'impôt sur le revenu. En Allemagne, 2 100 fonctionnaires sont mobilisés pour cette tâche. Il en faudra autant en France.

Propos recueillis par B.C.

En Belgique, le contribuable « ne se soucie de rien »

Bruxelles (Belgique)
De notre correspondant

LES SENTIMENTS du contribuable belge alternent souvent. D'un côté, le désagrément de découvrir une fiche de paye amputée du douzième de l'impôt, qu'il devra acquitter cette année-là. De l'autre, la satisfaction, en fin d'année, de découvrir le remboursement même modique auquel il a droit. « Chaque mois, cela me fait mal de découvrir

combien l'Etat me prend, mais ce prélèvement automatique est en définitive rassurant : je ne me soucie de rien, et je n'ai pas à meure de côté pour payer mes impôts une fois l'an », assure Paolo, employé.

Depuis 1962, la Belgique est passée au « précompte professionnel ». Chaque mois, les employeurs prélèvent pour le compte de l'Etat un douzième de l'impôt de leurs salariés. Pour ajuster son calcul, l'employeur dispose des données éta-

blissant sa situation familiale. Une attente à la vie privée ? « Pas du tout, réplique

Jean-Claude, chauffeur routier de 53 ans. Mon employeur ne connaît que mon état civil et le nombre de personnes que j'ai à charge. Des données que je dois de toute façon communiquer si je veux que ma famille puisse bénéficier de l'assurance hospita-

lisation de mon patron. » Depuis son instauration, motivée par le

L'an dernier, 53 % des foyers imposés ont perçu un remboursement

souci d'assurer la collecte la plus juste de l'impôt, en 1962, aucune organisation syndicale ni patronale n'a de-

mandé la fin de ce système. Le contribuable belge doit quand même remplir une déclaration de revenus par an. Les sommes déjà payées au titre du précompte y fi-

gurent, auxquelles il ajoute ses autres revenus (locatifs, etc.) et les déductions auxquelles il a droit (péremment d'une pension, dons, etc.) pour établir l'impôt définitif.

L'an dernier, 53 % des 6,7 millions de contribuables ont payé trop d'impôts, surtout à cause d'erreurs dans le calcul du précompte. Le remboursement a avoisiné 1445 C par contribuable concerné. A l'inverse, 1,7 million ont dû payer un supplément.

PAUL BERTAND

COMMENT PASSER D'UN SYSTÈME À L'AUTRE



DEPUIS QUAND UTILISE-T-ON LA RETENUE À LA SOURCE DANS LES AUTRES PAYS ?



La réforme, mode d'emploi

LE GOUVERNEMENT lance sa réforme de l'impôt sur le revenu. La retenue à la source devrait entrer en vigueur début 2018. Entre faire payer double les contribuables et ne pas imposer les revenus 2017, Bercy penche pour la seconde option. Explications.

Qu'est-ce que la retenue à la source ?
Dans le système actuel, il se passe un an entre le moment où le contribuable touche ses revenus et celui où il paye l'impôt. Ainsi, en 2015, le fisc réclame au contribuable chaque mois (s'il est mensuel) ou chaque

trimestre (s'il est au tiers), l'impôt dû au titre des revenus (salaires, etc.) perçus en 2014. En vigueur dans presque tous les pays développés, le prélèvement ou retenue à la source gomme ce décalage d'un an : les contribuables s'acquittent de ce qu'ils doivent l'année où ils perçoivent leurs revenus. L'impôt est prélevé, en quelque sorte en direct sur vos revenus (salaires, etc.).

Comment passer d'un système à l'autre ?
Le gouvernement prendra des mesures dès 2016 pour favoriser la fluidité de l'impôt en incitant à la télédécla-

ration et à la mensualisation. Objectif : changer de système début 2018.

Devra-t-on payer deux fois son impôt en 2018 ?
En théorie, en 2018, les contribuables devraient payer l'impôt sur les revenus de 2017 (fin de l'ancien système) mais aussi sur ceux de 2018 (début du prélèvement à la source). En pratique, « personne ne payera deux fois », promet-on à Bercy.

Aura-t-on alors une année sans impôt ?
En quelque sorte. En 2017, le contribuable payera en effet l'im-

pôt qu'il doit sur les revenus de 2016. Puis, en 2018, il s'acquittera de l'IR sur les revenus 2018. En clair : ses revenus 2017 ne seront pas taxés. « Des garde-fous seront mis en place pour éviter que les contribuables n'optimisent leurs impôts », prévient Bercy.

Le prélèvement à la source concernera-t-il tout le monde ?

Ce n'est pas tranché. Car si cette réforme s'applique de façon simple aux salaires versés par l'employeur,

immobiliers ou à l'activité fluctuante des professions libérales ?

Le calcul de l'impôt va-t-il changer ?
Non. Les modalités de calcul de l'impôt ne changeront pas, promet Bercy. Le quotient familial (système de parts permettant de réduire les impôts des familles), les déductions et autres réductions d'impôts ne sont pas supprimées.

Remplira-t-on toujours une déclaration de revenus ?
Oui. Cette dernière reste importante car elle permet de signaler à l'administration tous les éléments pris en compte pour fixer l'impôt, comme l'évolution du foyer (mariage, naissance etc.) et les multiples dispositifs de défiscalisation (pour les emplois à domicile etc.).

Est-ce la fin de la régularisation ?
Non. Tous les systèmes basés sur la retenue à la source comprennent une phase de régularisation. Car ce qui est prélevé en direct reste une estimation de votre impôt dû. Il sera donc toujours nécessaire de dresser à un moment donné des comptes précis avec l'administration : ai-je déjà trop donné au fisc ? Ai-je encore quelque chose à régler ?

Les employeurs auront-ils accès à nos données personnelles ?
Dans le cas des salariés, si le prélèvement à la source était opéré directement sur les salaires, l'employeur aurait accès à des informations personnelles. Il pourrait ainsi savoir si un employé est marié à une riche héritière, ou s'il est un pro de la défiscalisation. « Les employeurs n'auront jamais directement accès aux données personnelles des contribuables », promet-on à Bercy.

VOIX EXPRESS

Propos recueillis par ASTRID BUREL

Feriez-vous confiance à votre employeur pour collecter votre impôt ?



Patricia Schulz
49 ans, enseignante
Gentilly (94)

« Cela ne me dérangerait absolument pas. Je suis de nature confiante, et je n'ai rien à cacher. Etant célibataire et sans enfant, je ne vois par ailleurs aucune information sensible à délivrer à mon employeur qui pourrait me gêner ou bien me mettre en difficulté. Je ne m'inquiète pas, je fais confiance au droit français pour être respectueux de la vie privée des uns et des autres. »



Patrick Simonin
62 ans, chef d'entreprise
Nancy (54)

« En tant que chef d'entreprise, je pense que ces informations ne regardent pas l'employeur. Ce sont des informations personnelles qui peuvent modifier notre façon de traiter nos salariés. Si je me rends compte que l'un de mes salariés touche de gros revenus fonciers par exemple, je vais forcément me dire que busser pour moi n'est pas sa priorité et qu'il ne sera pas pleinement investi. »



Nicole Leroy
69 ans, retraitée
Rambouillet (78)

« Je pense que le prélèvement à la source est potentiellement très dangereux. L'employeur, notamment, n'a pas à être au courant de l'orientation sexuelle du salarié. Vies privée et professionnelle doivent être distinctes. Ces informations peuvent être destructrices, si elles dévoilent des faiblesses à l'employeur. Elles peuvent alors lui permettre d'accroître son emprise sur les salariés. »



Victor Guinot
23 ans, étudiant
Lmoges (87)

« Je n'aurais aucune réticence à fournir des informations personnelles. J'ai déjà eu l'occasion de travailler sur des fichiers RH. Ils sont souvent très complets : on y décrit la situation familiale, le travail du conjoint, le type d'union, le nombre d'enfants, etc. Je ne vois donc pas trop ce que le prélèvement à la source va changer. Peu importe sa vie privée, on est jugé par rapport à sa performance. »



Eric Beugre
48 ans, électrotechnicien
Taverny (95)

« Le prélèvement à la source n'est pas un problème en soi, mais mon employeur n'est pas mon confident ! En démocratie, ce sont des choses qui ne se font pas. Qui nous garantit que l'employeur ne va pas déclarer moins d'heures sup, ou qu'il ne va pas utiliser certaines informations pour licencier ? Dans l'intérêt de tous, les relations doivent rester strictement professionnelles. »

BORIS CASSEL ET MATHIEU PELLOU

20 L'ÉVÉNEMENT



« La retenue à la source ne remettra pas en cause le quotient familial »



« 9 millions de foyers verront cette année leur impôt sur le revenu diminuer ou disparaître. Pour la suite, je ne veux pas que l'on tire des chèques sur l'avenir »



Michel Sapin: « Le 1^{er} janvier 2018, le prélèvement à la source sera lancé de manière irréversible »

ment ble »

Le ministre des Finances détaille la feuille de route de la mise en place de la retenue à la source, dont les premiers éléments seront intégrés au budget 2016.



Michel Sapin Prélèvement à la source

PROPOS RECUEILLIS PAR
CÉCILE CROUZEL, GAËTAN DE CAPELE,
MARC LANDRE, CYRILLE PLUYETTE
ET ANNE ROVAN

Michel Sapin, le ministre des Finances, doit faire ce mercredi une communication en Conseil des ministres sur la mise en place de la retenue à la source. Il en détaille les grandes lignes dans *Le Figaro*.

LE FIGARO. - Le gouvernement va mettre en place le prélèvement à la source en 2018. Pourquoi lancer cette réforme si tard, alors que François Hollande l'avait évoquée dès la présidentielle de 2012 ?

Michel SAPIN. - En début de quinquennat, comme le gouvernement précédent, nous avons demandé un effort aux Français en augmentant les prélèvements : c'était incontournable pour réduire les déficits. Mettre en place la réforme de simplicité qu'est le prélèvement à la source au moment d'une hausse fiscale l'aurait tué dans l'œuf. Si nous la faisons aujourd'hui, c'est pour l'inscrire dans un contexte de baisse des impôts sur le revenu, amorcé en 2014 et amplifié cette année. Nous réduisons désormais les déficits publics par la maîtrise de la dépense et la croissance.

« Aucune catégorie de Français ne subira de hausse d'impôt »

MICHEL SAPIN

Mais cette réforme n'est pas une priorité pour les Français... Beaucoup de Français soutiennent cette réforme. C'est une modernisation et une simplification qui n'est pas destinée à modifier la façon dont est calculé l'impôt. Elle ne remettra pas en cause, par exemple, le quotient familial. Son principal avantage est de faire en sorte de rendre simultanément la perception des revenus et le versement de l'impôt au cours du même mois, alors qu'il existe actuellement une année de décalage.

La retenue à la source devait être un préalable au rapprochement de l'impôt sur le revenu (IR) et de la CSG. Est-ce toujours l'objectif ? Nous avons déjà aligné les taxations du capital et du travail. Nous ne pouvons pas aller plus loin pour l'instant car la fusion de l'IR et de la CSG entraînerait une hausse des prélèvements pour un grand nombre de Français. Or nous sommes engagés dans une phase de baisse d'impôt.

Ce projet pose notamment le problème de la confidentialité des données confiées à l'employeur. Comment le surmonter ? Il serait étrange que seule la France soit incapable de trouver des solutions à ces questions, alors que pratiquement tous les pays ont mis en place la retenue à la source et ont résolu ces difficultés. Nous

procéderons par étapes, de façon à ce que l'administration soit opérationnelle techniquement en 2018 et que le débat soit posé publiquement. Il n'est pas question que quiconque, hormis l'administration fiscale, détienne des informations sur la situation personnelle ou les revenus du ménage. Nous avons déjà beaucoup fait pour les entreprises et ces efforts ne seront pas remis en cause par la retenue à la source. Quant aux ménages, ils ne paieront évidemment pas deux fois l'impôt sur le revenu en 2018.

Concrètement, quelles sont les étapes de mise en œuvre ? Dans le projet de loi de finances pour 2016 de cet automne, nous encouragerons la déclaration via internet et la mensualisation. Le texte prévoira aussi la remise d'un livre blanc courant 2016. Il abordera les questions sensibles et proposera des réponses, en laissant le débat ouvert. L'essentiel est que la concertation ait lieu avec les partenaires sociaux, les entreprises et les parlementaires. Puis dès le 1^{er} janvier 2018, le prélèvement à la source sera lancé de manière irréversible.

Pensez-vous faire un geste envers les classes moyennes supérieures ? Les hausses d'impôts et de cotisations sociales ont été payées par tout le monde, même si un effort plus important a été demandé à ceux qui gagnent plus. La restitution a d'abord concerné les Français les plus modestes : 9 millions de foyers verront cette année leur impôt sur le revenu diminuer ou disparaître. Pour la suite, je ne veux pas que l'on tire des chèques sur l'avenir. Mi-2016, nous verrons où nous en serons. En tout cas, je redis que d'ici à la fin du quinquennat, aucune catégorie de Français ne subira de hausse d'impôt.

Pour Gilles Carrez, le président Républicain de la commission des finances, les comptes dérapent et un budget rectificatif est nécessaire...

Gilles Carrez est dans son rôle classique d'opposition. Pour la première fois, la Commission européenne estime que nous serons cette année en ligne avec notre objectif de déficit à 3,8 % du PIB. À ce jour, les recettes et les dépenses sont en ligne avec nos prévisions. Les dépenses supplémentaires (terrorisme, contrats aidés...) ont été financées par des annulations de crédit. Et nous avons présenté 4 milliards d'euros d'économies nouvelles. Il n'y a donc aucune raison de débattre d'une loi de finances rectificative.

Parmi ces 4 milliards figure 1,2 milliard d'économies sur la charge de la dette. Ne sont-elles pas menacées par la hausse des taux d'intérêt ?

Pour les emprunts à court terme, les taux restent très bas. Pour les emprunts à plus long terme, beau-

coup d'émissions ont eu lieu en début d'année. La récente hausse des taux n'a donc pas de conséquences sur notre prévision de 2015, bâtie avec une hypothèse de taux à 10 ans à 1,2 % en fin d'année. Notre prévision de 2016 est aussi prudente, puisqu'elle repose sur des taux à 10 ans supérieurs à 2 % en fin d'année. Les économies correspondantes sur la charge de la dette sont structurelles : les taux bas valent pour toute la durée des nouveaux emprunts.

La France fait-elle assez d'économies structurelles ? Fusionner plusieurs régions, mutualiser des dépenses entre ministères, réformer les régimes complémentaires de retraite comme cela est envisagé par la négociation : ce sont des réformes structurelles. Nos objectifs d'économies sont exigeants pour 2016. Nos relations avec la Commission européenne ont beaucoup évolué. Nous avons intensifié le dialogue. Nous avons tenu nos objectifs pour 2014, nous montrons notre détermination - le recours au 49-3 sur le projet de loi Macron est d'ailleurs perçu par nos partenaires comme le signe de cette détermination à réformer. La France a gagné en crédibilité.

N'est-ce pas paradoxal de maintenir votre prévision de croissance à 1 % alors que ...

Le Figaro
17/06/2015

Michel Sapin Prélèvement à la source

vous avez pris des mesures de soutien à l'investissement et à l'emploi, censées doper l'économie ?

Le 1 % est une hypothèse utilisée pour bâtir le budget 2015. Je suis volontairement prudent : mieux vaut constater, in fine, des surplus budgétaires que des recettes insuffisantes par rapport aux prévisions. Nous constatons un retour de la croissance en France et en zone euro. Mais il faut rendre cette

reprise plus durable et plus riche en emplois. C'est pour cela que nous soutenons l'investissement et que nous prenons des mesures en faveur de l'emploi dans les TPE-PME.

Les chefs d'entreprise craignent une remise en cause du CICE... Les 41 milliards de baisse de prélèvements en faveur des entreprises, qui incluent le CICE, seront mis en œuvre. Ce quantum ne sera pas re-

Michel Sapin,
ministre des Finances,
mardi dans son
bureau, à Paris.
F. BOUCHON/LE FIGARO

mis en cause. Les entreprises ont besoin de visibilité et de stabilité. Mais on peut débattre de meilleure utilisation des baisses d'impôts à venir : faire disparaître la surtaxe d'impôt sur les sociétés (IS), supprimer le solde de C3S (l'impôt sur le chiffre d'affaires) et privilégier une baisse du taux d'impôt pour tous ? Ces questions sont aujourd'hui posées par les entreprises.

Quelles sont les conditions économiques à la réélection de François Hollande ?

Il nous faut des résultats économiques et sociaux, qui commencent à se faire sentir s'agissant des déficits publics et de la croissance, mais pas encore s'agissant de l'emploi. La baisse durable du chômage est une condition nécessaire mais pas suffisante. Il faut aussi se projeter avec les Français au-delà de 2017. D'où ces projets de société lancés sous ce quinquennat et amenés à poursuivre au-delà : la question écologique et le compte personnel d'activité par exemple. ■

« La Grèce doit faire face à ses dépenses »

LE FIGARO. - Êtes-vous inquiet pour la Grèce ?

Michel SAPIN. - Les traités ne prévoient pas la possibilité pour un pays d'abandonner l'euro. Je conseille vivement de ne pas mettre un pied en terre inconnue. Nous avons pris en compte la souffrance du peuple grec, puis-

que nous demandons désormais un effort budgétaire trois fois moindre (1 % d'excédent primaire, au lieu de 3 %). Le pays est libre de ses choix : si le gouvernement grec veut préserver les petites pensions, nous n'avons rien à redire, à condition qu'il soit

prêt à faire des économies ailleurs ou à prélever des impôts. Fondamentalement, il faut que la Grèce ait les moyens de faire face à ses dépenses.

Quel est l'ultime délai ?

Si on veut rester en terrain connu, il faut un accord avant le 30 juin. ■

Tension maximale entre Athènes et ses créanciers

FABRICE NODÉ-LANGLAIS
@modelanglais

« On continue à chercher un accord. » La déclaration du vice-président de la Commission européenne, Valdis Dombrovskis, qui épaula Jean-Claude Juncker dans les négociations sur la Grèce laissait entendre que les espoirs étaient encore permis de parvenir à un compromis, jeudi lors de l'Eurogroupe, sur les réformes proposées par Athènes en échange du déblocage de l'aide vitale de 7,2 milliards d'euros suspendue depuis l'été dernier.

Et pourtant, mardi, le ton n'était pas à la conciliation. Jean-Claude Juncker a vertement reproché au gouvernement grec de déformer ses

propositions. Il assure que la Commission est hostile à une hausse de la TVA sur l'électricité et les médicaments contrairement à ce qu'Alexis Tsipras a raconté, accusant quelques heures plus tôt Bruxelles de vouloir renchériser ces produits et services de nécessité de 10 points. « Je ne me soucie pas du gouvernement grec, je me soucie du peuple grec », s'est emporté le patron de la Commission.

« Pièges politiques »

De son côté, le premier ministre grec, devant les membres de son parti, selon une musique désormais bien connue, a violemment dénoncé les créanciers de la Grèce, FMI, BCE et UE. Il a ainsi fustigé la « responsabilité criminelle » du Fonds monétaire international et accusé

l'UE et la BCE de « tendre des pièges » sans doute « au service d'une motivation politique ». Poursuivant une tactique bien rodée, le leader grec a tenté d'enfoncer un coin entre le FMI d'une part, et les institutions européennes de l'autre. Le Fonds exige davantage d'efforts sur les retraites mais insiste sur une nécessaire restructuration de la dette grecque, ce dont les Européens ne veulent pas entendre parler, du moins pas avant d'avoir scellé un premier accord sur les économies à réaliser par l'État grec.

Montrant les crocs devant ses partisans de Syriza, Alexis Tsipras avait laissé une porte ouverte, juste avant, lorsqu'il a rencontré les leaders de l'opposition parlementaire. Selon Stavros Theodorakis, du parti de centre gauche To Potami, l'in-

transigeant premier ministre s'est dit prêt « à faire deux ou trois gestes » envers ses créanciers lundi. Mardi en fin de journée, aucune nouvelle proposition n'avait été envoyée par Athènes.

« Tous les efforts doivent concentrer sur l'Eurogroupe de jeudi », a exhorté pour sa part la chancelière allemande, Angela Merkel. Alexis Tsipras, lui, n'a jamais eu qu'il préfère décrocher une « solution politique » au sommet européen programmé la semaine prochaine les 25 et 26 juin, plutôt qu'à l'Eurogroupe, réunion des ministres des Finances des dix-neuf États de zone euro. On sera alors à quelques jours de la fin du mois, date à laquelle le plan d'aide en 1,6 milliard d'euros au FMI. ■

Impôt à la source: la vraie-fausse «année blanche»

La transition vers un dispositif permettant un prélèvement direct de l'impôt - et non plus avec un an de décalage - impose un «saut fiscal», que le gouvernement prévoit pour 2017. Tour d'horizon des contribuables lésés et avantagés par cette culbute.

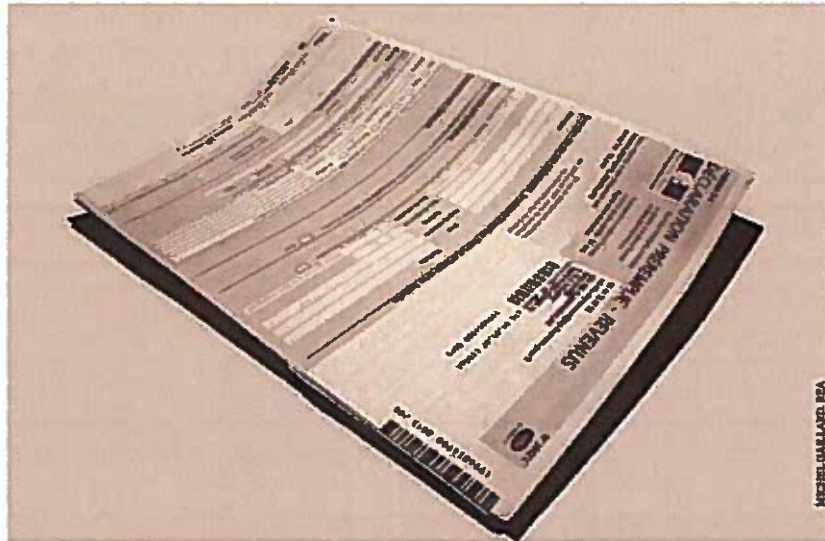
Par LUC PELLON

Le basculement du système actuel d'imposition vers un prélèvement à la source est-il vraiment «un cadeau pour les revenus des salariés», comme l'affirme le secrétaire d'Etat au Budget, Christian Eckert? Depuis quelques jours, le gouvernement distille l'idée que sa réforme, confirmée ce mercredi en Conseil des ministres, constitue un bonus fiscal. Une affirmation en partie vraie. Mais pas pour tout le monde, et surtout pas tout de suite. L'Etat, quel qu'il en soit, ne devrait pas y perdre, selon Marc Wolf, ancien haut fonctionnaire de l'administration fiscale, qui dénonce cependant l'impos-

et le paiement de l'impôt. D'après le calendrier du gouvernement, les contribuables paieront en 2017 leur impôt sur les revenus de 2016, et en 2018 leur impôt sur les revenus de 2018. L'année 2017, que l'on appelle «année blanche», serait donc «offerte» aux Français. Pas si simple. Décryptage des gagnants et des perdants.

LES GAGNANTS

Ceux qui ont une carrière linéaire. Pour une personne dont les revenus sont stables ou progressent très légèrement chaque année, la situation au moment de la bascule ne changera pas. Elle paiera sensiblement le même impôt en 2018 sur ses revenus de 2018 qu'elle aurait payé sur ses revenus de 2017. En revanche, lors de son passage à la retraite - moment où ses revenus vont chuter -, elle s'acquittera immédiatement d'un impôt réduit puisqu'il n'y aura plus ce décalage d'un an. En effet, avec le système actuel, le retraité doit encore régler, lors de sa première année comme retraité, une année pleine sur ses revenus correspondant à sa dernière année d'activité. C'est donc à ce moment-là qu'elle récupérera une partie de cette «année blanche». L'autre partie sera gagnée... par les héritiers. Alors que jusqu'à maintenant, ces derniers doivent régler le reliquat d'impôts de la personne décédée sur ses revenus de l'année précédente, et surtout l'impôt sur ses revenus de l'année du décès, ils n'auront désormais plus à le faire. En effet, au moment du



MICHEL OUBALDEL/BEA

décès, l'ensemble des impôts auront déjà été réglés par le cher disparu.

Ceux dont les revenus baissent. Ce sont surtout ceux dont les revenus vont chuter qui vont y «gagner». En effet, en 2018, le contribuable dont les ressources ont baissé va payer un impôt sur ces revenus-là, et non plus sur les revenus 2017, qui étaient plus importants. D'une manière générale, et pour les mêmes raisons, tous ceux dont les revenus vont baisser dans les années suivant la réforme seront gagnants.

Ceux qui peuvent optimiser. Sauf disposition particulière, les contribuables, sur-

tout les indépendants, qui peuvent concentrer leurs revenus ou leurs pertes sur une année particulière, pourraient être les grands gagnants de la réforme. Ils auront en effet tout intérêt à faire figurer un maximum de revenus sur l'année 2017, qui ne sera pas imposée, et au contraire à concentrer leurs pertes sur 2018, première année d'application du prélèvement à la source.

LES PERDANTS

Ceux dont les revenus grimpent. Ils vont payer, avec une année d'avance, un impôt plus important que celui qu'ils auraient réglé dans

le système actuel. Année qu'ils récupéreront, comme les autres, lors de leur passage à la retraite, où ils seront imposés sur leur pension dès leur première année de retraité.

Ceux qui perdent un avantage familial ou conjugal. Les contribuables qui, en cours d'année, divorcent ou voient leurs enfants partir, perdent le bénéfice du quotient conjugal ou familial. Actuellement, ils perdent cet avantage fiscal l'année d'après, au moment de régler leur impôt sur les revenus gagnés l'année précédente, au cours de laquelle leur situation familiale a changé. Dans

le nouveau système, ils devraient perdre le bénéfice de cet avantage l'année même où leur situation change. Mais comme pour ceux dont les revenus augmentent, ils basculeront avec un an d'avance par rapport au système actuel dans l'imposition comme retraité.

Les nouveaux entrants. Les personnes qui entrent dans la vie active, au moment ou après la réforme, ne gagneront rien. Ils paieront des impôts dès la première année de revenus, tout en bénéficiant en fin de carrière, et comme les autres, de l'imposition comme retraité avec une année d'avance. C'est d'ailleurs cette population qui, dans le futur système, fait que l'Etat ne devrait pas perdre d'argent au bout du compte. Leur imposition un an plus tôt permet de compenser ceux qui bénéficient un an plus tôt d'une imposition comme retraités ou qui décèdent sans que les héritiers soient sollicités. ➔

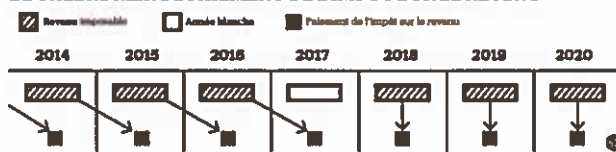
DÉCRYPTAGE



sibilité de basculer «en une seule fois» dans le nouveau système.

Concrètement, le prélèvement à la source revient à payer son impôt «en temps réel». Les contribuables régleront ainsi leur dû au flic sur les revenus de l'année en cours, et non plus sur les revenus de l'année précédente. Il n'y aura donc plus de décalage d'un an, comme aujourd'hui, entre les revenus

LE CALENDRIER DE PAIEMENT DE L'IMPÔT SUR LE REVENU



► Les ministres des finances et du budget ont présenté hier la feuille de route devant mener à la retenue à la source de l'impôt sur le revenu en 2018.

► Si cette réforme est purement technique, elle n'en fait pas moins beaucoup réagir, comme tout ce qui touche à l'impôt sur le revenu, explique un spécialiste de l'histoire de l'impôt.

► Les Allemands, eux, se voient prélevés directement à la source depuis un siècle.



Le ministre des finances, Michel Sapin, hier à la sortie de l'Élysée.

REPÈRES

CE QUE RAPPORTENT LES IMPÔTS

► En 2015, l'impôt sur le revenu devrait rapporter 69,5 milliards d'euros. C'est 10 milliards de plus qu'en 2012. Depuis les mesures de baisse de l'impôt sur le revenu décidées en 2014, la proportion des foyers imposables parmi les 37 millions de foyers fiscaux est retombée sous la barre de 50 %. Environ les deux tiers des foyers imposables ont opté pour la mensualisation.

► La CSG, pour sa part, apporte environ 90 milliards d'euros qui vont au financement de la protection sociale.

► Le principal prélèvement déductible demeure toutefois, et de loin, la TVA. Elle devrait rapporter 142,6 milliards cette année.

► L'impôt sur la fortune rapporte environ 5 milliards d'euros par an.

► L'impôt sur les sociétés est en baisse depuis deux ans, sous l'effet des allègements décidés dans le cadre du CICE puis du pacte de responsabilité. Ses recettes sont estimées à 33,1 milliards d'euros en 2015 contre 47,2 milliards en 2013.

Impôt, le prélèvement à la source sera mis en œuvre en 2018

► Le gouvernement a précisé hier le calendrier qui doit mener à la mise en place du prélèvement à la source au 1^{er} janvier 2018.

► Ce changement du mode de perception ne devrait ni modifier le montant des impôts ni faire disparaître la déclaration annuelle.

Le grand saut approche. Décidé à montrer la détermination de Bercy à tenir la promesse présidentielle, le ministre des finances a présenté hier en conseil des ministres une communication sur « la mise en œuvre du prélèvement à la source ». Assurant que le processus est désormais « irréversible », le gouvernement en promet la « pleine application » début 2018. Le passage au nouveau système soulève une kyrielle de difficultés et de nombreuses inquiétudes sur sa complexité ou la confidentialité des données. Pour y répondre, le gouvernement ouvre une grande consultation devant aboutir à un livre blanc l'année prochaine. Les modalités concrètes seront décidées plus tard.

Pourquoi faire cette réforme maintenant ?

► Le lancement de ce chantier intervient à la demande de l'Élysée et au moment où François Hollande multiplie les gestes donnant à penser qu'il se prépare à une nouvelle candidature en 2017. Ce n'est évidemment pas une coïncidence.

Alors qu'une partie de sa majorité conteste sa ligne économique, l'exécutif renoue partiellement avec un engagement de 2012. Même si le chantier s'annonce techniquement ardu, « ne

rien faire aurait été plus compliqué encore », résume un député socialiste. Politiquement utile, la réforme a également des avantages pratiques. Sa raison d'être est de rapprocher le paiement de l'impôt de la perception du revenu. Cela permet d'en finir avec le décalage d'un an particulièrement douloureux lorsque les revenus baissent subitement, pour cause de chômage ou de retraite, par exemple.

Comment va se passer la transition ?

► La bascule aura lieu en janvier 2018. Cela implique qu'un contribuable paiera en 2017 l'impôt avec l'ancien système, basé sur ses revenus de 2016. En 2018, il sera prélevé à la source mensuellement sur ses revenus de 2018. Avec ce système, l'État encaissera bien chaque année environ 70 milliards d'euros au titre de l'impôt sur le revenu. Une manne dont il n'a évidemment ni les moyens ni l'intention de se priver.

Si ce calendrier est tenu, les revenus de 2017 échapperont donc à toute imposition. Un « cadeau » à relativiser. « Cela ne veut pas dire qu'il y a une année où on ne paie rien, seulement que l'on change l'année de référence pour le calcul », insiste Bercy où l'on s'inquiète de la déception des contribuables qui se prendraient à rêver d'une année sans impôt.

Le changement sera imperceptible pour les salariés

qui déclarent des revenus stables d'une année sur l'autre. Mais il pourrait pousser ceux qui le peuvent à concentrer sur cette « année blanche » tous les dividendes, primes et plus-values possibles. Le ministre des finances prévoit donc « de traiter différemment les revenus différents ». Les revenus du patrimoine ou ceux des indépendants devraient ainsi être soumis à un lissage sur plusieurs années pour éviter ces tentations d'optimisation.

De même, Bercy devra trouver une solution pour gérer le cas des contribuables qui auraient dû percevoir au titre de 2017 des chèques du Trésor public, par exemple en remboursement de dépenses engagées pour faire garder un enfant. « Chaque niche fiscale constitue un casse-tête à résoudre », soupire un spécialiste.

Qui sera concerné par les changements ?

► Plus la situation d'un contribuable est simple, plus son imposition à la source sera facile à mettre en œuvre. Un salarié, un retraité ou un chômeur verra ainsi son impôt directement prélevé tous les mois par son employeur, Pôle emploi ou sa caisse de retraite. C'est d'ailleurs ce qui se fait déjà pour les cotisations sociales ou la CSG.

Le problème vient du taux progressif de l'impôt sur le revenu. Le préleveur devra appliquer un pourcentage communiqué par le service des impôts en fonction des revenus et de la composition du foyer fiscal. Même s'il n'a pas connaissance des

détails (enfants, placements, pensions alimentaires, salaire du conjoint), l'employeur aura quand même des indications sur la situation de son salarié. Voilà pourquoi certains imaginent de confier le rôle de tiers payeurs aux banques, contrairement à ce qui se pratique partout ailleurs dans le monde, où ce sont les entreprises qui le font.

Le cas des travailleurs indépendants, libéraux ou commerçants, s'avère encore plus complexe, faute d'intermédiaires à qui confier le prélèvement des impôts. Certains pays pratiquent néanmoins une imposition mensuelle forfaitaire

avant une régularisation en fin d'année.

De toute façon et même dans les cas les plus simples, le prélèvement à la source ne dispensera pas de la déclaration de fin d'année. Celle-ci « restera nécessaire », explique Bercy, pour tenir compte des autres revenus du foyer, des dépenses ouvrant droit à des réductions et des changements intervenus en cours d'année. « Avec la complexité de notre système fiscal, il sera impossible d'échapper à des régularisations massives tous les ans », prévient Vincent Drezet, du syndicat Solidaires finances publiques, très opposé à la réforme. ●●●

Impôt : vers le prélèvement à la source

Le principe

- Le contribuable sera prélevé chaque mois directement sur sa fiche de paie
- Fin du décalage d'un an : il réglera l'impôt sur le revenu de l'année en cours

Le calendrier



Les difficultés

- La gestion de l'année de transition (risque d'une année blanche)**
- Quel prélèvement pour -un couple ?**
 - un salarié ayant plusieurs employeurs ?
 - un travailleur indépendant ?
 - les professions libérales (revenus fluctuants) ?
- Quel système pour les revenus du patrimoine ?** (intérêts, dividendes, revenus fonciers...)
- Confidentialité**
 - L'employeur a disposera de davantage d'informations sur la situation de ses employés (patrimoine, situation du conjoint...)

ENTRETIEN FRÉDÉRIC TRISTRAM

Maître de conférences à l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

« L'impôt sur le revenu garde une charge symbolique importante »

Pour ce spécialiste, le rapport difficile des Français à cet impôt s'explique par son histoire.

Pourquoi sommes-nous l'un des derniers pays à ne pas prélever à la source ?

Frédéric Tristram : En réalité plusieurs taxations portent déjà sur le revenu, comme les cotisations sociales ou la CSG, et cette dernière est déjà prélevée à la source. Il est vrai que l'impôt progressif sur le revenu a, depuis sa création en 1914 et son application en 1916, toujours fait l'objet d'une déclaration remplie par le contribuable lui-même.

Comment expliquer les difficultés de consentement à l'impôt ?

F.T. : L'impôt sur le revenu a souvent été mal ressenti par l'opinion, en particulier en raison de son mode de prélèvement. Chacun doit spontanément remplir une déclaration et paie sur un revenu déjà touché et dépensé, puisqu'il s'agit des revenus de l'année précédente. Par ailleurs, la progressivité qui a parfois été très importante peut expliquer que l'impôt sur le revenu soit douloureux pour certains contribuables.

Pourquoi cet impôt est-il un sujet si sensible pour l'opinion, alors qu'il rapporte moins que d'autres taxations comme la TVA ?

F.T. : Il cristallise le débat à la fois pour des raisons pratiques et symboliques. Tout le monde paie des impôts sur le revenu, mais seule la moitié des

contribuables paie l'impôt progressif. Si l'attention se focalise sur celui-ci, c'est d'abord parce qu'il a une charge symbolique historique importante. Sa progressivité suppose une relation particulière entre l'État et les individus. Un des principes issus de la Révolution française, provoquée en partie par l'hostilité à l'impôt de l'Ancien Régime jugé arbitraire, était que l'État ne devait pas connaître l'intimité de chacun, en particulier ses revenus. Le système fiscal du XIX^e siècle a donc été construit de manière à n'être pas intrusif.

Cet impôt est-il toujours aussi redistributif qu'à l'origine ?

F.T. : L'impôt sur le revenu a été construit comme un impôt symbolique sur les riches, destiné à toucher une infime minorité de contribuables. Dès lors qu'il a été étendu, notamment

dans les années 1960, il y a eu des tensions car certaines personnes devenaient imposables sur le revenu alors qu'elles ne se considéraient pas comme des privilégiées.

Pourquoi une réforme liée au seul mode de prélèvement suscite-t-elle tant de réactions ?

F.T. : D'abord, cet impôt focalise le débat parce qu'il est le plus visible pour le contribuable, alors que ce dernier paie parfois plus de CSG ou de TVA. Mais lorsqu'un achète un produit de consommation courante comme une baguette de pain, on ne calcule pas la TVA. Ensuite, le changement du mode de prélèvement peut faire craindre aux gens une future réforme fiscale, avec une possible augmentation de leurs impôts. D'où une certaine inquiétude.

RECELIU PAR NICOLAS BENOIST

Quid de la politique familiale ?

Le gouvernement prend un soin particulier à expliquer que la réforme ne changera aucunement le montant des Impôts à payer. Et surtout pas pour les familles. L'imposition commune des deux conjoints n'est en effet pas remise en cause. Pas plus que la prise en compte du nombre d'enfants du foyer. « Le quotient familial est maintenu à son niveau actuel, le quotient conjugal demeure inchangé », insiste un conseiller de Bercy. Les exemples étrangers montrent d'ailleurs que le prélèvement à la source peut fort bien s'accommoder d'aides fiscales variant en fonction de la taille de la famille. « La réforme ne change donc rien à la politique familiale », martèle-t-on au ministère du budget.

Est-ce le prélèvement à d'autres réformes ?

Le passage au prélèvement à la source représente un changement technique bien davantage qu'une véritable réforme fiscale. Seuls le moment du prélèvement et l'année de référence changent. Le niveau global du prélèvement ne bouge pas ; la répartition du fardeau entre contribuables ne varie pas. C'est « une mesure de simplification », plaide Stéphane Le Foll, le porte-parole du gouvernement.

Néanmoins, le passage du système actuel à la retenue à la source ouvre la porte à d'autres réformes, espérées ou redoutées. À gauche, beaucoup défendent en effet une fusion de l'impôt sur le revenu et de la CSG. L'idée était en germe dans le programme présidentiel de François Hollande et a fleuri depuis lors dans les textes de

PS. Jusqu'à présent, pourtant, les deux impôts étaient trop différents pour que cela paraisse réaliste. Une fois le prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu instauré, tout devient possible.

Déjà, la droite sonne le tocsin. « La prochaine étape, c'est la CSG progressive, mesure catastrophique et injuste pour les classes moyennes », s'alarme le député Gilles Carrez (Les Républicains). Le gouvernement assure qu'il n'en est rien. Pas question « de laisser penser à une catégorie de Français qu'on va augmenter leurs impôts lorsque nous faisons justement l'inverse », se défend Michel Sapin. À l'approche de la présidentielle, le prélèvement à la source tombe à point nommé pour ranimer le débat fiscal.

MATHEU CASTAGNET

VU DE BERLIN

Les Allemands déclarent leurs revenus malgré le prélèvement à la source

- Le prélèvement à la source existe depuis plus d'un siècle outre-Rhin.
- Les deux tiers des Allemands déclarent cependant leurs revenus pour obtenir un remboursement partiel.

BERLIN
De notre correspondante

En Allemagne, le prélèvement à la source ne date pas d'hier. Mis en place en 1800 en Prusse orientale, le système a été généralisé à l'ensemble du territoire en 1920. Les Allemands sont donc habitués à verser à la source leurs impôts directs, à commencer par celui sur les revenus.

Les entreprises jouent un rôle central dans ce travail administratif. Chaque mois – pour tenir compte des éventuelles primes ou bonus –, elles se chargent de calculer le montant à

prélever du salaire brut des salariés et de verser la somme aux administrations fiscales des Länder.

Pour ce faire, les employeurs ont accès aux informations personnelles de leurs salariés : catégorie fiscale, situation familiale, nombre d'enfants ainsi qu'appartenance religieuse. Les membres des Églises catholique et protestante ainsi que les personnes de religion juive sont en effet soumis à un impôt, prélevé à la source et reversé à l'Église correspondante.

À cela s'ajoute la « contribution de solidarité » initialement destinée à financer la réunification. En revanche, les revenus sur le capital ainsi que la redevance audiovisuelle sont versés directement à l'administration par l'établissement financier du contribuable.

Mais l'histoire ne s'arrête pas là. Les Allemands peuvent procéder a posteriori à une déclaration de revenus

pour que soient pris en compte leurs frais et autres abattements, afin d'obtenir un remboursement partiel. « C'est une logique différente de celle de la France », explique Annette Ludemann-Obet, avocate chez Valoris-Avocats à Strasbourg.

« Ce système assure une prévisibilité au contribuable allemand qui n'est pas contraint de mettre de l'argent de côté pour payer les impôts, ajoute-t-elle. Si l'entreprise fait bien son travail, le salarié voit sa gestion de l'impôt facilitée. »

Reste que les deux tiers des Allemands procèdent à une déclaration de revenus, souvent difficile à remplir, ce qui fait qu'ils s'adressent le plus souvent à un des quelque 80 000 conseillers fiscaux. Un peu est de taille selon l'Office fédéral des statistiques, 90 % de ceux qui le font reçoivent un remboursement pour une somme moyenne de 823 €.

DELPHINE REICHELLEN



RETENUE A LA SOURCE: LES REVENUS DE 2017 NE SERONT PAS IMPOSES

LATRIBUNE.FR



Le gouvernement précise quelques-unes des modalités de la mise en oeuvre du prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu. Les revenus de 2017 ne seront pas imposés. Cette "année blanche" ne signifie pas que les contribuables échapperont à l'impôt. En 2018, les contribuables paieront leur impôt sur les revenus de 2018. Les détails doivent toutefois faire l'objet d'une concertation.

2017 sera une "année blanche". Le secrétaire d'Etat au Budget, Christian Eckert, l'a confirmé mercredi 17 juin sur iTELE, avant une communication en conseil des ministres sur la mise en oeuvre d'un prélèvement "à la source" de l'impôt sur le revenu. Ce qui ne signifie pas que, pendant douze mois, les contribuables échapperont à l'impôt, même pas l'année de l'élection présidentielle.

"En 2017, les contribuables paieront leurs impôts sur le revenu de 2016 et en 2018, ils les paieront sur leurs revenus de 2018" a indiqué Christian Eckert.

"La transition entre le système actuel d'imposition sur les revenus de l'année passée et le prélèvement à la source ne peut bien évidemment pas conduire à pénaliser les contribuables en les imposant deux fois", explique le compte rendu du Conseil des ministres.

La retenue à la source de l'impôt sur le revenu en 2018 signifiera donc que les revenus salariaux de 2017 ne seront pas imposés. Le gouvernement ne devrait en revanche pas étendre ce principe aux revenus du capital.

UN "LIVRE BLANC" EN 2016

Les détails du passage complexe du système actuel au prélèvement à la source doivent en effet encore être fixés. A cette fin, le gouvernement a confirmé mercredi se donner une petite année: la réforme sera engagée en 2016 pour une entrée en vigueur prévue à partir du 1er janvier 2018.

A l'issue d'une phase de débat parlementaire et de concertation lancée dès la rentrée 2015, le gouvernement prévoit la rédaction d'un "Livre blanc" présentant des hypothèses de mise en oeuvre, qui sera remis l'an prochain au Parlement. Les modalités concrètes devront être fixées fin 2016, dans le projet de loi de finances pour 2017. Des mesures favorisant le recours à la télé-déclaration et au paiement de l'impôt par voie de mensualisation seront néanmoins anticipées dans le projet de loi de finances pour 2016.

PAS D'OPTIMISATION POSSIBLE EN 2017

L'exécutif a néanmoins mis quelques points fermes.

"En menant ce chantier, le gouvernement n'entend pas remettre en cause le calcul de l'impôt sur le revenu, ni dans ses principes, ni dans son niveau. Le barème progressif de l'impôt sur le revenu, sa familialisation et sa conjugalisation, la prise en compte globale des divers revenus perçus par le foyer, l'imputation de réductions ou l'octroi de crédits d'impôts, seront maintenus. De ce fait, la déclaration annuelle restera nécessaire", lit on dans le compte rendu du Conseil des ministres.

Le nouveau système prendra en compte les exigences de sécurité, simplicité, confidentialité, a promis le gouvernement.

Et les difficultés liées aux cas des revenus exceptionnels en 2017 feront l'objet d'une réflexion spécifique.

"Il ne faudra pas qu'il y ait d'optimisation possible en 2017 - certains pourraient en rêver - et puis (il y a) le cas des revenus non salariés, c'est-à-dire des professions libérales par exemple. Ceci fera l'objet d'un travail avec l'ensemble des acteurs", a souligné le secrétaire d'Etat au Budget.

PAS DE FUSION ENTRE REVENU ET CSG AVANT 2017

Par cette réforme, l'exécutif compte mettre fin à une exception française en Europe et éviter des situations difficiles aux contribuables qui subissent une dégradation de leurs revenus, par exemple en cas de perte d'emploi ou de départ à la retraite.

Le gouvernement repousse en revanche toujours l'idée de fusionner l'impôt sur le revenu et la CSG d'ici la fin du quinquennat en 2017, car cela se traduirait par une hausse importante des prélèvements pour une partie des contribuables. Il préfère attendre que le rétablissement des finances publiques permette une baisse généralisée des prélèvements.

(Avec Reuters)

Grandes manœuvres au Conseil économique et social

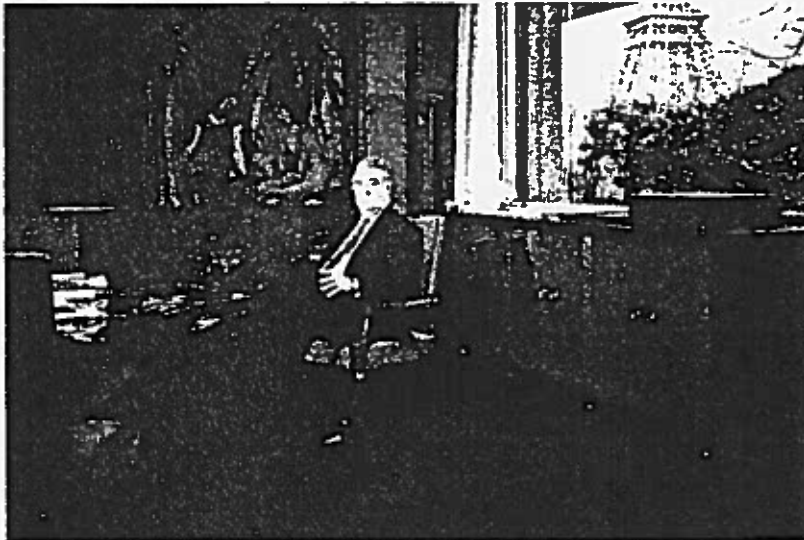
ADMINISTRATION C'est une des plus discrètes institutions de la République. Obligés de réformer leur confortable régime de retraite, les 233 conseillers actuels ont bien voté une diminution... pour leurs successeurs

MARIE-CHRISTINE TABET

Coup de chaud au palais d'Éna. Le Conseil économique, social et, depuis 2008, environnemental (Cese) a adopté cette semaine la réforme de son coûteux régime de retraite. Cette troisième assemblée consultative et constitutionnelle compte 233 conseillers désignés par les organisations syndicales, patronales, agricoles, le monde associatif et les organisations environnementales. Cette réforme, clé pour la survie du Cese, intervient alors que son utilité est de plus en plus contestée. Souvent considéré comme un placard doré pour recelés de la politique et amis du pouvoir, le Cese, qui coûte quelque 38 millions d'euros par an, a bien besoin de retrouver sa légitimité. Le président de la République a droit de regard sur la nomination de 40 personnalités qualifiées. C'est sur ce quota que l'accordeoniste Yvette Horner avait été nommée.

Les conseillers vont perdre la moitié de leur retraite

À quelques mois de son prochain renouvellement, en novembre 2015, le Conseil a consenti un effort important. Les conseillers vont perdre la moitié de leur retraite. Au terme de leur premier mandat de cinq ans, les quelque 233 nouveaux conseillers ne percevront plus que... 350 € de pension et 700 € s'ils remplissent cinq ans de plus, l'équivalent d'un minimum vieillesse. Ils verront également leur niveau de cotisations augmenter de 66 % pour atteindre 38 % du montant de leurs indemnités... Un effort d'autant plus facile à voter que les sortants se sont... exclus de la réforme. Ils conservent le régime précédent, fort avantageux, avec un niveau de retraite de 1.120 € pour deux mandats (le maximum autorisé) et de 700 € pour un mandat. Cette « retraite » s'ajoute



Jean-Paul Delevoye, l'actuel président du Conseil économique, social et environnemental. (RÉF. PHOTO: PASCAL)

à la celle acquise par les conseillers au cours de leur vie professionnelle. Ils continuent aussi à bénéficier, par la même occasion, des avantages familiaux: réversion complète au dernier survivant, bonification de durée pour enfant.

Pour l'actuel président, Jean-Paul Delevoye, qui a été nommé au Cese par Nicolas Sarkozy en 2010, candidat à sa propre succession, cette réforme était devenue incontournable. En février 2015, le Cese s'était fait taper sur les doigts une nouvelle fois par la Cour des comptes. Dès 2010, les magistrats financiers avaient déjà tiré la sonnette d'alarme. Le régime de retraite mis en place en 1958, est à bout de souffle depuis longtemps. Les 233 membres devaient, en effet, payer

pour les quelque 1.000 retraités du Cese. Mais comme ils ne cotisaient qu'à hauteur de 15 % de leurs indemnités, c'est le Conseil qui réglait la facture et, le cas échéant, l'État. « Avec cette nouvelle réforme, le Cese s'assure une visibilité jusqu'en 2022, sans demander de rallonge budgétaire à l'État », assure Jean-Paul Delevoye.

Une campagne de succession à couteaux tirés

L'actuel président, qui se représente, est loin de faire l'unanimité au sein des 18 groupes du Conseil. Certains lui reprochent de ne pas avoir suffisamment « vendu » les travaux du Conseil à l'extérieur et de ne pas assister aux séances des groupes. « Il va très souvent dans les médias pour évoquer de grands prin-

cipes, soupire un de ses opposants, on voudrait surtout qu'il impose l'ins-titution dans le débat public. Sinon on va finir par nous supprimer. Il y a peu de lieux dans la République où la société civile peut travailler en dehors de tous calculs politiques. » De fait, le Cese n'a été saisi que sept fois par le gouvernement au cours des dix-huit derniers mois et seulement une fois par le président du Sénat. « Nous avons un rôle important dans de nombreux dossiers », conteste Jean-Paul Delevoye. « Par exemple, Ségolène Royal a retenu certaines de nos propositions et modifié la loi sur la transition énergétique », poursuit-il.

Au cours de son mandat, Jean-Paul Delevoye s'est attaché à réduire le train de vie de la maison. « J'ai vite compris que nous serions confrontés

à la baisse des ressources de l'État », plaide-t-il. Le président a également tenté de « vulgariser son patrimoine ». Le magnifique palais d'Auguste Perret, à deux pas du Trocadéro, rapporte désormais quelque 2 millions d'euros par an, notamment en louant ses espaces à Prada pour deux défilés par an.

Un rapport sur les risques psychosociaux

« La politique de Delevoye et de sa secrétaire générale, Annie Poteur, raconte un ancien salarié, a été très violente pour le personnel. Nous avons eu 40 arrêts maladie d'une quinzaine de jours en 2014 sur un effectif de 140 personnes. C'est considérable. Sans pour autant avoir touché au 54 jours de congés par an ! » Jean-Pierre Ferron, ancien salarié qui déplore sa mise à la retraite anticipée, a attaqué le Cese devant les tribunaux pour harcèlement moral. Le tribunal administratif l'a débouté en première instance mais il a fait appel. Et cette semaine, il a obtenu une première victoire. Un rapport du cabinet Technologia, spécialiste des risques psychosociaux (RPS), jamais rendu public par la direction du Cese, doit être joint à sa procédure.

Une mauvaise nouvelle pour le candidat Delevoye, cerné par les prétendants. Le gouvernement a déjà « testé » plusieurs noms de successeurs en interne: Nicole Notat, l'ancienne patronne de la CFDT, pas intéressée, et, plus récemment, Jean-Paul Huchon contraint d'abandonner le conseil régional d'Île-de-France. De nombreux conseillers plaident pour une candidature interne. Comme l'a confié Jean-Paul Delevoye à Jean-Christophe Cambadélis lors de l'entrée des résistants au Panthéon. « On complète contre lui » dans sa propre maison... ●

Les fonctionnaires britanniques poussés à se reconverter dans le privé

La suppression de 580 000 emplois publics est annoncée d'ici 2019 au Royaume-Uni. Les fonctionnaires britanniques devront se montrer beaucoup plus mobiles géographiquement s'ils souhaitent retrouver au plus vite un emploi dans le privé, relève un rapport récent.

Le rythme de réduction des postes dans l'administration publique britannique n'est pas près de se calmer. Le secteur public, qui a déjà perdu quelque 375 000 emplois entre le début de l'année 2010 et la fin de 2014, va encore devoir subir une cure d'amaigrissement drastique d'ici 2018-2019 : 580 000 emplois devraient ainsi encore disparaître d'ici là, à moins que le gouvernement n'impose des diminutions de salaires, selon le cabinet d'études économiques Institute for Fiscal Studies (IFS).

La question de l'avenir des personnels risque donc de continuer à se poser. D'autant que le reclassement n'a pas été linéaire durant la dernière législature : les suppressions d'emplois dans l'administration ont d'abord été très brutales à partir du second trimestre 2010, avec une réduction de 2,9 % des effectifs en une année. Beaucoup de fonctionnaires n'avaient alors pas pu retrouver un emploi dans le secteur privé, d'après les conclusions d'une étude conjointe entre l'IFS, l'Economic and Social Research Council (ESRC) et la Joseph Rowntree Foundation.

Santé et éducation moins touchées

Le rythme des suppressions d'emplois s'est ensuite apaisé après 2011, les fonctionnaires sans emploi ayant été pratiquement absorbés par le secteur privé. Tant et si bien qu'en 2013, quelque 5 % des effectifs de la fonction publique s'étaient déplacés dans le secteur privé, soit le plus haut niveau jamais enregistré depuis le début des années 1990.

Certaines administrations, à l'image de la santé publique (27 % du total des fonctionnaires) ainsi que l'éducation (29 %), ont été relativement épargnées par cette cure d'austérité drastique. Plus inquiétant : la mobilité géographique des fonctionnaires s'est révélée très basse, comparée à celle des acteurs du privé : 2 à 3 %, comparé à 4 à 5 % en 2013.

Selon les conclusions de l'IFS, les personnels de la fonction publique devront se montrer à l'avenir beaucoup plus mobiles s'ils ne veulent pas rester trop longtemps sans emploi. La capacité d'absorption du secteur privé devra aussi augmenter de façon significative de manière à pouvoir recruter la main-d'œuvre publique au chômage.

Stéphanie Salti, à Londres